



Rapport Annuel

2022



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2023



PLAN RAPPORT ANNUEL 2022

01 AMEN BANK – VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS	4	06 ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION NEXT	51
02 GOUVERNANCE D'AMEN BANK	9	07 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES 2022	55
03 FAITS SAILLANTS	15	7-1 Rapport général des commissaires aux comptes	56
Conjoncture	16	7-2 Rapport spécial des commissaires aux comptes	60
Implémentation des normes IFRS	17	7-3 Etats financiers individuels	65
Chiffres clés	18	7-4 Notes aux états financiers individuels	69
Autres faits saillants	21	7-5 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK	107
Activité	23	7-6 Etats financiers consolidés	111
Résultat	31	7-7 Notes aux états financiers consolidés	115
04 METIERS D'AMEN BANK	39	08 INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP	137
4-1 Activités bancaires	40	09 RESOLUTIONS AGO & AGE	142
Activité commerciale	40	10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	145
Nouveaux produits et services	40	Répartition du capital	146
Monétique	41	Répartition des droits de vote	147
Réseau d'agences et des Centres d'Affaires	41	Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	147
Activité de l'international	41	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance	147
Marché des capitaux	42	Autres informations	147
Activité de la Banque d'Affaires	42	Réseau d'agences et Centres d'Affaires	148
Activités dépositaire et titres	42		
4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale	43		
Système d'information	43		
Gestion des risques	44		
Audit Interne	45		
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	46		
Ressources humaines	46		
05 STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE	48		
Plan stratégique de développement 2022-2026	49		



AMEN BANK – VALEURS,
ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS

1/ AMEN BANK – VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS

VALEURS

Depuis sa création, AMEN BANK a toujours cherché à être pionnière dans son domaine, tout en faisant face à une concurrence de plus en plus exacerbée et en s'adaptant à son environnement, en constante mutation.

Durant des décennies, AMEN BANK n'a cessé de relever des challenges avec comme premier objectif de maintenir sa position parmi le trio de tête des banques les plus performantes et les plus dynamiques du pays.

Elle a fait preuve d'innovation tout en restant proche de sa clientèle, avec le souci majeur de bien la servir et ainsi de la fidéliser. Dans ce cadre, elle veille continuellement à hisser ses exigences en termes de qualité de services rendus à sa clientèle.

Aussi et grâce à sa bonne gouvernance, AMEN BANK a su devenir une Banque de référence en Tunisie, tout en jouissant d'une excellente réputation sur le plan international.

ENGAGEMENTS

Responsabilité Sociétale d'AMEN BANK

En tant que Banque responsable, AMEN BANK s'est engagée dans une démarche citoyenne, dont l'objectif est d'intégrer le Développement Durable dans l'exercice de ses activités. Dans ce cadre, AMEN BANK a adopté une politique de responsabilité sociétale en s'engageant à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux (E&S) dans le processus d'évaluation des risques de financement par le biais d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) mature et à la pointe des bonnes pratiques internationales.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien continu de l'économie verte et l'accompagnement du marché des énergies renouvelables ainsi que des projets de dépollution, AMEN BANK a été désignée par l'AFD en tant que première banque dans le décaissement de la ligne de crédit SUNREF.

De même AMEN BANK a été récompensée au congrès «World Energy 2022» par le premier prix « Meilleure Banque Verte» ainsi que le premier prix relatif au Meilleur Projet Energétique de l'année; ainsi, durant les derniers exercices, AMEN BANK a procédé au financement des projets portant sur l'efficacité énergétique, la production de l'électricité à base de ressources renouvelables et des projets de dépollution.

Cet engagement est assuré aussi par l'organisation de formations régulières au profit de ses collaborateurs concernés au domaine de la finance verte ainsi que la sensibilisation sur les risques climatiques et environnementaux.

Dans un autre volet, AMEN BANK a initié plusieurs actions citoyennes à travers son implication pour soutenir les activités universitaires, sponsoriser les événements sportifs et encourager des initiatives liées à des aspects humanitaires.

Actions de communication en matière RSE

Actions de communication à responsabilité sociétale

Au cours de l'année 2022, AMEN BANK a repris son rythme habituel en terme de participation à des actions de sponsoring bien ciblées, en saisissant des opportunités assez intéressantes, en particulier celles, qui cadrent avec sa politique RSE.

En poursuivant sa stratégie de soutien des activités estudiantines, AMEN BANK a sponsorisé plusieurs actions dans plusieurs universités, telles que l'évènement "Investment

Competition", qui s'est déroulé, en début d'année à Tunis Business School ; cet événement, organisé par le Bureau Exécutif de l'association ATLAS Future Leaders-TBS Chapter, avait pour ambition de constituer une opportunité pour de véritables start-ups, pour venir «pitcher» leurs idées et présenter l'analyse financière de leur projet, devant les participants et les investisseurs.



Par ailleurs, l'équipe de l'agence AMEN FIRST BANK a été présente, à l'évènement "Campagne électorale 3.0", organisé par l'UP FRANÇAIS d'ESPRIT et ce, afin de promouvoir le pack AFB FREE, auprès des étudiants et d'ancrer l'image de l'agence AMEN First Bank, davantage à l'entrepreneuriat jeunes et aux start-ups.



Cette action visait une meilleure intégration des jeunes dans la communauté des affaires et œuvrait à développer un esprit entrepreneurial, axé sur le développement durable chez les étudiants.

Au courant de l'année 2022, AMEN BANK a sponsorisé aussi, la 9^{ème} édition du Bal des projets 2022 des étudiants Esprit, de la 1^{ère} à la 4^{ème} année, toutes spécialités confondues; cet événement sous forme de foire, leur a été dédié, afin de valoriser leurs travaux et exposer leurs projets pour mettre en évidence leurs compétences techniques et faire valoir la contribution de l'apprentissage par la pratique ; la Banque a également Sélectionné le Forum des Entreprises organisé par le Groupe ESPRIT, qui regroupe les étudiants des universités Esprit School of Business et Esprit School of Engineering, ainsi que les étudiants des écoles d'ingénieurs des universités étatiques et privées, afin d'initier des projets de coopération win-win à travers des rencontres avec des professionnels du monde IT et digital.

Aussi AMEN BANK a été le sponsor de l'évènement « Rec'it Up » organisé par le club IEEE-INSAT. Cet événement, à sa 4^{ème} édition, a été consacré à l'entrepreneuriat et aux énergies renouvelables. «REC It Up» et s'est déroulé en 24H : les étudiants ont participé à des ateliers techniques et non techniques qui les ont aidés à présenter les idées de leurs projets.



De plus, la Banque a participé au 30^{ème} anniversaire de la Cité des Sciences à Tunis, qui a été célébré sous la forme d'un événement « Les Journées de l'Aéronautique » ; en soutenant cet événement, elle confirme encore plus, son engagement à caractère RSE pour le domaine de la science et de la jeunesse.

Poursuivant son soutien aux activités sportives nationales et à l'épanouissement des jeunes sportifs tunisiens, AMEN BANK a été le partenaire, de la 3^{ème} édition de l'ITF Juniors du Tennis Club de Bizerte ; elle a aussi signé un partenariat officiel de 3 ans (2022, 2023 et 2024), avec la Fédération Tunisienne de Tennis de Table et a participé au sponsoring du championnat du Monde Junior de Tennis de Table ; une compétition sportive d'envergure mondiale, qui a eu lieu au sein de la salle multidisciplinaire de Radès avec la participation de 33 pays. Le soutien de la Banque à la FTTT contribuera non seulement à la réussite certaine des événements nationaux et internationaux organisés par cette dernière, en encourageant l'élite sportive tunisienne à progresser, mais aussi il mettra en valeur l'image de marque d'AMEN BANK, en tant que Banque engagée socialement et impliquée dans les valeurs sportives mais surtout humaines.



Fidèle à son rôle environnemental et sociétal, la Banque a participé en fin d'année au sponsoring du Marathon COMAR de Tunis-Carthage, Virtual Run, le rendez-vous sportif annuel incontournable ; en effet, les diverses équipes d'AMEN BANK ont été très heureuses de recevoir des visiteurs, au niveau de leur stand au village Marathon qui s'est tenu, à l'avenue Habib Bourguiba Tunis, afin de faire découvrir l'offre diversifiée de produits et de services de la Banque.



Par ailleurs, au cours de la saison estivale 2022, AMEN BANK a participé au sponsoring de la fête du 66^{ème} anniversaire de commémoration de la création de l'Armée Nationale, qui a été animée par l'artiste célèbre : Yosra Mahnouch, à l'amphithéâtre de Carthage et ce, en vue d'entretenir ses relations privilégiées avec la Mutuelle de l'Armée Nationale.

Aussi et afin de promouvoir son nouveau pack dédié aux TRE « WATANI PLUS », AMEN BANK a développé son partenariat avec la société RE/MAX ; en vue de renforcer sa présence auprès des conseillers immobiliers et les franchisés par conséquent, elle a sponsorisé leur événement annuel : « 8^{ème} convention RE/MAX », qui constituait une occasion pour réunir les agences immobilières REMAX TUNISIE, ainsi que les conseillers immobiliers et les franchisés. Cet événement a été associé à des activités de team building et de distribution des Awards en faveur des meilleures performances et agences immobilières de l'année.

De plus, la Banque a été également présente à l'action TRE RE/MAX COTE D'AZUR, tenue entre Marseille, Cannes et Nice ; cet événement, qui était à sa 1^{ère} édition en France, a eu pour objectifs d'offrir, aux Tunisiens résidents en France, l'opportunité d'acquérir un logement en Tunisie, tout en leur facilitant l'accès aux services de vente et de financement.



Veillant à soutenir le corps médical, AMEN BANK a participé au forum de l'Officine ; un événement assez important dédié aux officinaux de la Tunisie, des pays du Maghreb et de toute l'Afrique, vu la richesse de son programme scientifique ambitieux, ainsi que la qualité de ses intervenants ; elle a également sponsorisé la 4^{ème} journée de médecine libérale tenue à l'hôtel Continental Kairouan, sous le thème « La gestion du diabète, quoi de neuf ? » organisé par le syndicat tunisien des médecins libéraux « Section Kairouan » en collaboration avec la Direction Régionale de la Santé et l'Association Médicale de Kairouan.



Ces événements constituaient une occasion pour exposer nos différents packages en particulier : pack docteur dédié aux médecins ainsi que le « Pack AMEN Pharma » dédié aux pharmaciens d'officines et aux biologistes.

Poursuivant son soutien de l'économie nationale, AMEN BANK a assuré une présence à tous les événements, qui ont été programmés durant l'année 2022 ; en prévision de la 8^{ème} édition de la Conférence Internationale de Tokyo, pour le Développement d'Afrique (TICAD8) et ce, dans le cadre de son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Japonaise / CCITJ ;

En tant que partenaire exclusif dans le secteur bancaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Japonaise (CCITJ) et à l'occasion de la TICAD 8- Tunis 2022, AMEN BANK a participé à l'évènement B to B networking, lors duquel ont été présentés par leurs promoteurs, les projets du Livre blanc de CCITJ, ayant un potentiel de partenariat Afro-Japonais dans les domaines du numérique, de l'IA, de la pharmacie, des énergies renouvelables, de l'économie bleue et verte seront présentés, accompagnés par des discussions B-to-B entre les parties intéressées.

Consciente de son rôle économique pour soutenir les entreprises tunisiennes, AMEN BANK vise à travers sa participation à promouvoir l'investissement dans des secteurs à grande valeur ajoutée tels que les TIC, les énergies renouvelables, la santé...



Par ailleurs et sous l'égide du Conseil Bancaire et Financier (CBF), AMEN BANK a été le partenaire officiel du Sommet de la Francophonie et de Forum Economique, qui se sont tenus Djerba au mois de novembre 2022.



Par cette action communautaire, la Banque a mis en exergue son implication dans le processus de digitalisation de ses activités et services bancaires, au profit de ses clients et ses partenaires. Elle a également démontré, une fois de plus, son implication et sa responsabilité dans le financement de l'économie nationale et à l'international, à travers l'accompagnement de ses clients en dehors des frontières tunisiennes.

Etant une Banque responsable, qui soutient l'économie verte, AMEN BANK a participé à l'évènement « L'Olivier, Arbre Roi », organisé par L.I.V Advisory et XYZ Concept Store, qui valorise le patrimoine tunisien et rend hommage à l'olivier à travers 3 circuits: artistiques, culinaires et créateurs; une panoplie de créateurs et d'artistes étaient sur place pour célébrer l'arbre roi en tant qu'arbre sacré, qui constitue une véritable ressource naturelle. Cet évènement artistique s'est déroulé au cours du mois de décembre pour une durée de 2 semaines à la Marsa Plage.



Distinctions

AMEN BANK s'est distinguée, tout au long de l'année 2022 et ce, en se voyant décerner huit distinctions prestigieuses, ainsi que le renouvellement de deux certifications :
[AMEN BANK confirme sa certification MSI 20000](#)

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification au référentiel MSI 20000, la Banque a passé avec succès le diagnostic « Audit de Suivi » au titre de l'année 2021.



AMEN BANK, Elue Service Client de l'Année 2023 pour la catégorie «Banque» et «Banque Digitale» Pour la deuxième année consécutive, AMEN BANK a remporté, le concours «Elu Service Client de l'Année 2023» dans la catégorie «Banque», par les partenaires d'ESCD, à savoir «Qualimétrie» et IPSOS. De plus et pour sa première participation, AMEN First Bank, la première Banque 100% en ligne en Tunisie, depuis 2015, a également été désignée lauréate dans la catégorie «Banque Digitale».



AMEN BANK: Best Digital Bank Tunisia 2022 : Toujours à la pointe de l'innovation, mise au service de sa stratégie de digitalisation, AMEN BANK s'est vue récompenser par un nouveau prix prestigieux. En effet, elle a été désignée «La Meilleure Banque Digitale Tunisie en 2022» par Global Banking & Finance Review.

AMEN BANK: Excellence in Innovation Digital Banking Tunisia 2022 : AMEN BANK a reçu la distinction « Excellence in Innovation Digital Banking Tunisia 2022 » par le magazine Global Banking & Finance Review. Cette récompense vient conforter la position de la Banque, en tant que leader dans l'innovation, la digitalisation de ses processus et la prise en compte permanente de l'expérience client.

AMEN BANK a été élue «Meilleure Banque en Tunisie pour l'année 2022» par le magazine «Global Finance » AMEN BANK s'est distinguée encore une fois et a été élue pour la 3^{ème} année consécutive «Meilleure Banque en Tunisie en 2022» par le prestigieux magazine «Global Finance». Ce classement, depuis des années, est devenu une norme d'excellence et de confiance pour la communauté financière mondiale.



AMEN BANK: 1^{er} prix de la Banque Verte et du Meilleur Projet Energétique de l'année 2022

AMEN BANK a entamé l'année 2022 avec deux nouvelles distinctions, celle du 1^{er} prix de la Banque Verte et celle du Meilleur Projet Energétique de l'année, tous les deux décernés par le comité organisateur de la 3^{ème} Edition WENERCON. L'attribution de ces deux trophées, constitue une responsabilité sociétale et environnementale d'AMEN BANK, afin de soutenir l'ensemble des acteurs et des porteurs de projets d'économie verte et de développement durable



AMEN First Bank: Best Bank for Youth and Students Tunisia 2022 : AMEN First Bank a été élue, pour la 2^{ème} année consécutive « Best Bank for Youth and Students » par le magazine Global Banking & Finance Review. Cette distinction vient souligner la pertinence de la stratégie de digitalisation d'AMEN BANK, basée en particulier sur l'innovation continue et la complétude de son offre digitale, comme en témoigne AMEN First Bank, la 1^{ère} Banque 100% en ligne en Tunisie, depuis 2015, considérée comme la Banque des jeunes.



La banque digitale d'AMEN BANK
certifiée au standard de la sécurité ISO/IEC 27 001



GOUVERNANCE D' **AMEN BANK**

2/ GOUVERNANCE D'AMEN BANK

AMEN BANK a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste, basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, AMEN BANK a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions réglementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

Conseil de Surveillance

Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire

Composition

La liste des membres du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK se présente comme suit :

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Rached FOURATI	Président du conseil de surveillance	2021-2023	• Président du Conseil d'Administration de la société FIDAL TUNISIE.
Mme Selma BABBOU	Vice-Présidente	2021-2023	• DGA de la société PGI Holding. • PDG de la société HEAVY. • Administrateur AFC, COMAR et PARENIN
M. Nébil BEN YEDDER	Membre	2021-2023	• PDG de CAFES BONDIN, et CAFES BEN YEDDER. • Président du Conseil d'Administration du CAFES BONDIN côte d'ivoire. • Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. • Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING...
M. Slaheddine LADJIMI	Membre	2021-2023	• Président du Conseil d'Administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. • Administrateur auprès des sociétés DELICE DANONE & SMART
M. Hakim BEN YEDDER	Représentant permanent de la COMAR	2021-2023	• Directeur Général et Administrateur au sein de la COMAR. • Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICO, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER...
M. Mohamed Al Nehma	Représentant permanent d'EQUITY Capital (ex CTKD)	2021-2023	• Directeur Général d'EQUITY Capital. • PDG de Montazah Tabarka et CTKD SICAR. • Président du Conseil d'Administration de la société SOGES et de la société STKE.
M. Mohamed Anouar BEN AMMAR	Représentant permanent de La Société PARENIN	2021-2023	• DGA de la société PARENIN • Administrateur/ PDG au sein : PARETEC, SINEW, • Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, ENNAKL, MTI, El Imrane.
M. Monem NAIFER	Représentant permanent de la société LE PNEU	2021-2023	• Directeur Général EO DataCenter • Directeur Général The Coffee Studios • Administrateur Meninx Holding et ViaMobile
M. Abdelkader BOUDRIGA	Membre indépendant	2021-2023	• Professeur universitaire.

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Rachid TMAR	Membre indépendant	2021-2023	• Administrateur Société Amena Takaful
M. Ahmed BOUZGANDA	Membre représentant les petits porteurs	2021-2023	• Directeur Général Société La Paix • Administrateur au sein : PGH, PBTP, COTIM. • Gérant de la société TRIANON de promotion immobilière. • PDG de FCP
M. Ahmed El KARM	Membre représentant permanent de La Société PGI	2021-2023	• Président du Conseil d'Administration de MLA • Président du Conseil d'Administration du Tunisie Leasing et Factoring • Administrateur Amen Project, Le Recouvrement • Membre du Conseil d'Administration de TLG Finance • Membre du Conseil d'Administration de la société SICAR Amen

Le Conseil de Surveillance d'AMEN BANK comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. La présidence du Comité des Risques et du Comité d'Audit est assurée par des membres indépendants. De même, AMEN BANK a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du Conseil de Surveillance, des différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code, une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Le conseil s'est réuni cinq fois au cours de 2022 :

Conseil de Surveillance	10/02 2022	29/03 2022	19/05 2022	29/08 2022	10/11 2022	Nombre de présence	Taux de Présence
Nombre de présents	10	11	11	9	11	52	86,70%

Directoire

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'AMEN BANK

Composition

Il se compose de trois membres :

- M. Néji Ghandri, Président du Directoire;
- M. Karim Ben Yedder, Membre du Directoire, Directeur Général;
- M. Mehrez Riahi, Membre du Directoire.

et des comités suivants :

- Comité du Directoire;
- Comité de Direction;
- Comité Exécutif De Crédit;
- Comité Supérieur des Risques;
- Comité de Recouvrement;
- Comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits
- Comité ALCO.

Le Directoire est assisté par un Secrétaire Général en la personne de M. Khaled Boukhris.

L'organigramme d'AMEN BANK se présente comme suit :

Pôle Transformation (par intérim)	M. Khaled Boukhris
Pôle Gestion des Risques	M. Zied Kassar
Pôle Opérations	M. Youssef Ben Ghorbel
Pôle Banque Corporate & Retail par intérim	M. Atef Khemiri
Directrice Centrale de la Gestion Juridique	Mme Sana Choukaier
Directeur Central – PMO Central	M. Slim Jomâa
Directrice Centrale de l'Audit	Mme Houda Machat
Directrice Centrale du Contrôle de la Conformité	Mme Basma Kaak
Directeur Central du Risque Opérationnel	M. Ilyes Jrad
Directeur Central du Recouvrement	M. Moncef Ben Mansour
Directeur Central Back Offices	M. Taoufik Fourati
Directeur Central des Moyens Généraux et Administration	M. Naoufel Dernaoui
Directeur Central de l'Organisation, du Conseil Interne et de la Qualité	M. Mohamed Safroui
Directeur Central Finances et Stratégies (par Intérim)	M. Aymen Ben Hlima
Directeur Central des Ressources Humaines	M. Anis Brahem
Directeur Central du Système d'Informations	M. Mounir Chtioui
Directeur Central de la Sécurité des SI	M. Belhassen Dridi
Directeur Central Banque de Marché	M. Sami Hriga
Directeur Central de la Distribution (Pôle Retail Banking)	M. Radhi Ben Ali
Directeur – PMO RH	M. Mohamed Ben Dhiab
Directeur du Recouvrement Dynamique	M. Nabil Boussaidi
Directeur du Recouvrement Dynamique Contentieux	M. Mourad Bondi
Directrice du Risque ALM et de Marché	Mme Latifa Dahmen
Directeur des Risques de Crédit	M. Mohsen Slama
Directrice de Suivi des Engagements	Mme Alya Amri
Directeur des Opérations Retail	M. Chaker Somai
Directeur des Opérations Corporate	M. Moncef Tahri
Directeur des Systèmes de Paiements	M. Walid Bhar
Directeur des Opérations Spéciales	M. Zakaria Ben Abdennebi
Directrice de la Stratégie et Etudes Financières	Mme Nadia Babba
Directeur de la Fiscalité	M. Ahmed Zouari
Directrice du Recrutement et de la Formation	Mme Saida Msakni
Directeur de l'Exploitation et Infrastructures	M. Kais Alioua
Directeur des Projets de la Relation Clientèle et de l'Intégration	M. Kamel Memmi
Directeur des Projets des Métiers Back Office	M. Yacine Manai
Directeur de la Qualité du système d'informations	M. Abdelwaheb Chahed
Directeur du Contrôle de la Conformité	M. Walid Guerbaya
Directeur du Marketing (par intérim)	M. Aymen Ennouri
Directeur du Marché de Change	M. Hichem Ben Alaya
Directrice des Opérations de Marché	Mme Hédia Jellouli
Directeur des Centres d'Affaires	M. Zied Sdiri
Directrice de l'Analyse de Crédit	Mme Nour Ben Cheikh
Directeur de la Zone Tunis I	M. Heithem Dhakkar
Directeur de la Zone Tunis II	M. Jamel Maâlouli
Directeur de la Zone Tunis III	M. Walid Sahli

Directeur de la Zone Tunis IV	M. Ramzi Mallat
Directeur de la Zone Cap Bon	M. Imed Mahmoud
Directeur de la Zone Sahel	M. Taoufik Belaanes
Directeur de la Zone Sfax	M. Nizar Boufi
Directeur de la Zone Sud	M. Foued Mahsni
Responsable du Centre d'Affaires - Mohamed V	M. Sami Bettaieb
Responsable du Centre d'Affaires - Sousse	M. Slim Trabelsi
Responsable du Centre d'Affaires - Sfax	M. Mohamed Mehdi
Responsable du Centre d'Affaires - Les Berges du Lac	M. Slim Ben Mansour

Comités spécialisés

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Ce Comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance, désignés pour une durée de 3 ans renouvelables.

Le Comité est composé des membres suivants :

- **M. Rachid TMAR** : Président du Comité d'Audit;
- **Mme Selma BABBOU** : Membre, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
- **M. Monem NAIFER** : Membre représentant la société Le Pneu
- **M. Lotfi BEN HADJ KACEM** : Conseiller.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité peut faire appel à toute personne dont la présence est jugée utile, sans prendre part au vote. Il peut également convoquer un membre du Directoire pour prendre part à ses réunions, afin d'apporter des éclaircissements sur certaines questions.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Directeur Central de l'Audit d'AMEN BANK. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité;
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité;
- Rédiger le procès-verbal de chaque réunion du Comité.

Attributions

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque ;

- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de la Banque, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle;
- Contrôler les activités de la direction centrale de l'audit, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes par l'assemblée générale des actionnaires et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à la Banque;
- Veiller à ce que la Direction Centrale de l'Audit soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Activité en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et les avis et observations des Commissaires aux Comptes et a apprécié l'évolution périodique des créances classées et des ratios réglementaires trimestriels ainsi que des engagements des groupes et autres bénéficiaires d'un encours supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

Par ailleurs, le Comité a examiné et validé :

- Le rapport d'activité du Comité d'Audit de l'exercice 2021
- Le rapport d'activité de la Direction Centrale de l'Audit de l'exercice 2021 ;
- Le plan d'audit relatif à l'exercice 2022 ;
- Le rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2021 ;
- Le rapport d'audit du système de notation des contreparties en application des dispositions de la circulaire BCT 2016-06 relative au système de notation des contreparties ;
- Le rapport d'audit du dispositif de lutte anti blanchiment d'argent et financement de terrorisme (LAB/FT) en application des dispositions de la circulaire BCT 2017-08 telle que modifiée et complétée par la circulaire BCT 2018-09 ;
- Le rapport d'audit de la gestion des immeubles acquis par voie de recouvrement ;
- La politique d'audit et d'information financière ;
- La proposition de désignation du cabinet La Générale Audit et Conseil « GAC » en tant que commissaire aux comptes pour la période 2022-2024.

En outre, le Comité a suivi l'état d'avancement du projet d'implémentation du référentiel IFRS.

Le Comité a également examiné l'état d'avancement de la mise en place des recommandations formulées par les Co-commissaires aux comptes dans la lettre de direction de l'exercice 2021 et a apprécié les efforts déployés par toutes les entités de la Banque pour la régularisation des constats relevés.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Le comité des risques est présidé par Monsieur Abdelkader Boudriga, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- M. Hakim Ben Yedder, membre permanent, représentant de la COMAR
- M. Mohamed Anouar Ben Ammar, membre permanent, représentant de PARENIN
- M. Ahmed El Karm, membre permanent, représentant de la PGI
- M. Aziz Hadj Romdhane, conseiller

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil de Surveillance à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil de Surveillance notamment dans :

- L'analyse en profondeur des questions spécifiques et techniques qui relèvent du domaine de gestion des risques en vue d'éclairer les décisions du Conseil de surveillance ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- L'analyse et suivi de l'exposition de l'établissement aux principaux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et les risques LAB/FT ;
- L'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques ;
- L'examen de scénarios de stress-testing et analyse de leurs résultats ;
- La définition d'une politique d'appétence pour le risque qui détermine :
 - le niveau global et individuel par type de risque que l'établissement est prêt à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
 - les limites d'exposition et plafonds opérationnels par type de risque ;
 - la politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur ;
- L'examen et validation des politiques de gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;

Activité en 2022

En 2022, le Comité des Risques a mené ses travaux autour des axes suivants :

- Sur le volet de la gouvernance, validation des documents de mise en conformité de la circulaire 2021-05 à savoir la politique générale de gestion des risques, la politique de provisionnement, le cadre d'appétence au risque et la politique de pilotage des Fonds Propres ;
- Instauration d'un cadre de coordination et d'échange entre le Comité d'Audit et le Comité des Risques ;
- Examen régulier du respect des ratios prudentiels et conventionnels ;
- Examen des résultats de l'exercice de Stress Test de risque de crédit de la BCT à fin décembre 2021 ;
- Suivi de l'exposition de la Banque au risque souverain ;
- Examen de l'évolution des différentes expositions sectorielles et par groupe d'affaires de la Banque ;
- Examen et validation des documents de mise en conformité de la circulaire 2022-01 consistant en la stratégie de la Banque pour la prévention et la résolution des créances non performantes ;
- Examen de la cartographie des engagements par note interne et des résultats des exercices de backtesting ;
- Examen périodique du tableau de bord ALM et risque de marché intégrant l'évolution des emplois et ressources, des indicateurs d'exploitation et des risques ALM et de marché ;
- Le suivi des résultats de la simulation trimestrielle de stress

de liquidité ;

- Engagement de la revue du Plan de Continuité de l'activité des activités critiques ;
- Examen périodique de la cartographie des risques opérationnels ;
- Examen du reporting de suivi du risque LAB/FT sur une base trimestrielle ;
- Examen périodique et sur base trimestrielle des réalisations de la filière recouvrement ;
- Examen régulier de l'état d'avancement du projet IFRS et du respect du calendrier fixé des différents chantiers relatifs au volet comptable et au volet modélisation.

Coordination entre le Comité d'Audit et le Comité des Risques

L'article 37 de la circulaire BCT 2021-05 « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » dispose que « le Comité d'Audit et le Comité des Risques doivent instaurer un cadre de coordination et de collaboration afin de faciliter la prise de décision au niveau de l'organe d'administration ».

Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2022, les deux Comités ont veillé à assurer un cadre d'échange, de coordination et de collaboration pour les sujets jugés transverses ou nécessitant une interaction entre les deux Comités pour faciliter le travail du Conseil et ce à travers la tenue des réunions de coordination et les échanges ayant porté sur :

- Les procès-verbaux des Comités
- Les rapports d'audit sur les processus de gestion de risque
- Le plan d'audit annuel qui est basé sur la cartographie des risques.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le Comité est composé des membres suivants :

- M. Rached Fourati, Président du Conseil de Surveillance.
- Mme Selma Babbou, Vice-présidente du Conseil de Surveillance.
- M. Nébil Ben Yedder, Membre du Conseil de Surveillance.

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil de Surveillance notamment dans la conception et le suivi des politiques :

- de nomination et de rémunération des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- de successions des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- et de gestion des situations de conflits d'intérêts

DIRECTION CENTRALE DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Mission

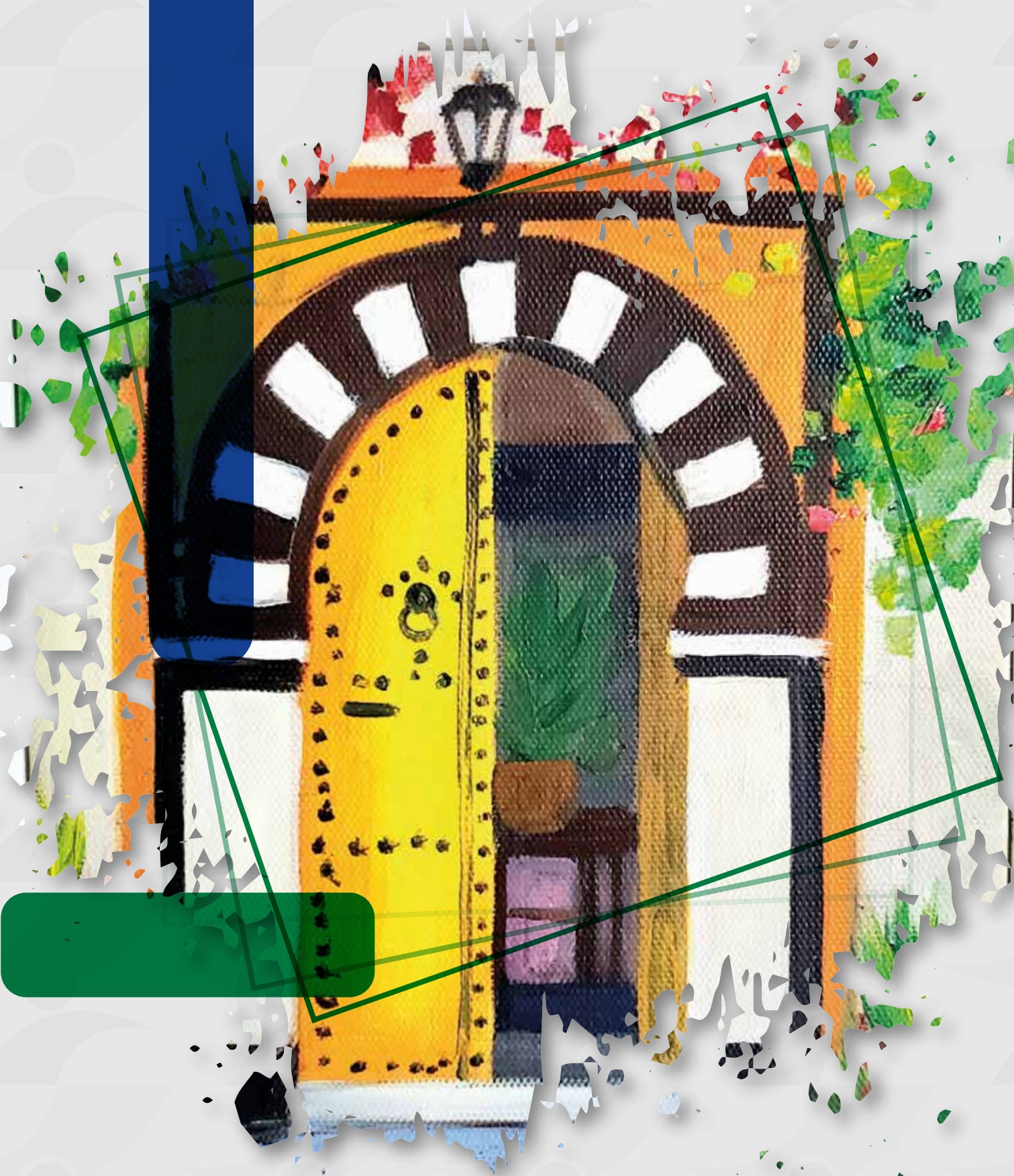
La mission de l'organe de contrôle de la conformité consiste essentiellement à identifier les risques de non-conformité que présentent tous les métiers de la Banque. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Assurer une mission de veille réglementaire ;
- Etablir une cartographie des risques de non-conformité ;
- Veiller à ce que la Banque dispose de procédures formalisées et de règles de contrôle interne pour les domaines relevant directement de la fonction de contrôle de la conformité ;
- Donner un avis écrit sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférents ;
- Dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité ;
- Veiller au respect du code de déontologie ainsi que des normes professionnelles ;
- Remonter au conseil de surveillance des rapports sur les problèmes et les dysfonctionnements constatés au niveau des procédures ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances.

Activité en 2022

L'activité de la Direction Centrale du Contrôle de la conformité a principalement porté sur les points suivants :

- L'élaboration d'une politique de conformité ;
- La mise en place d'une politique de lancement d'alerte ;
- Lancement d'une mission d'assistance et de mise à niveau du dispositif de contrôle de conformité ;
- La revue et l'actualisation du manuel de procédures LAB/FT ;
- La conclusion d'un partenariat pour la mise en place d'un projet d'Intelligence Artificielle pour la détection des opérations atypiques ;
- La réalisation d'une mission d'audit interne du dispositif LAB/FT ;
- La supervision de la mise à jour des dossiers KYC ;
- L'analyse et déclaration des opérations suspectes à la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF).



FAITS SAILLANTS

3/ FAITS SAILLANTS

Conjoncture

Conjoncture économique

L'année 2022 a été marquée par un ralentissement attendu de la croissance économique. Le produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie a augmenté de 2,4 % au cours de l'année 2022, contre les 4,3 % de 2021 ; reflétant des évolutions mitigées pour les différents secteurs de l'économie. En effet, cette évolution s'explique, en partie, par l'amélioration de l'activité des industries manufacturières destinées à l'exportation, notamment, la branche du textile, de l'habillement et du cuir (+13,2%) et les industries mécaniques et électriques (+9,3%) et ce, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la Zone Euro, outre les problèmes persistants au niveau des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Également, la valeur ajoutée des services marchands a connu un accroissement suite à la progression réalisée dans les branches du transport (+17,7%) et de l'hôtellerie, de cafés et de restauration (+16,7%).

Pour le secteur de l'arboriculture, la récolte de l'huile d'olive pour la campagne 2022- 2023, devrait atteindre 180 mille tonnes contre 240 mille tonnes enregistrées au cours de la campagne précédente, soit une contraction de 25%. De même, la production attendue des dattes et des agrumes, pour la même saison, connaîtra un repli de 7,6% et 15,9%, respectivement, pour atteindre 340 mille et 290 mille tonnes.

Quant à la balance alimentaire, elle s'est soldée, durant l'année 2022, par un déficit de 2.920 millions de dinars contre 1.942 millions de dinars, une année auparavant. Ce creusement est imputable, principalement, à la poursuite de la hausse des importations (+37,5% contre +12,6% en 2021) et ce, en dépit d'une reprise des exportations (+32% contre -5,8%), notamment celles de l'huile d'olive (+46,2% en valeur). Par conséquent, le taux de couverture s'est détérioré de 2,8 points de pourcentage pour revenir à 67,4%.

Par ailleurs, l'indice général des prix à la consommation familiale a connu, au cours du mois de décembre 2022 et en termes de variation mensuelle, un accroissement de 0,7% contre +0,6% un mois auparavant. Ceci est expliqué par la hausse des prix des produits manufacturés (+1,0% contre +0,5% en novembre) et des frais des services (+0,7% contre +0,1%). Néanmoins, les prix des produits alimentaires ont connu une décélération (+0,2% contre +1,3% le mois précédent).

Cependant certaines industries manufacturières destinées à l'exportation, ont connu une amélioration de l'activité durant l'année 2022, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur la demande extérieure, contre une contreperformance pour les industries non manufacturières

Aussi, l'activité industrielle manufacturière exportatrice a montré une certaine résilience, en 2022, face à un environnement extérieur difficile marqué par les retombées de l'invasion de l'Ukraine, ayant affecté la demande étrangère, ainsi que la hausse des prix des intrants.

En effet, les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, ont été marqués, durant l'année 2022, par une amélioration des exportations des industries manufacturières, notamment, celles des industries du textile, habillement et cuirs (+21% contre +14,4% en 2021), contre un ralentissement pour les industries mécaniques et électriques (+14,5% contre +21,9%) en relation avec la baisse de la demande émanant de la Zone Euro.

Par ailleurs, les exportations du secteur de l'agroalimentaire ont affiché une hausse durant la même période, soit +34,1% contre un repli de 3,9% en 2021, en relation avec

l'amélioration des exportations de l'huile d'olive.

Toutefois, une décélération a marqué les exportations du secteur des mines, phosphate et dérivés, soit 56,1% contre 83,2% un an auparavant et ce, malgré la hausse des prix de ces produits sur les marchés internationaux.

De leur côté, les importations de matières premières et demi-produits ont poursuivi leur hausse, en 2022, soit +33% contre +29,7% au cours de l'année précédente, en relation avec la progression de l'activité industrielle et la hausse des prix internationaux. En revanche, les importations de biens d'équipement, ont accusé un ralentissement (+12% contre +16%).

En ce qui concerne la contreperformance des industries non manufacturières, elle s'est poursuivie en 2022, avec, en particulier, un repli de la production nationale du pétrole brut de 14% , suite à l'épuisement naturel de la plupart des gisements, notamment celui de Halk El Menzel. Quant à la production du phosphate, elle a connu une quasi-stagnation, soit 3,7 millions de tonnes contre 3,8 millions en 2021.

Sur le plan énergétique, le déficit commercial énergétique s'est fortement détérioré, passant de 5.219,2 millions de dinars en 2021 à 10.566,8 millions de dinars en 2022, soit environ 42% du déficit commercial global. Cette évolution est expliquée, principalement, par la flambée des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, le taux de couverture s'est aggravé davantage, pour s'établir à 30,2% contre 36,9% un an plus tôt.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les flux touristiques se sont sensiblement accrus de 222,9% contre 11,8%, durant l'année précédente, portant sur 5,2 millions de touristes. Cette évolution est attribuée, en particulier, à la consolidation des entrées de touristes Européens (201,5% contre 42,1% en 2021), notamment les Allemands (369,9% contre 37,4%) et les Français (177,6% contre 15,7%). Aussi, les flux des touristes Maghrébins ont enregistré une nette amélioration de 246,9% contre -3,7% un an plus tôt, surtout pour les Algériens.

Parallèlement, les nuitées touristiques globales ont connu une hausse de 139,8% en 2022 contre 36,9% une année auparavant, pour s'établir à 19,4 millions d'unités

Corrélativement, les recettes touristiques en devises se sont accrues, sur l'ensemble de l'année 2022, de 83,1% contre 15,1% une année auparavant, pour atteindre 4.279,2 millions de dinars. Sans effet change, la hausse de ces recettes a été de 79% contre 13,1%.

Sur l'ensemble de l'année 2022, le nombre de passagers s'est accru de 121,3% contre 33,3%, un an plus tôt pour atteindre environ 8,6 millions de personnes. Cette augmentation a concerné aussi bien l'activité sur les lignes internationales (127,5%), que le trafic sur les lignes intérieures (34,7%).

Par aéroport, le transport de passagers s'est amélioré, notamment, dans les aéroports d'Enfidha-Hammamet (+353,6%), de Djerba-Zarzis (+133,4%) et de Tunis-Carthage (+106,2%).

Le déficit de la balance courante s'est creusé, au cours de l'année 2022, pour se situer à -12.366 millions de dinars, soit 8,5% du PIB contre -7.844 millions de dinars et 6% une année auparavant.

Ce creusement est imputable à l'élargissement du déficit commercial de 8.430 millions de dinars, pour se situer à -21,8 milliards de dinars en 2022. En revanche, l'excédent de la balance des services s'est nettement consolidé pour passer, d'une année à l'autre, de 712 millions de dinars à 4.263 millions de dinars. De son côté, l'excédent de la balance des revenus de facteurs et des transferts courants a enregistré une amélioration de 357 millions de dinars pour se situer à

5.160 millions de dinars en 2022.

Au cours de l'année 2022, l'inflation moyenne s'est établie à 8,3% contre 5,7% un an plus tôt. Cette évolution a concerné, principalement, les prix des produits alimentaires (+10,9% contre +6,3%), des produits manufacturés (+9,1% contre +6,3%) et, à moindre degré, les frais des services (+5,6% contre +4,6%).

Conjoncture monétaire et financière

La masse monétaire M3 a progressé, au terme de l'année 2022, à un rythme pratiquement similaire à celui enregistré une année auparavant (+8,4% contre +8,5%). Cette évolution est expliquée par l'accélération des concours à l'économie (8,1% contre 4,8%) qui a été, toutefois, contrecarrée par le ralentissement des créances nettes sur l'Etat (12,1% contre 29,2%).

S'agissant des contreparties du système financier, les créances nettes sur l'extérieur ont connu en 2022 une régression nettement moins aigue par rapport à 2021 (-70 millions de dinars contre -1.445 millions de dinars en 2021), reflétant l'effet combiné de la baisse des engagements extérieurs du système financier (-666 millions de dinars contre +2.404 millions de dinars) et du repli des avoirs extérieurs (-736 millions de dinars contre +959 millions de dinars).

Quant aux concours à l'économie, ils ont connu en 2022 une hausse à une cadence plus élevée (8,1% ou 8.562 millions de dinars contre 4,8% ou 4.881 millions de dinars), portant la marque de l'augmentation du portefeuille-escompte auprès des banques (6.792 millions de dinars contre 3.360 millions de dinars) et à un degré inférieur des créances immobilisées (562 millions de dinars contre 380 millions de dinars) et des comptes courants débiteurs (239 millions de dinars contre 329 millions de dinars).

En effet, la hausse des crédits accordés aux professionnels, au cours de l'année 2022, a bénéficié à tous les secteurs à des degrés différents : industrie (+4.008 millions de dinars), les services (+3.615 millions de dinars) et l'agriculture et pêche (+392 millions de dinars). Parallèlement, ceux profitant aux particuliers se sont accrus de 864 millions de dinars.

Les créances nettes sur l'Etat ont augmenté au terme de l'année 2022 de 12,1% ou 4.382 millions de dinars (contre 29,2% ou 8.174 millions de dinars en 2021). Cette évolution s'explique, essentiellement, par la consolidation de l'encours des bons du Trésor achetés par la BCT dans le cadre des opérations d'Open-Market (+2,477 millions de dinars contre -276 millions de dinars), l'accroissement de ceux détenus par les banques de la place (+1.330 millions de dinars contre +3.258 millions de dinars), en sus de l'effet restrictif exercé par la hausse du compte Courant du Trésor (CCT) (+1.241 millions de dinars contre -2.657 millions de dinars). Il est à rappeler que dans le cadre du financement intérieur du budget, l'Etat a émis en 2022, des emprunts nationaux pour un montant global de 2.975 millions de dinars.

En 2022, les émissions des bons du Trésor, se sont situées, à 16.422 millions de dinars, contre des remboursements à ce titre d'un montant de 12.595 millions de dinars soit des souscriptions nettes de +3.827 millions de dinars (contre 9.512 millions de dinars, 6.751 millions de dinars et +2.761 millions de dinars, respectivement, en 2021).

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est stabilisé à 118 unités à fin 2022.

Par ailleurs, l'indice de référence TUNINDEX a clôturé l'année 2022 à 8109,68 points, en baisse de 2,6% par rapport à son niveau enregistré au terme du trimestre précédent, ce qui a réduit ses gains réalisés depuis le début de l'année à 15,1% contre 2,3% en 2021.

Au terme de l'année 2022 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2021, le taux de change du dinar a enregistré une baisse sur le marché interbancaire de 7,2% vis-à-vis du dollar et de 0,9% par rapport à l'euro. En revanche, il s'est apprécié de 7% à l'égard du yen japonais et de 5,6%, face au dirham marocain. Sur le marché des changes international, et au cours de la même période, l'euro s'est déprécié de 5,9% face au dollar.

Implémentation des normes IFRS

En application :

- De la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018 d'adopter les normes comptables IFRS pour les états Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- De la circulaire de la BCT du 29 Janvier 2020 définissant les premières mesures qui doivent être mise en place pour l'adoption des normes IFRS par les banques et les établissements financiers ;
- Du communiqué du CMF du 11 Février 2020 relatif à la transition aux normes comptables IFRS.
- De la décision du conseil national de la comptabilité du 11 mars 2022 relative au report de la date d'entrée en vigueur des normes IFRS pour les états financiers 31 décembre 2023.

AMEN BANK a lancé depuis l'année 2020 une mission d'implémentation des normes IFRS et dans l'objectif d'assurer la réussite du projet, elle a choisi de faire recours à l'expertise de consultants externes.

Cette mission consiste en une revue critique des travaux déjà réalisés par les équipes de la Banque et en un apport des pistes d'optimisation en référence aux expériences acquises dans d'autres missions.

Pilotage du projet IFRS :

Le conseil assure un suivi de l'avancement des travaux d'implémentation des normes internationales IFRS et ce en respect du calendrier validé par le comité de pilotage et mis à jour selon les décisions des instances de tutelles.

Le conseil est assisté par le comité d'audit et le comité de risque dans la réalisation de ce suivi et pilotage à travers des comptes rendus périodiques.

Le comité projet se réunit périodiquement pour le suivi de l'état d'avancement et la validation des décisions importantes.

Formation :

Formations certifiantes aux équipes de la Direction Centrale Finances & Stratégie, du Pôle Gestion des Risques, du Pôle Opérations et de la Direction Centrale de l'Audit ;

Sessions de formation à destination de l'équipe projet assurées par un consultant externe (ateliers de travail par thème) ;

Action de formation à destination de la majorité du personnel assurée par des cabinets de renommés internationales.

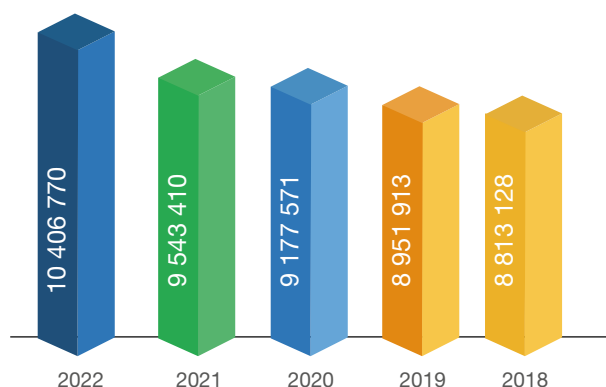
Etat d'avancement :

Concernant l'état d'avancement du projet, AMEN BANK a clôturé la phase de diagnostic en 2021 et a bien avancé au niveau de la phase implémentation.

Durant l'année 2022, AMEN BANK a avancé sur la phase d'étude d'impact et a parallèlement entamé la phase d'implémentation avec toute ses composantes IT.

Chiffres clés

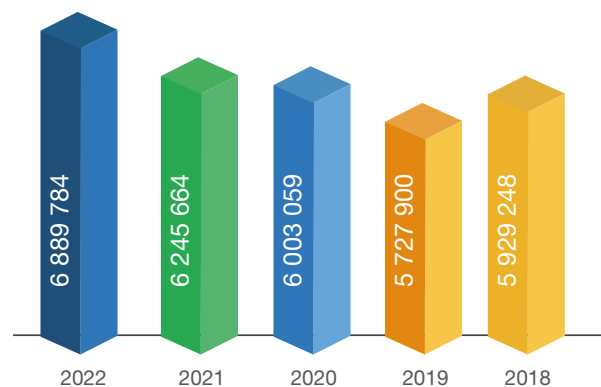
TOTAL BILAN



Évolution 2022/2021



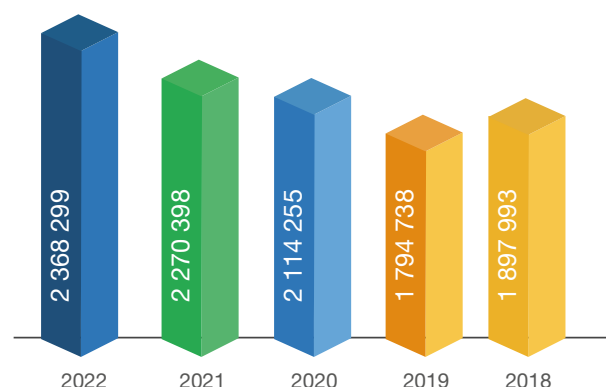
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE



Évolution 2022/2021



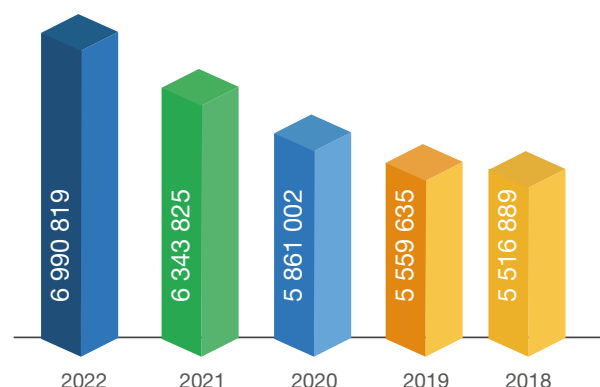
PORTFEUILLE-TITRES



Évolution 2022/2021



DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE



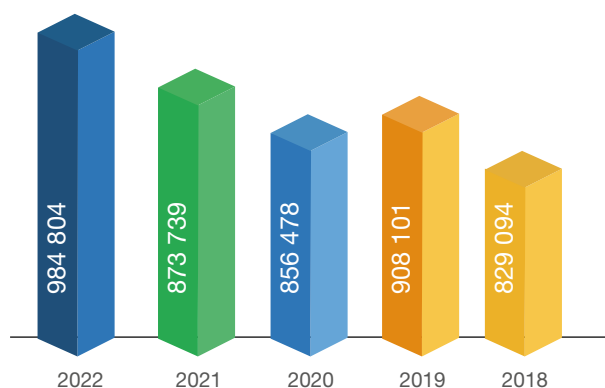
Évolution 2022/2021



(EN MILLIERS DE DINARS)	2022	2021	2020	2019	2018	Variation 2022-2021	(%)
Capitaux propres(*)	1 302 173	1 186 243	1 113 951	1 014 548	869 532	115 930	9,77
Fonds propres nets	1 551 057	1 433 325	1 318 947	1 187 180	1 105 802	117 732	8,21
Ratio de capital (en %)	16,29	16,61	16,39	15,49	14,60	(0,32)	(1,93)
TIER I	11,96	11,99	11,65	11,89	10,40	(0,03)	(0,25)
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (en %)	131,3	132,2	138,4	152,6	126,8	(1,0)	(0,73)
Total des provisions et agios réservés sur créances	1 087 252	1 078 460	1 030 880	886 584	870 112	8 792	0,82
Taux des créances classées (en %)	11,92	13,48	14,69	14,41	15,06	(1,56)	(11,57)
Taux de couverture des créances classées (en %)	73,65	71,20	67,07	63,55	59,12	2,45	3,44
Taux de couverture des engagements (en %)	10,28	11,24	11,42	10,38	10,25	(0,96)	(8,54)

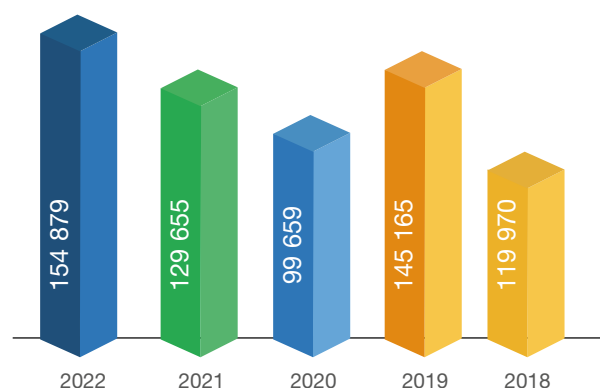
(*) Les dividendes à soumettre à l'AGO du 27 Avril 2023 s'élèvent à 54 207 mille de dinars. Les capitaux propres après distribution des dividendes s'élèveront à 1247 966 mille de dinars.

CHIFFRES D'AFFAIRES



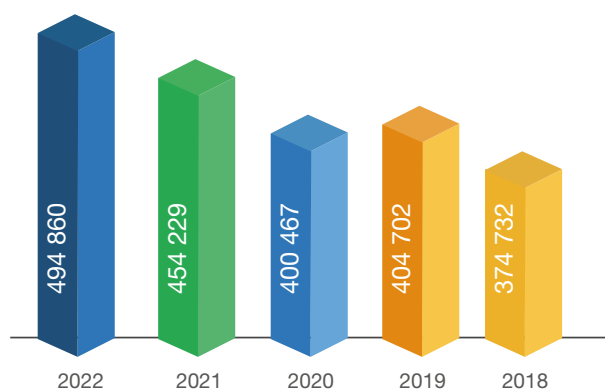
Évolution 2022/2021 12,71%

RÉSULTAT NET



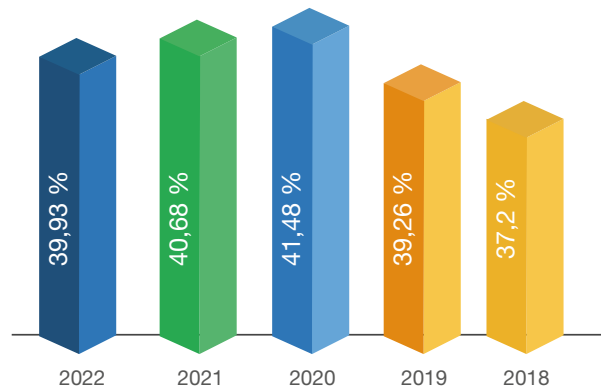
Évolution 2022/2021 19,45%

PRODUIT NET BANCAIRE



Évolution 2022/2021 8,95%

COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN (%)



Évolution 2022/2021 -1,84%

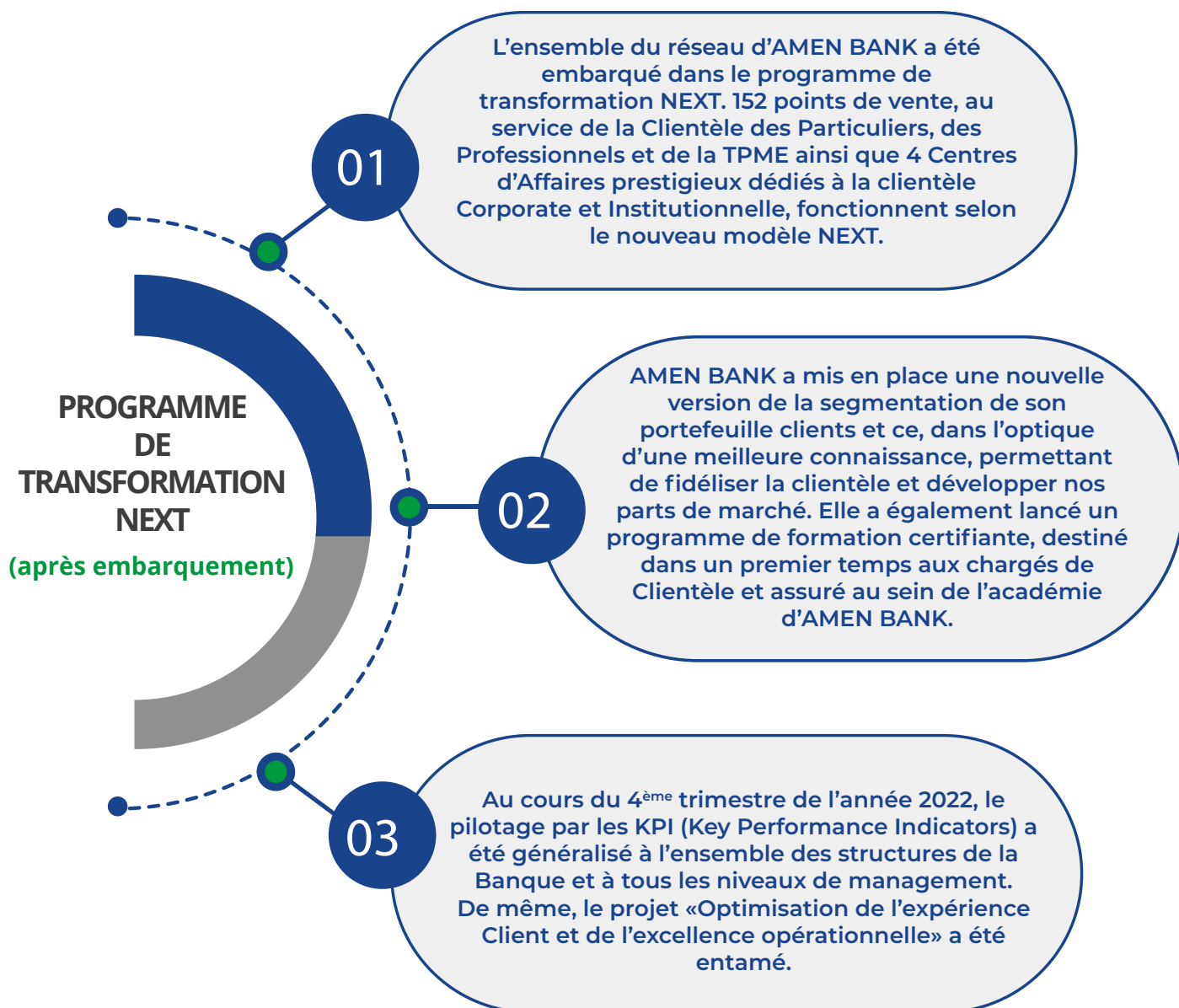
en (%)	2022	2021	2020	2019	2018
Rendement moyens des actifs	1,5	1,4	1,1	1,6	1,4
Rendements moyens des fonds propres	13,5	12,3	9,8	16,7	16,1

**TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
ET DES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

	Capital social	Réserves légales	Réserves à Régime Spécial et réinvesti	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2019 avant affectation	132 405	13 240	556 327	-	120 979	45 983	423	26	145 165	1 014 548
Affectation des résultats 2019 suivant décision de l'AGO du 30 juin 2020	-	-	103 500	-	-	4 600	-	37 065	(145 165)	
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	-	-	-	-	-	-		
Affectation	-	-	103 500	-		4 600	-	37 065	(145 165)	
Dividendes distribués	-	-	-	-		-		-		
Solde au 31/12/2019 après affectation	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 583	423	37 091	-	1 014 548
Solde au 31/12/2020 avant affectation	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 327	423	37 091	99 659	1 113 951
Affectation des résultats 2020 suivant décision de l'AGO du 27 avril 2021	-	-	75 211	-	-	4 600	-	19 848	(99 659)	
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(24 160)	-	-	-	-	24 160	-	
Affectation	-	-	99371	-	-	4 600	-	(4 312)	(99 659)	
Dividendes distribués	-	-		-		-	-	(56 934)		(56 934)
Solde au 31/12/2020 après affectation	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 927	423	5	-	1 057 017
Solde au 31/12/2021 avant affectation	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation des résultats 2021 suivant décision de l'AGO du 28 avril 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	129 655	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée			(26 825)	-				(5)	26 830	-
Affectation			112 986	-		5 100		38 399	(156 485)	-
Dividendes distribués								(38 398)		(38 398)
Solde au 31/12/2021 après affectation	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 598	423	1	-	1 147 845

AUTRES FAITS SAILLANTS





ACTIVITE

A fin décembre 2022, le total du bilan s'est établi à 10 406 770 mille dinars contre 9 543 410 mille dinars à fin décembre 2021 soit une progression de 863 360 mille dinars.

En général, l'activité d'AMEN BANK a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une hausse des emplois de 869 244 mille dinars ou 9,89% ;
- Une hausse des ressources de 563 662 mille dinars ou 7,68 %.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par AMEN BANK a atteint 7 906 970 mille dinars, soit une progression de 563 662 mille dinars ou 7,68% détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 990 819	6 343 825	5 861 002	646 994	10,20
Emprunts et ressources spéciales	825 551	926 283	968 332	(100 732)	(10,87)
Total Ressources Bilan	7 816 370	7 270 108	6 829 334	546 262	7,51
Billets de Trésorerie	90 600	73 200	74 350	17 400	23,77
Total	7 906 970	7 343 308	6 903 684	563 662	7,68

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV souscrites via le réseau, a enregistré une hausse de 30 310 mille dinars ou 8,80% passant de 344 571 mille dinars à fin décembre 2021 à 374 881 mille de dinars à fin décembre 2022.

1-Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution de la structure des dépôts et avoirs de la clientèle est marquée par un accroissement plus soutenu des dépôts à terme et de l'épargne.

Par forme, les dépôts s'établissent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	1 910 262	1 834 198	1 821 946	76 064	4,15
Dépôts à d'épargne	2 245 407	2 049 851	1 879 072	195 556	9,54
Dépôts à terme en dinars	2 477 927	2 157 670	1 889 928	320 257	14,84
Dépôts à terme en devise	218 193	151 337	166 721	66 856	44,18
Autres dépôts de la clientèle	139 030	150 769	103 335	(11 739)	(7,79)
Total	6 990 819	6 343 825	5 861 002	646 994	10,20

Comparés à décembre 2021, les placements à terme en dinars ont augmenté de 320 257 mille dinars, suite à la hausse des placements en compte à terme, certificats de dépôts, placements optimax et en pension livrée respectivement pour 324 467 mille dinars, 3 317 mille dinars, 1 345 mille dinars et 7 104 mille dinars, atténuée par la baisse des bons de caisse pour 15 976 mille dinars.

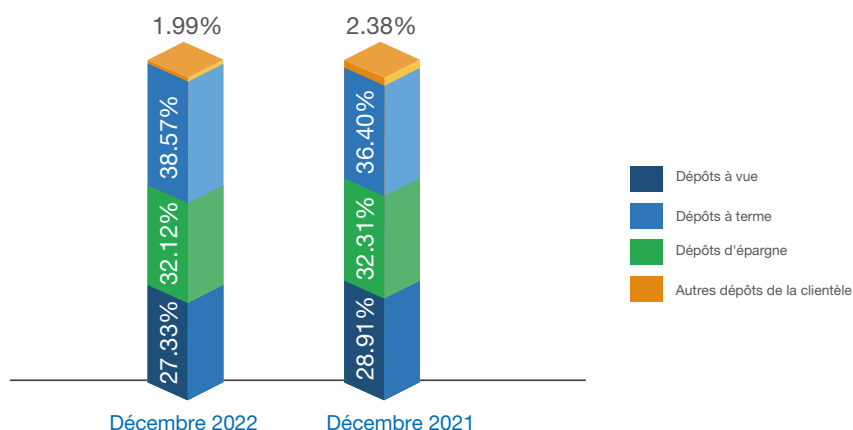
Les placements à terme en devises ont enregistré une amélioration de 66 856 mille dinars.

Par ailleurs, les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 76 064 mille dinars par rapport à décembre 2021 provenant essentiellement des augmentations des dépôts à vue en dinars pour 82 523 mille dinars, des dépôts à vue en dinars convertible pour 4 603 mille dinars, des dépôts à vue en devises convertibles pour 4 418 mille dinars et des autres comptes réglementés pour 1 811 mille dinars, atténuées par la baisse des dépôts à vue en devises pour 17 291 mille dinars.

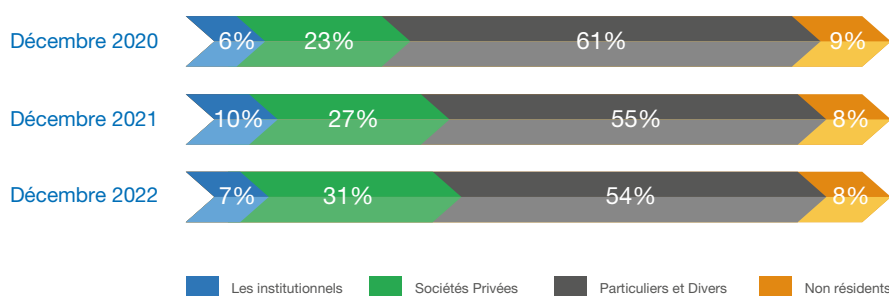
Quant aux dépôts d'épargne, ils ont enregistré une hausse de 195 556 mille dinars ou 9,54%. Cette augmentation est due exclusivement à la hausse de l'encours des comptes d'épargne en dinars.

Les autres dépôts des clientèles ont enregistré une baisse de 11 739 mille dinars ou 7,79% provenant essentiellement des autres dépôts des clientèles en dinars et en devises pour 10 652 mille dinars et 1134 mille dinars.

STRUCTURE DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :



La concentration des dépôts collectés auprès des institutionnels s'est atténuée en 2022 à 7% contre 10% en 2021

2-Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts et les ressources spéciales, ont diminué de 100 732 mille dinars ou 10,87%. Ils passent ainsi de 926 283 mille dinars à fin décembre 2021 à 825 551 mille dinars à fin décembre 2022.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	656 768	(94 974)	(15,53)
Lignes extérieures	433 915	529 027	605 335	(95 112)	(17,98)
Fonds budgétaires	82 716	82 578	51 433	138	0,17
Emprunts obligataires	308 920	314 678	311 564	(5 758)	(1,83)
Emprunts	282 577	292 203	302 395	(9 626)	(3,29)
Dettes rattachées	26 343	22 475	9 169	3 868	17,21
Total	825 551	926 283	968 332	(100 732)	(10,87)

Cette variation s'explique principalement par :

► La diminution des emprunts matérialisés hors dettes rattachées de 9 626 mille dinars due principalement aux effets compensés des éléments suivants :

- L'émission d'un emprunt obligataire AMEN BANK pour 40 000 mille dinars ;
- L'amortissement des emprunts matérialisés pour 49 626 mille dinars dont 500 mille dinars d'emprunt privé.

► La baisse des ressources spéciales de 94 974 mille dinars due principalement aux effets conjugués des éléments suivants :

- Les remboursements des annuités venant à échéance sur les ressources extérieures en dinars pour 107 842 mille dinars, en devise pour 4 303 mille dinars et les ressources budgétaires pour 4 571 mille dinars ;
- Nouveau tirage sur la ligne BAD pour 16 404 mille dinars et sur la ligne budgétaire pour la restructuration financière des PME pour 5 852 milles dinars ;
- Augmentation des dettes rattachées de 841 mille dinars.

3-Les Billets de Trésorerie

A fin décembre 2022, l'encours des Billets de Trésorerie non avalisés s'est élevé à 90 600 mille dinars contre 73 200 mille dinars à fin 2021, soit un accroissement de 17 400 mille dinars.

Capitaux Propres et Provisions

1- Les Capitaux Propres

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Capital social	132 405	132 405	132 405	-	-
Réserves	1 014 465	923 755	844 373	90 710	9,82
Autres capitaux propres	423	423	423	-	-
Résultats reportés	1	5	37 091	(4)	(80,00)
Résultat	154 879	129 655	99 659	25 224	19,45
Total	1 302 173	1 186 243	1 113 951	115 930	9,77

A fin décembre 2022, les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 1 302 173 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 115 930 mille dinars ou 9,77% due principalement à la réalisation d'un résultat arrêté au 31 décembre 2022 pour 154 879 mille dinars et la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2021 pour 38 397 mille dinars.

2- Les Provisions

L'encours des provisions s'est situé à 866 375 mille dinars à fin décembre 2022 soit une baisse de 4 762 mille dinars par rapport à son niveau de fin décembre 2021.

Cette évolution est inhérente à :

- Une dotation aux provisions sur créances pour 74 020 mille dinars et compensée par une reprise de provision sur créances radiées pour 80 516 mille dinars ; soit une reprise nette de 6 496 mille dinars ;
- Une dotation nette des provisions sur titres pour 201 mille de dinars ;
- Et une dotation nette des provisions pour risques et charges et autres éléments d'actifs pour 1 532 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022 après radiation	31/12/2022 avant radiation	31/12/2021	31/12/2020	Variations après radiation		Variations avant radiation	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Provisions sur créances	752 087	832 602	758 582	743 082	(6 495)	(0,86)%	74 020	9,76%
Provisions sur créances par décaissements	748 883	829 398	755 701	740 931	(6 818)	(0,90)%	73 697	9,75%
Provisions affectées aux créances classées	381 690	398 318	362 799	376 070	18 891	5,21 %	35 519	9,79%
Provisions additionnelles	219 631	283 518	261 148	248 156	(41 517)	(15,90)%	22 370	8,57%
Provisions collectives	147 562	147 562	131 753	111 181	15 809	12,00 %	15 809	12,00%
Provisions collectives sur carthage cement				5 524				
Provisions sur engagements par signature	3 204	3 204	2 881	2 151	323	11,21 %	323	11,21%
Provisions affectées aux titres	62 919	62 919	62 718	50 517	201	0,32 %	201	0,32%
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	51 369	51 369	49 837	51 097	1 532	3,07 %	1 532	3,07%
Total	866 375	946 890	871 137	844 696	(4 762)	(54,66)%	75 753	8,70%

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs », telle qu'elle figure dans l'état de résultat, présente un solde de 118,5 millions de dinars. Ce solde, qui correspond à l'effort de couverture hors agios de la banque courant 2022, s'analyse comme suit :

- Une variation de l'encours des provisions entre 2021 et 2022 (avant radiation) pour 75,8 millions de dinars ;
- La constatation de la couverture (perte) pour 46 millions de dinars suite à l'apurement de l'engagement de l'unité hôtelière SIPET ;
- La constatation des produits suite au recouvrement des créances radiées pour 3,3 millions de dinars.

3- Les Agios Réservés

Le total des agios réservés est passé de 319 878 mille dinars à fin décembre 2021 à 335 165 mille dinars à fin décembre 2022. Cette variation de 15 287 mille dinars résulte d'une dotation nette sur créances classées de 61 243 mille dinars compensée par une reprise de 30 945 mille dinars sur les créances radiées, et d'une reprise nette sur les créances non classées de 15 011 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022 après radiation	31/12/2022 avant radiation	31/12/2021	31/12/2020	Variations après radiation		Variations avant radiation	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Agios réservés sur créances classées	324 391	355 336	294 093	263 141	30 298	10,30 %	61 243	(20,82)%
Agios réservés sur créances non classées	3 114	3 114	1 660	460	1 454	87,59 %	1 454	(87,59)%
Agios réservés sur secteur touristique	7 660	7 660	24 125	24 197	(16 465)	(68,25)%	(16 465)	68,25 %
Total	335 165	366 110	319 878	287 798	15 287	4,78 %	46 232	14,45 %

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une hausse de 869 244 mille dinars, passant de 8 786 312 mille dinars à fin décembre 2021 à 9 655 556 mille dinars à fin décembre 2022.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une augmentation de 644 120 mille dinars des crédits à la clientèle ;
- Une progression de 127 223 mille dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement ;
- Et une hausse de 97 901 mille dinars du portefeuille titre.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	6 889 784	6 245 664	6 003 059	644 120	10,31
Portefeuille Titres	2 368 299	2 270 398	2 114 255	97 901	4,31
Valeurs Immobilisées	397 473	270 250	208 163	127 223	47,08
Total	9 655 556	8 786 312	8 325 477	869 244	9,89

1- Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont passés de 6 245 664 mille dinars à fin décembre 2021 à 6 889 784 mille dinars à fin décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 644 120 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	1 195 537	1 148 725	1 070 700	46 812	4,08
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 240 839	4 546 118	4 362 612	694 721	15,28
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	453 408	550 821	569 747	(97 413)	(17,69)
Total	6 889 784	6 245 664	6 003 059	644 120	10,31

L'accroissement des créances brutes par décaissement de 652 588 mille dinars est expliqué par :

- Une augmentation des comptes débiteurs de 46 812 mille dinars ;
- Une hausse des crédits en dinars sur ressources ordinaires de 672 628 mille dinars avec une augmentation au niveau des crédits en devises sur ressources ordinaires de 30 562 mille dinars ;
- Une diminution des crédits sur ressources spéciales de 97 413 mille dinars.

Les engagements de la Banque répartis par classe s'établissent comme suit :

NATURE	Formule	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations		Variations	
		après radiation	avant radiation			après radiation		avant radiation	
		Montant				Montant	(%)	Montant	(%)
Engagements classés C0 et C1	a	9 318 331	9 318 331	8 305 359	7 703 319	1 012 972	12,20	1 012 972	12,20
Engagements classés C2, C3, C4 et C5	b	1 261 178	1 372 640	1 293 442	1 326 225	(32 264)	(2,49)	79 198,00	6,12
Total des engagements	c=a+b	10 579 509	10 690 971	9 598 801	9 029 544	980 708	10,22	1 092 170	11,38
Agios réservés affectés aux engagements classés	x	324 391	355 337	294 093	263 141	30 298	10,30	61 244	20,82
Provisions affectées aux engagements	y	604 525	685 041	626 828	626 377	(22 303)	(3,56)	58 213	9,29
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements classés	z=x+y	928 916	1 040 378	920 921	889 518	7 995	0,87	119 457	12,97
Taux de couvertures des engagements classés	z/b	73,65	75,79	71,20	67,07	2,46	3,45	4,59	6,45
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 hors agios réservés	d=b-x	936 787	1 017 303	999 350	1 063 084	(62 563)	(6,26)	17 953	1,80
Total des provisions et agios réservés sur créances non classées	e	158 336	158 336	157 538	141 362	798	0,51	798	0,51
Total general des provisions et agios réservés	w=e+z	1 087 252	1 198 714	1 078 459	1 030 880	8 793	0,82	120 255	11,15
Taux de couverture des engagements hors agios réservés	y/d	64,53	67,34	62,72	58,92	1,81	2,88	4,62	7,36
Taux des engagements classés	b/c	11,92	12,84	13,48	14,69	(1,55)	(11,53)	(0,64)	4,72
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	w/c	10,28	11,21	11,24	11,42	(0,96)	(8,53)	(0,02)	(0,18)

Le taux des créances classées est établi à 11,92% contre 13,48% à fin décembre 2021.

Quant au taux de couverture des créances classées, il s'est établi à 73,65% contre 71,20% à fin décembre 2021.

Le taux de couverture des créances classées hors agios réservés s'établit à 64,53% contre 62,72% à fin décembre 2021.

La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2022:

Secteur d'activité	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020	
	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)
I - Agriculture	115 979	1,10%	121 358	1,26%	119 763	1,33%
II - Industrie	3 098 288	29,29%	2 339 847	24,38%	2 075 215	22,98%
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%	24 755	0,27%
Energie	89 250	0,84%	68 060	0,71%	79 237	0,88%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%	400 439	4,43%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%	372 684	4,13%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%	305 979	3,39%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 590	2,41%	242 275	2,68%
Industrie Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%	169 062	1,87%
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%	20 534	0,23%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%	58 879	0,65%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%	35 803	0,40%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%	219 350	2,43%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%	146 215	1,62%
III - Services	7 365 242	69,62%	7 137 597	74,36%	6 834 567	75,69%
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%	209 510	2,32%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%	133 969	1,48%
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%	674 002	7,46%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%	148 975	1,65%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%	135 100	1,50%
Commerce de quincaillerie machines vehicules	525 212	0,78%	448 663	0,68%	395 498	4,38%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%	108 694	1,20%
Commerce divers	524 539	4,22%	506 057	4,65%	532 334	5,90%
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%	268 767	2,98%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%	460 315	5,10%
Leasing et factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%	302 465	3,35%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%	124 571	1,38%
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%	97 593	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%	1 996 497	22,11%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%	859 734	9,52%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%	386 543	4,28%
Total	10 579 510	100%	9 598 801	100%	9 029 544	100%

Par échéance, les engagements d'AMEN BANK ont évolué comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020	
	Montant	(%)	Montant	(%)	Montant	(%)
CREDITS A COURT TERME	2 834 613	26,79%	2 399 620	25,00%	2 271 690	25,16%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	5 247 952	49,60%	5 027 410	52,38%	4 856 152	53,78%
CREDITS PAR CAISSE	8 082 565	76,40%	7 427 030	77,37%	7 127 842	78,94%
CREDITS PAR SIGNATURE (Avals, cautions, autres garanties et crédit documentaire import)	2 496 944	23,60%	2 171 771	22,63%	1 901 703	21,06%
TOTAL GENERAL	10 579 509	100,00%	9 598 801	100,00%	9 029 544	100,00%

2- Portefeuilles titres

2.1 Portefeuille titres commercial

Au 31 décembre 2022, le portefeuille titre commercial s'est établi à 72 286 mille dinars enregistrant une baisse de 139 929 mille dinars par rapport à la fin de 2021 comme le montre le tableau ci-après :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
BTA/BTC de transaction et de placement	-	76 083	-	(76 083)	(100,00)
Titres placement à revenu fixe	50 563	117 907	122 439	(67 344)	(57,12)
Titres placement à revenu variable	21 723	18 225	12 752	3 498	19,19
TOTAL	72 286	212 215	135 191	(139 929)	(65,94)

Le portefeuille titre de transaction a baissé suite au remboursement de l'encours des BTC pour 76 600 mille dinars.

L'activité obligataire a enregistré une baisse de 57,12 % due principalement :

- Au reclassement des emprunts obligataires de placement qui est basé sur le business modèle. En effet, ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance ;
- A la souscription à l'emprunt national 2022-4 pour 50 000 mille dinars.

Quant aux titres de placements à revenu variable, ils ont enregistré une hausse de 3 498 mille dinars.

2.2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 2 296 013 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 237 830 mille dinars par rapport à fin décembre 2021.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	2 036 758	1 796 651	1 717 062	240 107	13,36
BTA	1 124 015	1 180 357	1 158 857	(56 342)	(4,77)
Fonds gérés	697 371	607 691	551 695	89 680	14,76
Emprunts obligataires	211 596	1 978	-	209 618	10 597,47
Titres participatifs	3 776	6 625	6 510	(2 849)	(43,00)
Titres de participation	79 418	70 188	71 074	9 230	13,15
Parts dans les sociétés du groupe	160 073	161 811	160 746	(1 738)	(1,07)
Participations avec convention de rétrocession	19 764	29 533	30 182	(9 769)	(33,08)
Total	2 296 013	2 058 183	1 979 064	237 830	11,56

La variation du portefeuille titres d'investissement résulte essentiellement des effets suivants :

▶ De l'augmentation des fonds gérés pour 89 680 mille dinars résultant du :

- Lancement de douze nouveaux fonds gérés AMEN BANK 2022 pour 108 906 mille dinars et des remboursements en principal pour 26 740 mille dinars ;
- de l'augmentation des créances rattachées sur Fonds Gérés pour 7 327 mille dinars ;
- Et d'une reprise de provision nette de 187 mille dinars.

▶ De la baisse de l'encours des BTA pour 56 342 mille dinars.

▶ De la diminution de l'encours des titres participatifs pour 2 849 mille dinars.

▶ De la baisse de l'encours des participations en rétrocession suite au remboursement de CHAHIA, Société laitière du cap bon et AIN FAOUARA.

▶ De l'accroissement de l'activité obligataire de 209 618 mille dinars due principalement aux :

- Reclassement des emprunts obligataires de placement ;
- A la souscription à l'emprunt national 2022 pour 97 342 mille dinars et aux autres emprunts privés pour 9 000 mille dinars ;
- Aux remboursements pour 14 318 mille dinars ;
- A l'augmentation de créances rattachées pour 12 900 mille dinars.

3- Immobilisations

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 270 250 mille dinars à fin décembre 2021 à 397 473 mille dinars à fin décembre 2022 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 7 213 mille dinars.

La hausse provient essentiellement de l'augmentation des immobilisations hors exploitation acquises dans le cadre du recouvrement des créances pour 127 806 mille dinars et des immobilisations d'exploitation pour 8 409 mille dinars et de la baisse des immobilisations en cours de 4 116 mille dinars.

4- Analyse du cours AMEN BANK au 31/12/2022

Le cours de l'action AMEN BANK affiche au 30 décembre 2022 une hausse de 14,26%, clôturant ainsi à 26,200 dinars contre une hausse du secteur bancaire de 36,83%, une hausse 15,10% pour Tunindex et de 18,09% pour le Tunindex 20.

Ratios Réglementaires

Adéquation des fonds Propres : Solidité et résilience confirmées et respect de toutes les normes de concentration et de division du risque

A fin 2022, les fonds propres nets ont atteint 1 551,1 millions de dinars dont 1 138,7 millions de dinars de fonds propres nets de base. Ces derniers ont progressé de 104,5 millions de dinars soit +10,1%.

Ces niveaux de fonds propres nets et de fonds propres nets de base permettent à la Banque de disposer d'un coussin confortable en tenant compte des dispositions de la note BCT 2023-10 du 07 mars 2023 qui prévoit des limites en dépassement des minimums réglementaires de 2,5% au moins soit une limites de 12,5% pour le ratio capital et de 9,5% pour le ratio tier I pour une distribution de dividende ne dépassant pas les 35% du bénéfice de l'exercice 2022.

1- Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 16,29% à fin décembre 2022 contre un ratio réglementaire de au 10%.

Au titre de l'année 2022 et conformément aux exigences de la circulaire 2018-06, relative aux normes d'adéquation des fonds propres, les risques encourus au titre du risque du crédit et de contrepartie sur les instruments dérivés ,du risque opérationnel et du risque du marché, s'élèvent respectivement à 8 608,2 millions de dinars , 843,5 millions de dinars et 69,8 millions de dinars.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors les fonds propres complémentaires), le ratio TIER I arrêté à fin décembre 2022, s'est établi à 11,96% contre un taux réglementaire minimum de 7%.

2- Ratios de concentration et de division du risque

À fin décembre 2022, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

Aucun groupe n'a d'engagements supérieurs au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la BCT.

En outre, la situation des engagements à fin décembre 2022 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'AMEN BANK.

De même les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec AMEN BANK au sens de la loi bancaire 2016-48 sont établis à 329 807 mille dinars soit 21,26% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 25%.

Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou dépasse 5% des fonds propres nets, s'élève à 77 453 mille dinars soit 5% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 300%.

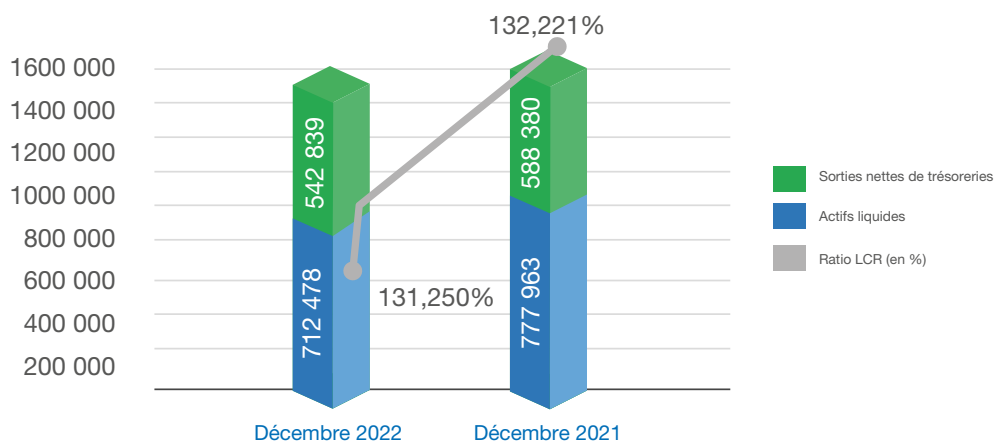
3- Ratio de liquidité à court terme LCR

A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois janvier 2023 s'est établi à 131,250% en respect du niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT.

Liquidité : stabilisation du profil de risque de liquidité confirmée, meilleure adéquation des ressources et des emplois et stress test confirmant la résilience de la Banque

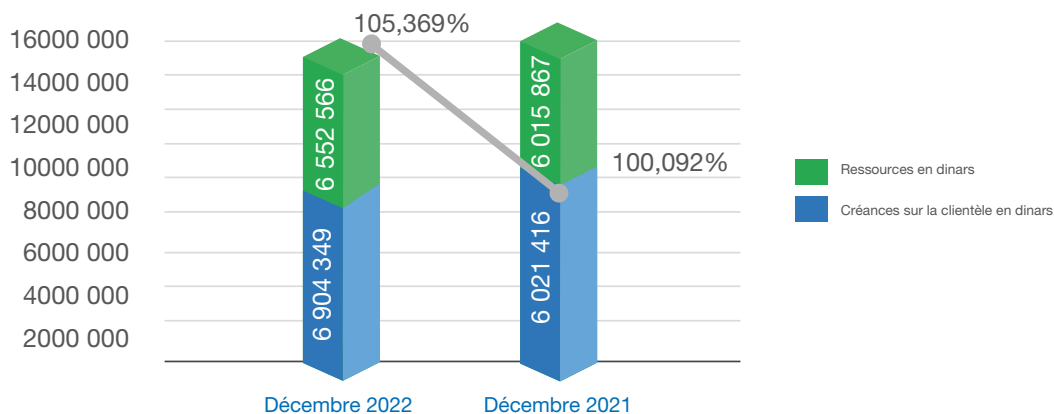
Au vu des évolutions macro-économiques et financières, AMEN BANK a assuré durant l'année 2022, la maîtrise du risque de liquidité tout en adoptant une gestion dynamique des actifs et passifs sous vision préventive. Les indicateurs de risque de liquidité de la Banque confirment un profil de risque maîtrisé.

Durant l'année 2022 et compte tenu du contexte de crise, AMEN BANK a réalisé des simulations de stress de liquidité en dinars et en devise outre la projection hebdomadaire de liquidité dans le cadre du pilotage dynamique du LCR. Ces exercices confirment la résilience de la Banque en cas de stress. En effet, La maîtrise du profil de risque de liquidité avant la crise, l'accroissement des dépôts de la clientèle , un niveau approprié d'actifs liquides et les efforts d'optimisation de l'encours des créances re-financiables permettent à la Banque une résilience en cas de choc de liquidité.



4- Ratio crédits/dépôts « LTD »

A fin décembre 2022, le ratio « LTD » s'est établi à 105,369% contre une limite réglementaire de 120%.



RESULTAT

Les réalisations de l'année 2022 sont en ligne avec les prévisions établies lors du dernier Business Plan établi en 2020. Pour l'année 2022, AMEN BANK a réalisé un chiffre d'affaires de 984 804 mille dinars contre 873 739 mille dinars pour la même période de 2021 soit une augmentation de 111 065 mille dinars ou 12,71%.

D'autre part, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 70 434 mille dinars ou 16,79%.

Ainsi le produit net bancaire a enregistré une progression de 40 631 mille dinars ou 8,95%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Chiffre d'affaires	984 804	873 739	856 478	111 065	12,71
Charges d'exploitation bancaire	(489 944)	(419 510)	(456 011)	(70 434)	16,79
Produit Net Bancaire	494 860	454 229	400 467	40 631	8,95
Résultat Net	154 879	129 655	400 467	25 224	19,45

I. LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au cours de l'année 2022, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 111 065 mille dinars ou 12,71% détaillée comme suit:

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Intérêts et Revenus Assimilés	652 221	571 351	601 140	80 870	14,15
Commissions Reçues	136 562	128 018	113 811	8 544	6,67
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	196 021	174 370	141 527	21 651	12,42
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	984 804	873 739	856 478	111 065	12,71

1. Les Intérêts et Revenus Assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus au cours de l'année 2022 ont atteint 652 221 mille dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 46 232 mille dinars contre 53 018 mille dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	16 682	13 743	19 017	2 939	21,39
Opérations avec la Clientèle	599 477	531 912	547 499	67 565	12,70
Autres revenus et intérêts	36 062	25 696	34 624	10 366	40,34
Total Intérêts et Revenus Assimilés	652 221	571 351	601 140	80 870	14,15

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré hausse de 2 939 mille dinars découlant notamment de :

- La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les établissements financiers de 2 319 mille dinars ;
- La hausse des intérêts perçus sur les opérations avec la BCT de 1 710 mille dinars ;
- Compensées par la baisse des intérêts et revenus assimilés sur les placements en dinars et en devises avec les établissements bancaires pour 1 090 mille dinars.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 599 477 mille dinars au cours de l'exercice 2022 contre 531 912 mille dinars pour la même période de 2021 soit une hausse de 67 565 mille dinars ou 12,70%. Cette hausse est expliquée principalement par les effets conjugués suivants :

- La hausse du TMM moyen de la période de 7,54% ou 47 point de base en passant de 6,23% à 6,70% ;
- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 170,00% et du taux d'intérêt moyen du Dollar de 1528,00% ;
- La hausse des encours moyens des crédits de 8,4%.

La hausse des autres revenus et intérêts pour 40,34% provient de la hausse du différentiel d'intérêts sur les opérations de change à terme pour 8 950 mille dinars et des commissions à caractère d'intérêts pour 1 416 mille dinars.

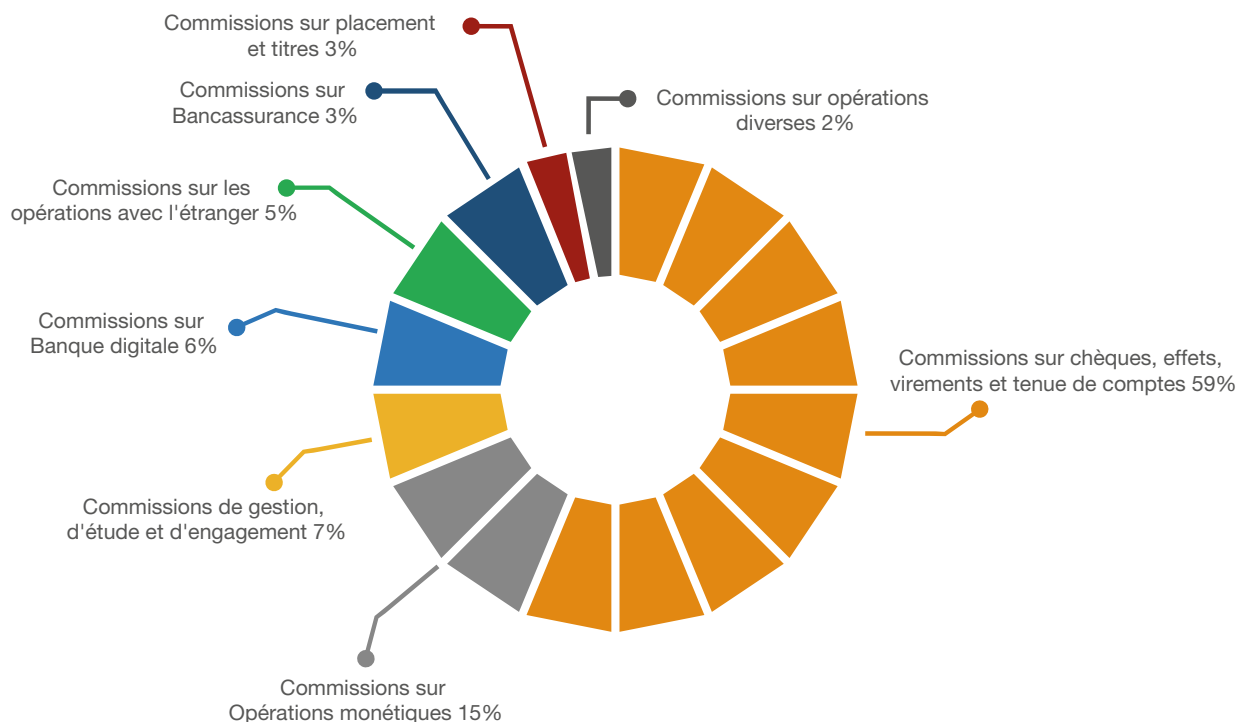
2. Les Commissions perçues

Les commissions perçues ont atteint 136 562 mille dinars contre 128 018 mille dinars pour l'exercice 2021 enregistrant ainsi une hausse de 8 544 mille dinars ou 6,67%.

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes	80 839	78 736	71 740	2 103	2,67
Commissions sur Opération monétiques	20 363	16 040	11 813	4 323	26,95
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	9 206	9 427	10 818	(221)	(2,34)
Commissions sur Banque digitale	8 335	8 176	7 098	159	1,94
Commissions sur les opérations avec l'étranger	6 498	5 452	5 347	1 046	19,19
Commissions sur Bancassurance	4 636	4 241	3 181	395	9,31
Commissions sur placement et titres	4 500	3 437	2 165	1 063	30,93
Commissions sur Banque d'affaires	232	612	-	(380)	(62,09)
Commissions sur produits de leasing	110	68	28	42	61,76
Commissions sur opérations diverses	1 843	1 829	1 621	14	0,77
Total des commissions bancaires	136 562	128 018	113 811	8 544	6,67

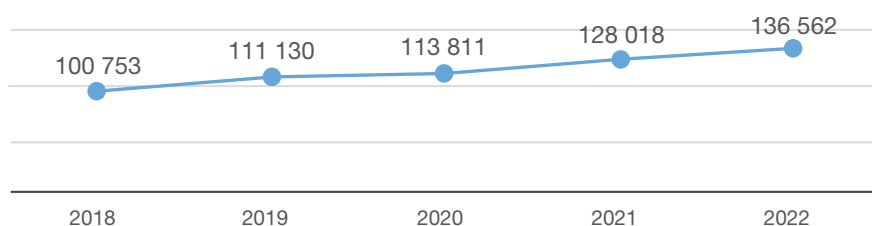
Hormis les commissions de gestion, d'étude et d'engagement, et les commissions sur banque d'affaires, toutes les autres rubriques ont enregistré une évolution positive au cours de l'exercice 2022.

La structure des commissions reçues au 31 décembre 2022 se présente comme suit :



Le taux croissance annuel moyen des commissions perçus sur les cinq dernières années a atteint 7,90% :

EVOLUTION COMMISSION PERCUS 2022-2018



3. Les revenus du portefeuille titres et opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres ont atteint 196 021 mille dinars au cours de l'année 2022 enregistrant une hausse de 12,42%.
(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	48 024	46 738	39 444	1 286	2,75
Revenus du portefeuille titre d'investissement	147 997	127 632	102 083	20 365	15,96
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	196 021	174 370	141 527	21 651	12,42

3-1 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières :

Les revenus du portefeuille titre commercial et opérations financières ont atteint 48 024 mille dinars pour l'année 2022 contre 46 738 mille dinars pour la même période de 2021, soit une hausse de 1 286 mille dinars ou 2,75% expliquée par :

- La baisse des revenus du titres de transactions et de placement à revenus fixes pour 10 802 mille dinars provient essentiellement de l'effet de reclassement de l'encours des emprunts obligataires (privés et étatiques) du portefeuille titres commercial et des opérations financière au portefeuille titres d'investissement ;
- La baisse des revenus du portefeuille titres de placement à revenu variable pour 181 mille dinars ;
- La hausse des gains sur les opérations de change au comptant pour 10 468 mille dinars ;
- Une hausse des gains nets sur change BBE et autres opérations de change pour 1 801 mille dinars ;

L'évolution des gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières, est explicitée en détail dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Revenus du portefeuille titres de transactions et de placement à revenus fixes	3 409	14 211	12 298	(10 802)	(76,01)
Revenus du portefeuille titres de placement à revenu variable	1 751	1 932	(188)	(181)	(9,37)
Gain net sur change au comptant	39 587	29 119	25 533	10 468	35,95
Gain net sur change BBE et autres gains de change	3 277	1 476	1 801	1 801	122,02
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	48 024	46 738	39 444	1 286	2,75

3-2 Gains sur portefeuille-titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 147 997 mille dinars au cours de l'année 2022 enregistrant un accroissement de 20 365 mille dinars par rapport à la même période de 2021.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement:	135 920	114 844	85 016	21 076	18,35
Sur BTA	90 951	89 351	68 945	1 600	1,79
Sur les Fonds Gérés	31 970	24 759	15 561	7 211	29,12
Sur les Emprunts Obligataires et les Titres Participatifs (*)	12 999	734	510	12 265	1 670,98
Dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement:	12 077	12 788	17 067	(711)	(5,56)
Sur les titres de participations	1 295	1 222	1 620	73	5,97
Sur les parts dans les entreprises liées et associées	10 598	10 940	12 886	(342)	(3,13)
Sur les participations avec convention de rétrocession	184	626	2 561	(442)	-
Total revenus du portefeuille titres d'investissement	147 997	127 632	102 083	20 365	15,96

La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement est expliquée principalement par les effets suivants:

- La hausse des revenus des Fonds Gérés qui comportent les plus-values, les dividendes encaissés et les intérêts courus sur les fonds placés en attente d'emploi de 7 211 mille dinars ;
- Les Emprunts Obligataires et les Titres Participatifs ont enregistré une hausse de 12 265 mille dinars provenant principalement de l'effet du reclassement de l'encours des emprunts obligataires (privés et étatiques) du portefeuille titres commercial et des opérations financières au portefeuille titres d'investissement effectué au cours de l'exercice 2022 ;
- La hausse des revenus sur BTA de 1 600 mille dinars ;
- Compensées par une baisse des dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement pour 711 mille dinars.

II - LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 70 434 mille dinars ou 16,79%, passant de 419 510 mille dinars pour l'année 2021 à 489 944 mille dinars pour l'année 2022.

Les composantes des charges d'exploitation bancaires se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	101 087	86 053	79 682	15 034	17,47
Opérations avec la clientèle	300 059	245 148	296 256	54 911	22,40
Emprunts et ressources spéciales	42 808	44 880	34 273	(2 072)	(4,62)
- Intérêts encourus sur emprunts	25 098	27 006	17 056	(1 908)	(7,07)
- Intérêts encourus sur ressources Spéciales	17 710	17 874	17 217	(164)	(0,92)
Autres intérêts et charges	29 825	31 636	35 505	(1 811)	(5,72)
- Différentiel d'intérêts sur Opérations de change à terme et du SWAP	11 182	11 377	13 821	(195)	(1,71)
Opérations de change à terme	1 739	114	169	1 625	1 425,44
SWAP	9 443	11 263	13 652	(1 820)	(16,16)
- Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	18 643	20 259	21 684	(1 616)	(7,98)
Total Intérêts encourus et charges assimilées	473 779	407 717	445 716	66 062	16,20
Commissions encourues	16 165	11 793	10 295	4 372	37,07
Total Charges d'exploitations bancaires	489 944	419 510	456 011	70 434	16,79

La hausse des intérêts encourus et des charges assimilées pour 66 062 mille dinars ou 16,20% est justifiable principalement par les effets conjugués de :

- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 170,00% et du taux d'intérêt moyen du Dollar de 1528,00% ;
- La hausse du TRE moyen de 12,60% ou 63 point de base ;
- La hausse du TMM moyen de la période de 7,54% ou 47 point de base ;
- Le changement de la structure des dépôts avec la hausse de la quote part des dépôts à terme.

Le coût moyen des ressources analytique calculé sur la base de la moyenne mensuelle a atteint 5,41% contre 4,98% pour la même période de 2021.

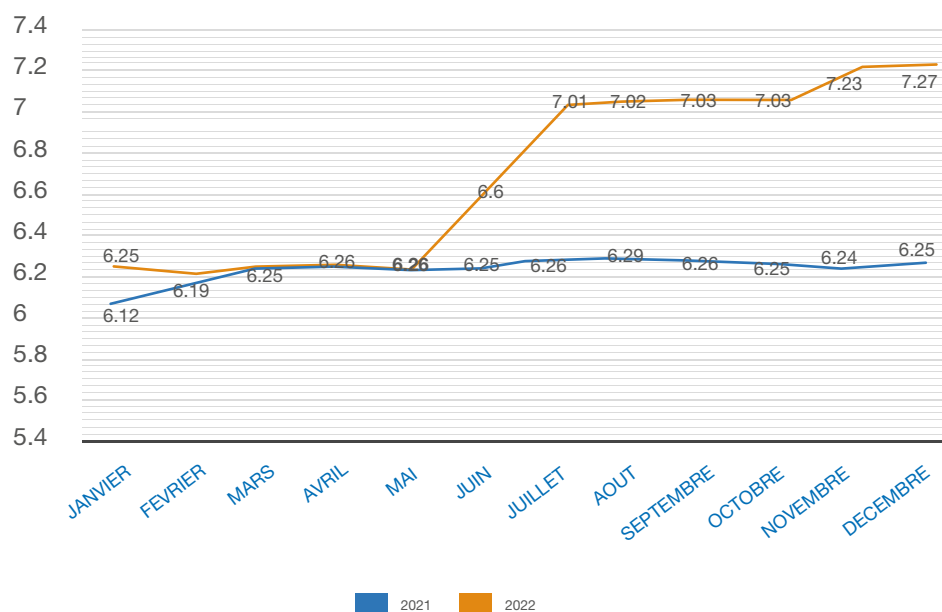
Le rendement moyen analytique des crédits et qui tient compte des encours moyens, a atteint 8,89% contre 8,54% pour la même période de 2021.

Ainsi la marge nette d'intérêts analytique est passée de 3,56% au cours de l'année 2021 à 3,48% pour la même période de 2022.

(En mDT)

(%)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
TRE moyen	5,63	5,00	0,63	12,60%
TMM moyen	6,70	6,23	0,47	7,54%
Coût moyen des ressources	5,41	4,98	0,43	8,63%
Rendement moyen des crédits	8,89	8,54	0,35	4,10%
marge nette	3,48	3,56	(0,08)	(2,25%)

VARIATION TMM 2022-2021



Les commissions encourues ont enregistré une hausse de 37,07% expliquée essentiellement par la hausse des commissions de gestion sur fonds gérés, ainsi que les frais interchange et de facturation Visa et Mastercard.

III – LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire a atteint 494 861 mille dinars contre 454 229 mille dinars pour la même période de 2021 soit une augmentation de 40 632 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Marge sur intérêts	178 442	163 634	155 424	14 808	9,05
Marge sur commissions	120 397	116 225	103 516	4 172	3,59
Revenus sur portefeuille titres	196 021	174 370	141 527	21 651	12,42
P N B	494 860	454 229	400 467	40 631	8,95
Chiffres d'affaires	984 804	873 739	856 478	111 065	12,71
PNB / Chiffres d'affaires (%)	50,25	51,99	46,76	(1,74)	(3,34)

Cette hausse de 8,95% recouvre :

Une hausse de 9,05% de la marge sur intérêts pour atteindre 178 442 mille dinars ;

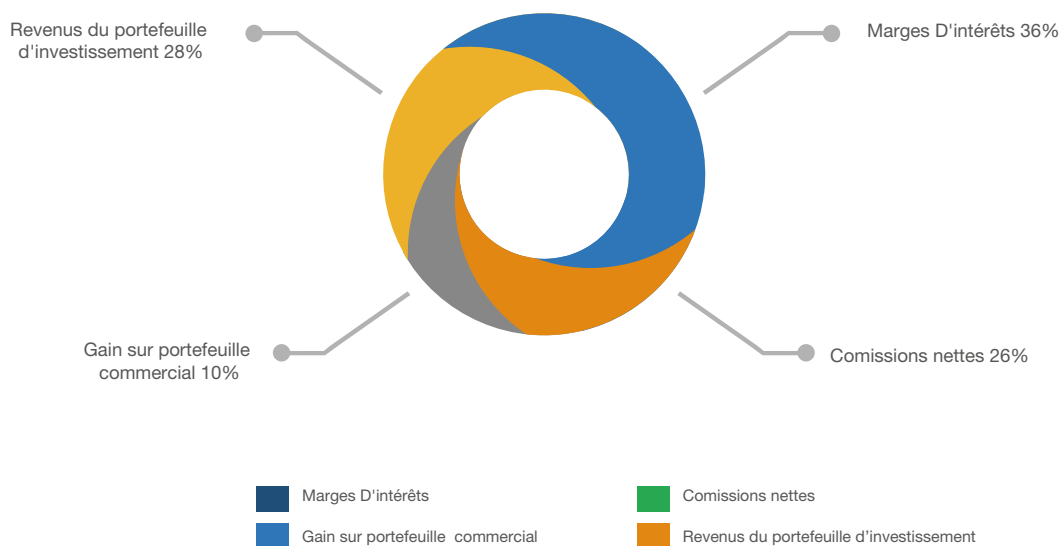
• Un accroissement de 3,59% de la marge sur commissions pour atteindre 120 397 mille dinars ;

• Et, une hausse de 12,42% des revenus sur titres et opérations financières pour atteindre 196 021 mille dinars.

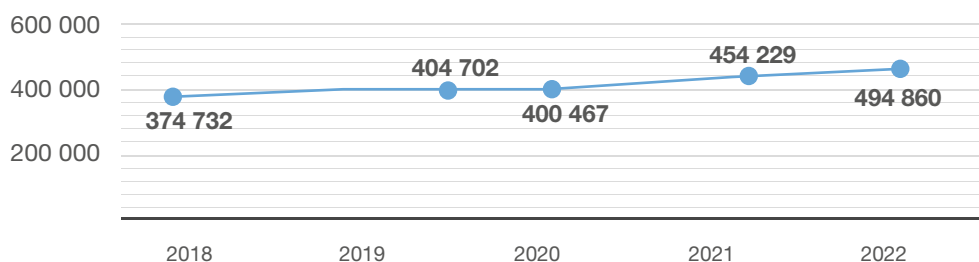


Rapportées au Produit Net Bancaire, la composition du produit net bancaire au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

COMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE 2022



EVOLUTION PNB



IV- LES CHARGES OPERATOIRES

Les charges opératoires ont totalisé 197 601 mille dinars au cours de l'année 2022 contre 184 794 mille dinars une année auparavant, soit une hausse de 6,93% ou 12 807 mille dinars.

Ces charges se ventilent comme suit :

(En mDT)

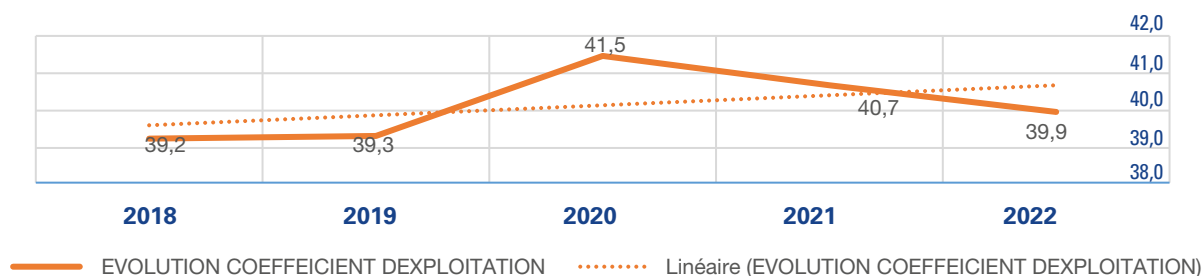
NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Frais de personnel	140 456	130 396	115 765	10 060	7,71
Charges générales d'exploitation	47 686	44 846	41 289	2 840	6,33
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 459	9 552	9 055	(93)	(0,97)
Total charges opératoires	197 601	184 794	166 109	12 807	6,93
PNB	494 860	454 229	400 467	40 631	8,95
Coefficient d'exploitation (%)	39,93	40,68	41,48	(0,75)	(1,85)

Les frais de personnel ont enregistré une évolution de 7,71% par rapport à l'exercice 2021 impactée notablement par l'augmentation sectorielle de 2022 ainsi que la révision à la hausse de la prime « IDR Indemnité de départ à la retraite » y afférente.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,93% au cours de l'exercice 2022 contre 40,68% pour la même période de 2021 soit une amélioration de 75 point de base.

L'évolution du coefficient d'exploitation sur les cinq dernières années se présente comme suit :

EVOLUTION COEFFICIENT D'EXPLOITATION



V- LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de la dotation aux amortissements, de l'impôt et la contribution sociale et conjoncturelle, a atteint 306 907 mille dinars au cours de l'année 2022. De ce résultat brut, ont été affectées des dotations aux provisions et résultats de corrections de valeur pour 118 484 mille dinars et une dotation aux amortissements, aux résorptions pour 9 459 mille dinars. L'impôt sur les sociétés a été fixé à 21 624 mille dinars.

La contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle se sont établies respectivement à 618 mille dinars et 1 854 mille dinars.

VI- LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève à 154 879 mille dinars contre 129 655 mille dinars une année auparavant soit une hausse de 19,45 %.

(En mDT)

NATURE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variations	(%)
Résultat d'exploitation	179 456	153 851	132 533	25 605	16,64
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(1 099)	20	(2 789)	(1 119)	(5 595,00)
Impôt sur les bénéfices	(21 624)	(11 721)	(18 228)	(9 903)	84,49
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(1 854)	(12 495)	(11 857)	10 641	(85,16)
Résultat net de l'exercice	154 879	129 655	99 659	25 224	19,45
Rendement moyen des actifs (%)	1,5	1,4	1,1	0,10	7,14
Rendement moyen des fonds propres (%)	13,5	12,3	9,8	1,20	9,76



MÉTIER D' **AMEN BANK**

4/ METIERS D'AMEN BANK

4-1 Activités bancaires

Activité commerciale

Dans le cadre de la consolidation de sa politique d'animation commerciale et dans le but d'élargir sa base clientèle et d'améliorer son taux d'équipement en produits et services, AMEN BANK s'est attachée à la spécialisation de son réseau de distribution, à étoffer sa gamme de produits, à renforcer la qualité de ses services et à développer ses relations de confiance et de proximité avec sa clientèle Retail et Corporate.

En 2022, AMEN BANK, a lancé une action de relance globale, qui a touché l'ensemble du réseau avec un suivi régulier de l'effort commercial de chaque point de vente, en termes d'ouverture de comptes et de vente de produits. Le programme de transformation NEXT, a permis à la Banque de réaliser un rééquilibrage de l'activité commerciale entre le Corporate et le Retail, qui place le client au centre des préoccupations à travers des dispositifs de prise en charge et offres différenciées et des canaux de distribution adaptés aux différents segments de la clientèle.

Par ailleurs, l'activité des Zones a connu une transformation d'envergure, marquée par la priorité accordée principalement aux fonctions commerciales, qui sont organisées de la même manière que les points de vente de telle sorte que chaque directeur de zone est épaulé par un responsable de la filière des professionnels et des TPME et par des chargés de la filière des particuliers.

Afin de cerner au mieux les potentialités de la clientèle, dans une optique d'efficacité commerciale, AMEN BANK a appuyé son effort commercial, à travers la mise en place de tableaux de bord Power BI inhérents au renforcement du pilotage commercial de l'activité Retail et Corporate, avec des KPI (Key Performance Indicators) pour le suivi de l'évolution des emplois, des ressources, des mouvements, de l'élargissement de la base clientèle et de l'équipement clients, afin que le Power BI devienne l'outil par excellence de suivi des ventes et de la performance commerciale. En plus, le pilotage par les KPI via Power BI a également été étendu à plusieurs structures de la Banque et à différents niveaux de management. AMEN BANK a aussi entamé le projet « Optimisation de l'expérience Client et de l'excellence opérationnelle » en priorisant 4 parcours clients, aussi bien Retail que Corporate.

Aussi, diverses actions marketing et commerciales ont été lancées en 2022, en support à l'activité du réseau, parmi lesquelles nous citerons en particulier :

- La signature d'une convention avec la KFW dédiée aux TPME, ayant pour objectifs essentiels l'Amélioration du processus d'octroi de crédit aux TPME, la diversification de l'offre produits et services et l'amélioration du recouvrement ;
- L'organisation d'une formation pratique et participative au sein de l'académie de la Banque, animée par un expert GFA.

Nouveaux produits et services

Au cours de l'année 2022, AMEN BANK a enrichi son offre commerciale par le lancement de nouveaux produits et services :

Pack AMEN Pharma

AMEN BANK a lancé sa nouvelle offre packagée «AMEN Pharma», spécialement dédiée aux pharmaciens détenteurs d'une patente notamment, les pharmaciens d'officine, les pharmaciens biologistes et les pharmaciens grossistes. Ce Pack leur offre une panoplie complète de produits et de services nécessaires à leur activité, avec un tarif global très attractif, sans compter des formules de financement, à des taux avantageux.



AmenPay

AMEN BANK, a lancé, depuis 2019, « AmenPay », la 1^{ère} solution bancaire de paiement mobile, 100% tunisienne développée grâce à ses propres compétences internes, permettant à ses clients de profiter d'une expérience d'achat simple et rapide ; le téléchargement de la solution AmenPay, est gratuit sur Play Store et App store, sans frais ni commission supplémentaire ; c'est ainsi que les clients n'ont plus besoin de faire la queue à la caisse pour payer leurs achats. Par ailleurs, cette solution innovante fonctionne via la technologie « QR Code » et « NFC » de mobile à mobile pour les opérations d'achat et répond parfaitement aux normes internationales de sécurité. Elle permet aussi le transfert de WALLET à WALLET, ainsi que les opérations de « Cash-in » (via compte, via carte et en espèces) et les opérations de « Cash-out » sans carte, même via DAB en se basant sur la génération d'OTP.



Pack Watani Plus

AMEN BANK offre aux Tunisiens Résidant à l'Etranger, un ensemble de produits et de services adaptés à leurs besoins à un tarif global attractif. En effet le Pack Watani Plus, sous ses deux variantes nationale et internationale, permet aux TRE de bénéficier des avantages suivants :

- La possibilité d'ouvrir le Pack Watani Plus National en ligne, grâce à Amen First BANK, la 1^{ère} banque 100% en ligne en Tunisie,
- Une rémunération intéressante lors de l'ouverture d'un compte en dinars ou un compte en devises,
- Des cartes bancaires nationales et internationales, pour effectuer librement les paiements de biens et services et les retraits d'espèces, que ce soit en Tunisie ou à l'étranger,
- Un accès à la Banque Digitale avec @mennet et Amen Mobile, pour permettre de suivre et de gérer les comptes à distance sur PC, tablette ou sur smartphone (IOS ou Android),
- Une bonification du taux de change pour toute cession de devises contre dinars,
- La gratuité des virements reçus de l'étranger,
- Des conditions avantageuses de financement, des formalités simplifiées, avec un délai de réponse de 48h,
- Un chargé clientèle dédié, mis à la disposition des TRE, afin de leur fournir un conseil personnalisé et un traitement privilégié.



Monétique

L'activité monétique globale a connu une forte reprise durant l'année 2022.

Ainsi, les chiffres de l'activité sont en progression remarquable par rapport à la même période de l'année 2021, avec une progression de 17 % du nombre de transactions et de 22 % du volume des opérations grâce en particulier à une forte reprise de l'activité des cartes étrangères.

Le nombre de cartes en circulation a franchi la barre de 240 milles cartes, dont déjà plus de 176 milles cartes avec la fonctionnalité sans contact.

L'activité retrait a poursuivi sa progression avec une évolution globale de 14 % en nombre et 16,5 % en montant. De sa part, l'activité paiement s'est montrée plus dynamique avec une progression de 24 % en nombre de transactions et de 47,2 % en volume global.

Les retraits par cartes étrangères ont totalisé 69,9 mille transactions (+32,5%) et 12,7 millions de dinars (+15 %). Quant aux paiements, les porteurs étrangers ont effectués plus de 361 milles transactions (+103%) pour un montant total de 147 millions de dinars (+111%).

Cette nette reprise est due à l'évolution du nombre de touristes d'une part, et l'organisation de plusieurs événements d'autre part, notamment le 18^{ème} sommet de la francophonie à Djerba, et la TICAD 8 à Tunis.

L'activité des cartes AMEN BANK à l'international a réalisé une progression significative de 46,7% en nombre de transactions et de 58,4 % en montant global.

Les paiements en ligne effectués auprès de nos e-commerçants, sont restés sur un trend ascendant avec plus de 1,18 millions de transactions, soit une évolution de 5,3% et un montant qui a dépassé la barre de 46 millions de dinars; soit une évolution de 27,8% par rapport à la même période de l'année précédente.

Le mode de paiement sans contact est en train de conquérir de plus en plus nos porteurs de cartes.

On est passé d'un taux de 4% en nombre d'opérations et 2 % en montant durant l'année 2021, à un taux de 15% en nombre et 8% en montant.

Par ailleurs, AMEN BANK continue toujours ses efforts pour la commercialisation des cartes « SALAIRE » et « EL AMEN » en « White-EMV », basées sur des puces 100% tunisiennes et totalement sécurisées. Ces cartes ont été introduites dans le souci de réduire les charges et les frais payés et éviter les contraintes imposées par VISA et MASTERCARD, pour les transactions domestiques.

Réseau d'agences et des Centres d'Affaires

Tenant compte des changements environnementaux et économiques qui peuvent impacter les différents marchés bancaires par segment de clients et par zone géographique, AMEN BANK a réussi le déploiement de son réseau d'agences et de Centres d'Affaires en se basant sur des critères scientifiques de calcul du potentiel de chaque région. Ainsi, de nouvelles

zones d'implantation ont pu être identifiées. C'est dans ce cadre qu'AMEN BANK a procédé à l'ouverture d'un 5^{ème} Centre d'Affaires situé à « TUNIS SUD » et à l'ouverture d'un Espace Libre-Services, équipé de trois automates multifonctions.

Ceci témoigne de la volonté d'AMEN BANK d'élargir son effort de digitalisation, avec la mise en place de 11 Espaces Libre-Service (à La Marsa, à la Place du 14 Janvier - Tunis, à Sousse Khezama, au centre commercial Mall of Sousse, aux Berges du Lac II les Pins, au Centre d'Affaires Mohamed V, au Centre d'Affaires Sousse, au Centre d'Affaires Sfax, à Mandela, à Dr Burnet et aux Berges du Lac); d'autres sites sont d'ores et déjà ciblés pour l'implantation de nouveaux Espaces Libre-Services.

En effet, la spécialisation du réseau, qui s'intègre dans le maillage du réseau, a fait naître de nouvelles opportunités en harmonie avec la vision de digitalisation d'AMEN BANK, telles que l'implémentation de nouveaux espaces libres services (ELS), de futures agences spécialisées et la refonte de la catégorisation des agences.

Par ailleurs, une nouvelle catégorisation conforme à la stratégie de la Banque a été mise en place, qui consiste à classer les agences en quatre catégories en fonction de leur taille, basée sur l'élargissement de la base clientèle et sur l'augmentation de l'encours des ressources et des emplois.

De même, des actions d'optimisation du réseau d'agences ont été entamées de manière progressive. Ces actions peuvent prendre la forme de fusion d'agences ou de changement de canal de distribution, basculant ainsi, de l'agence classique à l'agence spécialisée, voire à l'espace libre-service bancaire. L'arbitrage entre ces différentes options se fait sur la base du potentiel de la zone de chalandise, de la stratégie d'allocation des ressources et des habitudes de consommation de la clientèle cible.

Fort de son engagement dans la digitalisation et conformément à sa nouvelle stratégie de spécialisation des agences et d'optimisations des processus, AMEN BANK a redéployé 4 agences portant ainsi le nombre de ses agences à 151. Ces opérations de rationalisation ont été réalisées dans le strict respect de la réglementation en vigueur, afin de garantir à sa clientèle une meilleure qualité de service, mais également plus de fluidité dans le traitement de ses opérations.

Dans le cadre du programme de transformation NEXT, AMEN BANK continue d'étendre le déploiement de sa stratégie de spécialisation du réseau, dédié aux clients Corporate (Institutionnels, Groupes de sociétés, Grandes Entreprises et PME) et a lancé son 4^{ème} Centre d'Affaires situé aux Berges du Lac, qui sera suivi d'un 5^{ème} situé à « TUNIS SUD » ; son organisation repose sur la création de nouveaux espaces, à savoir les espaces conseil, expertise et transactionnel. Cette nouvelle conception a permis de développer la connaissance client et les expertises, à travers la mise en portefeuille des clients par segment.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément à la feuille de route du programme NEXT, l'activité des Directions Régionales a connu une transformation d'envergure, marquée par la priorité accordée principalement aux fonctions commerciales et sont organisées de la même manière que les points de vente de telle sorte que chaque Directeur de Zone sera épaulé par un responsable de la filière des professionnels et des TPME et par des chargés de la filière des particuliers.

Activité de l'international

L'effort fourni par nos points de vente, ainsi que la qualité des services rendus à nos clients ont permis d'accroître l'activité bancaire dans le volet commerce extérieur de l'ordre de 51% pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021.

La domiciliation des titres de commerce extérieur autant que pierre angulaire de l'activité du commerce extérieur a évolué de l'ordre de 43% en volume en passant de 2 722 millions de dinars en 2021 à 3 892 millions de dinars en 2022.

Le volume des importations a connu une croissance de

l'ordre de 22% au cours de l'année 2022 par rapport à l'année 2021 en passant de 3 348 millions de dinars à 4 087 millions de dinars en 2022. Cette augmentation se traduit par la confiance établie entre les importateurs et les exportateurs grâce à l'utilisation de virements et d'encaissements documentaires comme instrument et technique de paiement.

Quant aux opérations d'exportations, leur évolution a presque doublé en passant de 2 347 millions de dinars en 2021 à 4 518 millions de dinars en 2022 (croissance de 92%). Cette hausse s'explique, en outre, par l'accroissement de l'exportation par nos clients des composantes électroniques, du textile et de l'énergie.

Pour leur part, les financements en devise à court terme ont enregistré une hausse de 12% en volume et de 22% en nombre pour la même période.

En dépit d'une régression en chiffre d'affaire des cautions provisoires de l'ordre de 52%, les engagements par signatures (cautions et garanties) ont marqué une évolution de 12%.

Cette évolution s'explique par la hausse des avals en devise de l'ordre de 42%, l'accroissement des cautions obligataires de 150% et des cautions fiscales à hauteur de 50%.

Les flux financiers en devises ont enregistré une augmentation remarquable de 17% et 40% respectivement pour les virements émis et pour les virements reçus. Cette augmentation substantielle a eu un impact positif sur les commissions générées. En effet ces dernières se sont accrues de 21,77% par rapport à celles enregistrées en 2021.

Les résultats affichés ont même dépassé ceux de l'année 2019 qui est considérée comme une année de référence. Cette augmentation est due essentiellement à l'amélioration considérable des recettes touristiques associées au maintien des flux des Tunisiens Résidents à l'Étranger à des niveaux importants.

Marché des Capitaux

Durant l'exercice 2022, l'effet de la guerre russo-ukrainienne ainsi que les événements que connaît notre pays, ont continué à affecter la relance économique espérée. L'ensemble des marchés, toutes classes d'actifs confondues, ont connu une année difficile, due à la brusque remontée de l'inflation et au sévère resserrement monétaire orchestré par les banques centrales.

Le change

Malgré la morosité économique, mais aussi une croissance des flux en devises, le résultat de change en compte global a connu durant l'exercice 2022 une progression exceptionnelle de 36%.

Le change manuel

L'activité billets de banque étrangers a accusé une belle performance de l'ordre de 137%, conséquence directe de la reprise de l'activité touristique.

Le portefeuille titres souverains et SVT

AMEN BANK a enregistré durant 2022 une variation négative de 24% de l'encours en fin de période, l'activité SVT continue d'assurer des revenus stables. Le portefeuille titres souverains d'AMEN BANK a enregistré un revenu net de 93 MD.

Le portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire de la Banque a augmenté de 28% durant 2022. La Banque a participé aux quatre tranches de l'emprunt national pour un montant total de 145 MD. A la fin de l'année les emprunts obligataires émis par l'Etat représentent 73% pour un montant de 183 MD. Le rendement global du portefeuille a augmenté de 181 pdb.

Emprunts obligataires AMEN BANK

Dans le cadre de renforcement des fonds propres nets, AMEN BANK a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 40 millions de dinars.

Le portefeuille Bourse

Le rendement moyen du portefeuille bourse sur les 5 derniers exercices affiche un niveau de 10.79% contre un rendement moyen du marché de 5.56%, soit un spread positif de 5.23%.

Les dépôts en devises

L'encours des dépôts d'épargne en devises s'est stabilisé à 110 MD en 2022, contre une hausse de 7% des dépôts à vue. Durant l'année 2022, AMEN BANK a participé pour 5 millions d'euros à un prêt syndiqué lancé par le Ministère des Finances.

Activité de la Banque d'Affaires

Le rapprochement de la Banque d'affaires des différentes structures a permis à la Banque de créer des synergies intéressantes tant en termes de rentabilités des activités qu'en termes d'offre globale d'accompagnement davantage orientée vers le conseil et vers des solutions spécifiques et taillées sur mesure.

En 2022, tous les indicateurs de performance de la Banque d'affaires ont affiché des résultats positifs, avec une quinzaine de conventions traitées.

Activités dépositaire et titres

Métier dépositaire

Pour le volet dépositaire, AMEN BANK a consolidé sa position de leader sur le marché comme le premier dépositaire de la place, en termes de nombre d'OPCVM et d'actifs déposés. AMEN BANK assure la mission de dépositaire de 14 Fonds Communs de Placement à Risque et de 1 Fonds d'Amorçage et la distribution de 7 SICAV à travers son réseau d'agences. Le nombre d'OPCVM déposé chez AMEN BANK a été de 38, réparti entre 11 SICAV et 27 FCP, totalisant un actif net de 1 659 millions de dinars. La part de marché d'AMEN BANK est de 32% en termes de nombre et de 32% en termes d'actifs nets déposés.

Titre AMEN BANK

INDICATEURS	2022	2021	VARIATION 2022/2021	
			ABSOLUE	(%)
Cours de l'action AMEN BANK (en dinars)	26,2	24,2	2,00	8,3%
Fonds propres (après affectation)/ par action	47,1	43,3	3,80	8,8%
Price Earning Ratio (PER)	4,5 x	4,9 x	-0,40	-8,2%
Bénéfice par action (en dinars)	5,849	4,896	0,95	19,5%
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	693,8	640,8	53,00	8,3%
Capitaux propres (en millions de dinars)	1 302,2	1 186,2	116,00	9,8%
Capitalisation boursière/ capitaux propres (en%)	0,5 x	0,5 x	0,00	0,0%
Div/ Cours (en%)	7,8	6,0	1,80	30,0%
Div/ Nominal (en%)	40,9	29,0	11,90	41,0%

Le tableau ci-après présente quelques données boursières sur l'évolution de l'Action AMEN BANK au cours de l'année 2022 :

Cours le plus Haut	26,20
Cours le plus Bas	22,06
Quantité globale échangée	338 340
Nombre de transactions effectué	3 194
Capitaux échangés (en milliers de dinars)	8 322

Contrat de Liquidité

La liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST.

A sa plus récente date de clôture, soit le 10/11/2022, le contrat a été composé de 65 856 titres AMEN BANK et de 501 826,932 dinars de liquidité.

Les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 08/12/2022 un nouveau contrat, afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation.

Ledit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK et de 1 000 000 dinars de liquidité.

4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale

Système d'information

Durant l'année 2022, AMEN BANK a poursuivi la réalisation de ses projets inscrits dans le cadre de son plan stratégique 2021-2026, orienté notamment vers la maîtrise des risques et le renforcement de la sécurité de son système d'information ainsi que la digitalisation des services, ce qui lui permet de consolider son image de banque à la pointe des technologies.

Cette année a été aussi marquée par la poursuite du projet de la transformation de la Banque ainsi que par l'évolution fonctionnelle et la sécurisation de son système d'information. Sur la même démarche, AMEN BANK a procédé au maillage réseau, à la restructuration des zones et à la poursuite du programme d'optimisation des agences.

Le système de gestion des agences Emeraude a connu de multiples améliorations au niveau des opérations de moyens de paiement et la mise en place de la loi régissant l'amnistie des chèques et l'amnistie fiscale.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de nos prestations à la clientèle, opérant à l'international, des modifications ont été apportées aux différents applicatifs en plus du déploiement du nouveau module remise documentaire import et du module financement en devise court terme. De même, les nouvelles spécifications pour la gestion des Swift/Virements internationaux ont été déployées.

Dans le domaine de la monétique, AMEN BANK a procédé à la mise en place de la nouvelle interface BIC ISO 8583 ainsi qu'à la compensation des transactions sur les cartes internationales. De même, AMEN BANK a procédé à la mise en place des nouvelles spécifications pour la gestion des TPE en devise.

Soucieuse de mieux servir sa clientèle, une nouvelle application de gestion des successions a été déployée. Cette application permet de fluidifier le traitement de ces dossiers et de réduire les délais de leurs traitements.

AMEN BANK a poursuivi le développement de son module Business Intelligence par la mise en place de deux nouvelles versions des Dashboards retail et corporate pour le suivi des performances. De même, un nouveau Dashboard de pilotage pour le Top Management a été mis en production.

Dans le domaine de gestion du risque, AMEN BANK a procédé à la mise à jour de la procédure notation interne, au backtesting et l'établissement de la note 2021. En plus, une nouvelle version de scoring des crédits aux particuliers a été déployée.

Dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation du référentiel client, plusieurs modifications ont été apportées notamment l'optimisation du processus d'ouverture des comptes épargnes et la mise à jour de la segmentation client.

En matière de financement, cette année a été marquée par la mise en place d'un nouveau module pour la gestion des autorisations de débit d'office, le routage automatique des décisions et la mise en place des nouveaux schémas délégataires de crédit.

AMEN BANK a poursuivi l'automatisation de ses process par la mise place du module gestion d'archive et le module gestion des lettres chèques. De même, et afin d'assurer la meilleure prestation de service des points de vente, un nouveau module de suivi des équipements et de l'état des agences a été déployé.

Au niveau de la Banque Digitale, AMEN BANK a opéré diverses modifications à sa solution Amen PAY pour intégrer le Switch communautaire de paiement mobile jouant ainsi un rôle important dans le lancement du nouveau moyen de paiement dans un environnement d'interopérabilité totale. De même, AMEN BANK a procédé aux développements nécessaires sur Amen PAY et @mennet pour intégrer la plateforme de paiement des grands facturiers. Cette plateforme permettra, d'une part, aux prestataires de service de pouvoir s'interfacer facilement via Tunisie Monétique avec les grands facturiers et, d'autre part, aux utilisateurs de régler leurs factures à distance. De même, plusieurs modifications ont été apportées à @mennet permettant d'améliorer l'expérience client et de diversifier les services offerts.

Dans le but de répondre aux attentes de ses clients et faire face aux risques de cyber sécurité qui pèsent sur les services bancaires numériques, AMEN BANK a assuré le maintien de la certification internationale ISO/IEC 27001 sur l'ensemble de ses plateformes de banque digitale.

Au niveau système, AMEN BANK a procédé à la sécurisation des environnements frontaux par la mise en place d'une plateforme de virtualisation pour la zone démilitarisée. De même, une nouvelle solution de monitoring et d'observabilité a été mise en place permettant la supervision et le reporting des différents équipements. Enfin, AMEN BANK s'est inscrite dans une démarche de vigilance et de protection contre ces menaces cybernétiques par la poursuite de ses efforts afin de renforcer son dispositif de sécurité, de contrôle et d'améliorer sa protection moyennant la migration des firewall EDGE, l'achèvement du projet de sécurisation des équipements de la Banque Digitale & Partenaires et la mise en place du premier lot du projet refonte réseau local.

Sur le plan qualité, AMEN BANK a continué à assurer la qualification technique et fonctionnelle des mises à jour et du déploiement des nouveaux produits du système d'information. Egalement, grâce aux améliorations fonctionnelles et à l'optimisation des différents parcours client, AMEN BANK a obtenu pour la seconde année

consécutive le trophée « Elu Service client de l'Année » pour la Banque conventionnelle et la banque digitale.

Gestion des risques

La gestion du risque est une partie intégrante de la culture d'AMEN BANK. Elle est basée sur des politiques efficaces déclinées en des limites et des objectifs en termes d'appétences suivis par les différentes instances de contrôle de la Banque.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques d'AMEN BANK est assurée à travers le Conseil de Surveillance, le Comité des Risques, le Directoire, le Pôle Gestion des Risques et les comités qui appuient le Directoire.

Afin d'assurer sa mission, le pôle de Gestion des Risques regroupe les directions suivantes :

1. Direction du Risque de crédit qui assure :

- La réalisation de la veille permanente en matière des risques de crédits, notamment en vue d'identifier les secteurs et les clients à risque ;
- La réalisation des repotings internes et externes liés aux risques de crédit ;

2. Direction de suivi des engagements qui assure notamment le suivi quotidien des dépassements des autorisations permanentes ;

3. Direction Centrale du recouvrement qui veille au recouvrement dynamique et judiciaire des créances en impayés ;

4. Direction ALM et Risque de marché, qui assure la mise en œuvre de la politique et du dispositif de gestion des risques ALM et de marché ;

5. Direction Centrale des Risques opérationnels qui assure la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des différents risques opérationnels et du Plan de Continuité de l'activité ;

6. Département du suivi transverse des risques qui élabore les outils et méthodes nécessaires au pilotage des risques.

A travers ces différentes directions, le Pôle Gestion des Risques veille à instaurer un processus continu d'amélioration qui commence par l'identification du risque et se poursuit par son suivi et son traitement méthodique. Il constitue un « Business Partner » des différentes directions Front permettant d'atteindre des objectifs de production et de rentabilité conformes à l'appétence au risque de la Banque.

L'année 2022 a été marquée notamment par la mise en place et le renforcement du cadre de gouvernance tel que stipulé par la circulaire BCT 2021-05. Le Conseil de surveillance a ainsi validé les documents relatifs à la mise en conformité de la dite circulaire et ce pour le volet de gestion des risques.

Risque de crédit

Dans l'optique de consolider la culture de gestion des risques, AMEN BANK a accordé une importance majeure à la gouvernance du dispositif de gestion des risques de crédit et ce, à travers notamment le contrôle permanent des engagements, l'identification des segments de la clientèle et/ou les secteurs d'activité à haut risque, la création du comité mensuel de revue de la qualité du portefeuille, le suivi des clients en « Watch-list » et le pilotage du recouvrement commercial.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion du

risque de crédit d'AMEN BANK, une nouvelle limite globale par contrepartie et/ou groupe a été mise en place en 2022, outre les limites opérationnelles d'endettement. L'objectif de cette limite est de déterminer le niveau du risque maximal qu'AMEN BANK accepte de prendre pour chaque contrepartie dans le cadre de son appétence au risque.

Durant 2022, le Pôle gestion des risques a porté une attention particulière à la réduction du niveau des créances classées. En effet, le suivi rapproché de la clientèle et notamment les secteurs à risque a permis de :

- Réduire l'exposition sur le secteur de la promotion immobilière au niveau de 7,37% en 2022 contre 8,35% à fin 2021 ;
- Réduire l'encours global de report des échéances à 182MDT à fin 2022. L'encours des crédits de soutien aux entreprises a constaté une baisse pour s'établir à 331MDT à fin 2022.

Durant l'année 2022, AMEN BANK a mis en place une stratégie ayant pour objectif de réduire ses NPLs selon des modalités réalistes en termes de calendrier. Cette stratégie a défini d'une manière claire les principales actions de résolution des NPLs pour chaque portefeuille et/ou secteur afin de formaliser un cadre qui respecte les objectifs stratégiques recherchés par la Banque.

Les efforts déployés par la Banque ont ainsi permis l'amélioration du taux des créances classées pour se situer à un niveau de 11,92% à fin décembre 2022 contre 13,48% à fin décembre 2021. Le taux de couverture des créances classées s'est amélioré en passant de 71,20% à fin 2021 à 73,65% à fin 2022. Durant l'année 2022, la Banque a continué le renforcement de son Système de Notation Interne à travers l'avancement sur les différents chantiers prévus par la feuille de route et touchant les volets de la modélisation, l'exploitation et la gouvernance. Les différents délais et objectifs ont été revus en prenant en compte la convergence avec la feuille de route du projet IFRS présentée à la BCT. D'autre part, une mission de validation indépendante des modèles Corporate et PME a été menée par un cabinet de conseil en quantitative risk management. Cette mission a permis d'évaluer le pouvoir prédictif, discriminant et la stabilité des modèles conformément aux bonnes pratiques internationales.

Risque de Marché & ALM

La Direction ALM et Risque de Marché relève du Pôle Gestion des Risques et a pour mission notamment d'assister le Directoire pour la gestion et la maîtrise des risques ALM et de marché dans le but d'optimiser le profil rentabilité-risque de la Banque conformément aux orientations stratégiques et à l'appétence aux risques établis par le Conseil de Surveillance et en respect des exigences réglementaires et conventionnelles.

La Banque dispose d'une politique de gestion des risques ALM qui a été structurée en quatre documents : les principes généraux, la méthodologie des stress tests, les procédures du Plan de Financement d'Urgence, et les seuils et limites des indicateurs traduisant l'appétence au risque de liquidité et au risque global de taux d'intérêt.

La Banque dispose d'une politique de négociation qui encadre l'activité de trading par distinction du portefeuille bancaire et a diffusé une circulaire interne sur les limites retenues et la procédure de suivi des activités bourse, titres souverains et obligataires.

Durant l'année 2022, le Comité ALCO a permis plus d'échange entre les différentes structures représentées (Front, Marché, Risque, Finance, Opération) sur les différents

points en rapport notamment avec le suivi des risques structurels, la projection des emplois et ressources, l'analyse du coût des ressources et la stratégie d'investissement.

La Banque a assuré, durant l'année 2022, un suivi rigoureux de l'exposition sur le risque souverain avec la mise en place, la projection et le suivi de limites internes détaillées pour mieux surveiller les différents risques. A fin 2022, toutes les limites internes ont été respectées.

Risque de liquidité

La Banque accorde une attention particulière au pilotage dynamique, à la surveillance et à l'atténuation du risque de liquidité à travers les projections, les simulations et les exercices de stress test pour anticiper les évolutions des indicateurs de risque.

En 2022, les indicateurs de risque de liquidité de la Banque confirment un profil de risque qui demeure stable compte tenu des efforts consentis pour assurer une adéquation entre la croissance des crédits et des dépôts de la clientèle avec une quasi stabilisation du portefeuille titres d'Etat. Tous les indicateurs de risque affichent des niveaux en ligne avec l'appétence de la Banque avec un LCR de 131,3%, un LTD de 105,4% et un niveau du refinancement net qui demeure largement couvert par la capacité de refinancement estimée à 2,2 fois du besoin à fin 2022.

Risque global de taux d'intérêt

S'agissant du risque global de taux d'intérêt, la cartographie des emplois et des ressources, par maturité et par type de taux, confirment l'excédent des ressources à taux fixe sur les emplois à taux fixe ce qui profiterait à la Banque dans un contexte de hausse de taux.

En plus des indicateurs de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt et la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette utilisés par la Banque, et qui confirment un niveau d'exposition acceptable, des simulations de projection de la MNI sont réalisées compte tenu des décisions de hausse du taux directeur par la BCT.

Risque de marché

Concernant le risque de marché, AMEN BANK présente un profil de risque maîtrisé avec des expositions faibles (risque encouru ne dépassant pas 1,5% par rapport au risque encouru global). Le suivi des indicateurs de risque de marché et notamment la VaR quotidienne et intra-Day de change et la VaR du portefeuille action, montre des limites internes respectées.

Risque Opérationnel

AMEN BANK dispose d'une politique spécifique de gestion des risques opérationnels conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie. Cette politique s'inspire également des normes internationales de bonne gestion en matière de gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'AMEN BANK a pour vocation de couvrir l'ensemble des métiers et des processus de la Banque d'une manière générale et transversale. Ce dispositif est articulé autour :

- d'une organisation risque opérationnel stratégique et transverse avec la participation active des directions métiers et du réseau ;
- d'une fonction dédiée et de correspondants risques opérationnels, déployés au sein de toutes les activités et les différentes agences ;
- d'un contrôle permanent et un contrôle périodique qui veillent à assurer une gestion intégrée des risques et une synergie entre les principales structures des 3 lignes de défenses.
- d'une méthodologie reposant sur des référentiels risques

et activités, d'un outil de collecte des incidents, d'une cartographie des risques opérationnels et des indicateurs prédictifs de risques.

En 2022, la Banque a poursuivi les travaux de la revue de sa cartographie des Risques Opérationnels afin de faire une réévaluation de son exposition face à ces risques. Par ailleurs elle s'est focalisée sur la validation et la mise en œuvre des actions préventives et correctrices visant à remédier aux insuffisances relevées et renforcer le dispositif de contrôle interne pour les différents processus métiers. Ces mesures et actions sont suivies par le comité en charge des risques opérationnels et le comité Risque.

Toutefois, l'environnement socio-économique national et international fait apparaître d'autres risques émergents notamment les risques cyber attaques, le risque d'accès aux ressources énergétiques et les risques de holdup et terrorisme. Par principe de précaution la Banque veille au suivi de ces risques et à la mise en place des actions préventives.

En termes d'exigence en fonds propres, AMEN BANK applique la méthode instituée par la circulaire BCT n° 2016-03, soit l'approche « Indicateur de base », qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2022, le risque opérationnel a représenté moins de 10% du total des risques encourus de la Banque.

Audit interne

Le dispositif de contrôle interne au sein d'AMEN BANK est organisé conformément au modèle des trois lignes de défense prévues par les textes du comité de Bâle. La troisième ligne de défense est assurée par le contrôle périodique, soit l'audit interne.

Les modalités d'intervention de la Direction Centrale de l'Audit sont régies par une charte d'audit interne, un code de déontologie et une politique d'audit et d'information financière.

Au cours de l'exercice 2022, en vue d'une meilleure adaptation à l'évolution des activités du secteur bancaire et des textes y afférents, la Direction Centrale de l'Audit a mis à jour :

- La charte d'audit interne qui a été approuvée par le Conseil de Surveillance conformément à la norme internationale 1000 pour la pratique professionnelle de l'audit interne,...
- La politique d'audit et d'information financière qui a été validée par le Comité d'audit conformément à l'article 38 de la circulaire BCT 2021-05.

Les objectifs de l'audit interne

La Direction Centrale de l'Audit fournit au Conseil de Surveillance et au Directoire une assurance indépendante quant à la qualité et à l'efficacité des systèmes et processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. En adoptant une approche par les risques, la direction centrale de l'audit vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Evaluer d'une manière régulière le dispositif de gouvernance des risques et notamment :
 - L'efficacité et le fonctionnement des fonctions gestion des risques et de contrôle de la conformité,
 - La qualité, la fiabilité et la fréquence des rapports sur les risques soumis à l'organe d'administration et à l'organe de direction,
 - L'efficacité du système de contrôle interne de l'établissement.
- Vérifier le respect des dispositions réglementaires et des procédures internes ;

- Vérifier les mesures de protection des actifs et du patrimoine contre toute perte éventuelle ;
- Apprécier l'efficacité des processus audités et la détection des éventuels dysfonctionnements ;
- Formuler les préconisations nécessaires afin de garantir les meilleures pratiques et proposer des améliorations et des actions correctives ;
- Suivre les recommandations pour assurer le respect des délais prévus de mise en œuvre suite à la priorisation des actions correctives ;
- Communiquer aux responsables du pôle gestion des risques et de la direction centrale du contrôle de la conformité les dysfonctionnements relatifs au risque de non-conformité relevés dans le cadre des missions d'audit ;
- Informers le Conseil de Surveillance et le Directoire des insuffisances relevées dans le cadre de ses missions afin de prendre les mesures correctrices adéquates.

Champs d'intervention et réalisation

Le champ d'intervention de l'audit interne, s'étend aux services centraux, au réseau des agences ainsi qu'aux filiales de la Banque et prestataires de services. A cet effet, la Direction Centrale de l'Audit doit avoir un accès à la totalité des données, des archives et des locaux de l'établissement. En 2022, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé des missions d'audit planifiées émanant d'un plan d'audit élaboré suivant une approche basée sur les risques précédé par l'établissement de la cartographie des risques de la Banque. Ces missions d'audit comprennent des missions d'audit de gestion des processus au niveau des services centraux et des missions d'audit des prestataires de services et des filiales.

De même, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé trois missions d'audit réglementaire à savoir :

- Une mission d'audit du dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent conformément à l'article 50 de la circulaire BCT 2017-08 telle que modifiée et complétée par la circulaire BCT 2018-09 ;
- Une mission d'audit du respect des politiques et procédures afférentes à la détermination des positions à inclure et à exclure du portefeuille de négociation conformément à l'article 21 de la circulaire BCT 2018-06 ;
- Une mission d'audit du système de notation des contreparties conformément aux dispositions de l'article 15 de la circulaire BCT 2016-06.

Par ailleurs, la direction centrale de l'audit a assuré des travaux de suivi des constats relevés au cours des missions d'audit antérieures.

S'agissant de l'audit du réseau, la direction centrale de l'audit a examiné les principaux processus de fonctionnement de l'agence afin d'évaluer le système de contrôle interne mis en place et le respect des procédures et des dispositions réglementaires. Un suivi efficace et rigoureux est effectué d'une manière régulière qui se base sur une coordination entre les agences et les services centraux pour la régularisation des différents constats relevés au niveau des agences. Des reportings périodiques sont produits à cet effet.

En outre, la direction centrale de l'audit a assuré une action de formation relative aux consignes de sécurité destinée pour les responsables des points de vente.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LAB/FT ne cesse de prendre de l'ampleur et constitue désormais un enjeu capital pour les institutions financières dans le monde.

Consciente des risques qui en découlent, AMEN BANK

continue à œuvrer pour mettre à niveau son dispositif LAB/FT afin de préserver son image et de donner de l'assurance à ses partenaires locaux et étrangers.

Outre les contrôles quotidiens des transactions et les investigations menées pour détecter les opérations suspectes, l'année 2022 a été marquée principalement par les actions suivantes :

- Mise à jour et actualisation du manuel de procédures LAB/FT ;
- Formation au profit des premiers responsables de la Banque ;
- Lancement d'une mission d'assistance et d'accompagnement LAB/FT ;
- Mise en place d'indicateurs clé de performance dans le cadre du programme NEXT ;
- Elaboration d'une mission d'audit interne du dispositif LAB/FT ;
- Sélection d'une jeune entreprise innovante pour l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans la détection des opérations suspectes.

Un tableau de bord trimestriel est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs d'activité LAB/FT ainsi que les actions réalisées.

Ressources humaines

L'évolution de l'effectif

L'effectif global d'AMEN BANK, comprenant les collaborateurs en activité et ceux en détachement, en position de mise en disponibilité et en congé sans solde, s'est établi à 1156 employés à fin 2022 contre 1202 en 2021, enregistrant une baisse de 3,8% par rapport à 2021.

L'effectif en activité comprenant les employés titulaires et ceux en CDD et ceux en contrat d'initiation à la vie professionnelle ou en contrat d'apprentissage, s'est, quant à lui, établi à 1149 personnes, contre 1197 en 2021, soit une baisse de 4%.

En matière d'embauches, la Banque a embauché courant 2022 quelque 27 nouveaux collaborateurs, dont 11 nouvelles recrues par un CDI et CDD et 16 jeunes diplômés par un contrat d'initiation à la vie professionnelle (CIVP), contre 37 en 2021. En revanche les départs ont enregistré une augmentation de 14% en s'établissant à 73 personnes, dont 54 à la retraite, parmi lesquels 17 en retraite anticipée, contre 64 salariés en 2021, parmi lesquels 28 départs à la retraite à 60 ans et 8 départs en retraite anticipée.

La structure de l'effectif

A fin 2022, AMEN BANK a compté 931 salariés appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 944 personnes en 2021, enregistrant une baisse de 1,38% par rapport à 2021.

Aussi le taux d'encadrement s'est-il établi à 85,7% de l'effectif des employés statutaires en activité en 2022, contre 83,9% en 2021. La population des diplômés de l'enseignement supérieur en activité (Licence, Maîtrise, Mastère, Diplôme d'ingénieur, Doctorat...) est passée de 705 employés ou 58,9% de l'effectif en activité en 2021 à 707 employés ou 61,5% en 2022.

La répartition de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus) entre le siège et le réseau s'est légèrement modifiée par rapport à 2021. Ainsi, l'effectif du personnel en activité affecté au réseau est passé de 725 personnes ou 60,5% de l'effectif total en 2021 à 688 personnes ou 59,9% de l'effectif total en 2022. Alors que l'effectif affecté au siège s'est établi à 461 personnes ou 40,1% de l'effectif total en 2022 contre 472 personnes ou 39,5% de l'effectif total en 2021.

Enfin, la répartition par genre de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus), a légèrement changé, passant à 63,9% pour les hommes et 36,1% pour les femmes au regard de l'effectif en activité en 2022, contre respectivement 65% pour les hommes et 35% pour les femmes en 2021.

Les frais du personnel

Les charges du personnel ont augmenté de 7,72% par rapport à 2021, contre une évolution 12,64% entre 2020 et 2021. Quant à la masse salariale non chargée, comprenant les rémunérations fixes et variables servies, n'a, elle, progressé que de 7,8% par rapport à 2021 contre 8,22% entre 2020 et 2021.

Cette augmentation des frais du personnel en 2022 est due essentiellement :

- aux augmentations salariales sectorielles relatives à l'exercice 2022, dont l'incidence a été accentuée par les avancements professionnels entrés en vigueur début 2022,
- à l'évolution de la rémunération variable du personnel, dont l'intéressement au bénéfice de 2021, qui a connu une nette augmentation par rapport à l'intéressement servi en 2021 au titre du bénéfice de 2020, en raison de l'augmentation du bénéfice de 2021 par rapport à 2020,
- à l'augmentation de l'enveloppe annuelle IDR tenant lieu de provision virée à la compagnie Hayett S.A dans le cadre du contrat groupe IDR conclu par la banque avec celle-ci,
- à l'augmentation des provisions relatives aux charges du personnel rattachées à l'exercice impactées par les augmentations salariales inhérentes aux avancements annuels, les augmentations sectorielles et à l'évolution des rémunérations variables,

Les reclassements professionnels

Le taux de reclassement professionnel annuel des employés inscrits au tableau d'aptitude (catégories des salariés d'exécution et des cadres) soumis à la commission consultative d'entreprise a atteint 87,87% en 2022 contre 88,5% en 2021.

Quant au taux de reclassement professionnel des cadres supérieurs, celui-ci s'est établi à 72,88% en 2021 contre 69,7% en 2021.

La formation continue

Au terme de 2022, les dépenses globales de formation continue et de formation initiale se sont élevées à 0,60 million de dinars, contre 0,68 million de dinars en 2021.

En dépit de cette légère baisse des dépenses en formation en 2022, il convient d'indiquer que les formations internes organisées dans le nouveau centre de formation de la banque (Amen Academy) se sont intensifiées courant 2022, passant de 68 actions en 2021 à 95 actions en 2022 et enregistrant une augmentation du nombre des inscriptions, passant de 802 inscriptions en 2021 à 1507 inscriptions en 2022. Cela vaut de même pour les formations inter-entreprises (séminaires externes), lesquelles ont augmenté en nombre d'actions, en nombre de participations et en volumes horaires, passant respectivement de 23 à 49 actions en 2022, de 51 à 151 participations en 2022 et de 489 en 2021 à 2055 heures en 2022.

Au cours de 2022, les formations internes d'accompagnement du programme de transformation Next se sont poursuivies dans la nouvelle académie, aussi bien en mode présentiel qu'à distance, à l'effet d'une meilleure appropriation, par les collaborateurs du réseau commercial de la banque principalement, des objectifs dudit programme, ainsi qu'une montée en compétences sur les nouveaux postes commerciaux déployés dans lesquels ils ont affectés suite à la réorganisation du réseau Retail Banking.

Ces formations ont porté essentiellement sur la compréhension de la nouvelle stratégie commerciale de la Banque et des enjeux de la relation client, la maîtrise de l'offre bancaire, la réalisation d'un plan d'action commercial, le pilotage commercial du point de vente et le coaching des commerciaux, la vente et l'accueil commercial des usagers du point de vente, le diagnostic financier et l'identification des besoins de financement des clients professionnels et des TPME.

Dans le même sillage, des formations de formateurs certifiantes portant sur les thématiques supra-citées, ont été dispensées à un groupe de responsables de points de vente et de responsables de zones, grâce au concours d'un cabinet de conseil et de formation de renommée nationale et internationale, et ce en vue de doter Amen Academy d'un corps de formateurs internes compétents capables d'assurer efficacement des formations à destination des collaborateurs du réseau Retail de la banque.

Enfin, d'autres formations portant sur la prévention des risques opérationnels en agence, la conformité et la loi FATCA, la responsabilité civile et pénale du banquier en matière d'opérations de Banque courantes et de financement ont été réalisées grâce au concours conjoint des responsables de la banque que des formateurs externes de renom consolidées par des capsules pédagogiques et des quizz d'évaluation implémentés dans la plateforme de e-learning Amen Next Level.

Les prêts et les œuvres sociales au personnel

Les prêts octroyés au personnel sur le fonds social et sur les ressources ordinaires de la banque ont atteint une enveloppe globale de 37,6 millions de dinars contre 26,7 millions de dinars en 2021, soit une augmentation de 41%. Cette augmentation s'explique par la baisse relative des demandes de crédit enregistrée en 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

Les prêts accordés aux employés sur le fonds social de la Banque ont, de leur côté, enregistré une augmentation de 8,83% par rapport à 2021, en atteignant une enveloppe globale de 11,9 millions de dinars en 2021, contre 10,9 millions de dinars en 2021.

Courant 2022, la Banque a fait bénéficier son personnel actif et à la retraite d'une panoplie d'œuvres sociales (dons à l'occasion des fêtes religieuses, jardins d'enfants, primes de scolarité, vêtement de travail, tickets restaurants, ...) pour un montant global de 3,55 millions de dinars, contre 3,24 millions de dinars en 2021, soit une augmentation de 9,6%.



STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE

5/ STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE

Plan stratégique de développement 2022-2026

Riche de trois années d'expérimentation, d'ateliers, de déploiement et d'implémentations, le programme de transformation NEXT enregistre actuellement, l'atterrissage de plusieurs chantiers et la concrétisation des transformations apportées par le programme dans la continuité de la politique de modernisation et de digitalisation d'AMEN BANK.

Le plan de développement stratégique d'AMEN BANK pour la période 2022-2026, a été construit en se basant sur les conditions régnant sur un marché fortement impacté par la crise économique et sociale et la tendance inflationniste en Tunisie et à l'échelle mondiale, sur l'historique des réalisations de la Banque, et sur ses ambitions de développement en conformité avec sa stratégie de transformation, NEXT, initiée depuis trois années.

Ce plan stratégique repose sur les axes suivants :

a- Diversification des revenus et digitalisation

La diversification de l'activité par l'entame de projets à des stades plus ou moins avancés dans les domaines de banque d'affaires, de finances islamiques, de Private Banking et de banque de détail,...

Le lancement de l'activité Finance Islamique est toujours prévu en attendant la diffusion des textes d'application. AMEN BANK veille également à développer son activité de banque de détail. La Banque a procédé à la segmentation de sa clientèle de particuliers, professions libérales, et TRE (Tunisians Résidents à l'Etranger), et a procédé à la commercialisation de packs de produits adaptés.

Aussi, la Banque désire développer une branche de Private Banking dans le but de servir une clientèle haut de gamme en lui offrant des services personnalisés en capitalisant sur son portefeuille actuel des clients fortunés.

Notons que ces actions s'accompagnent de plusieurs démarches visant l'allègement des travaux des agences pour les libérer des tâches lourdes et répétitives et ainsi, leur permettre de se consacrer à des opérations plus nobles.

Une autre forme de diversification des revenus consiste en la création d'un établissement de paiement qui constitue un jalon clé dans le plan de développement stratégique de la Banque à travers la consolidation de la volonté stratégique de développement de la Banque des flux d'aujourd'hui tout en participant à la conception de la Banque de flux de demain en drainant un segment de la clientèle de demain, à la Banque à partir de la clientèle de l'établissement de paiement et en maîtrisant les facteurs de fidélisation de la clientèle de l'AMEN BANK.

Cette stratégie de raffermissement et d'expansion est faite de pair avec la stratégie de digitalisation déjà adoptée par AMEN BANK. En effet, AMEN BANK forte de ses réalisations : 1^{ère} Banque en ligne, Amen First Bank (AFB), 1^{ère} solution de Mobile Payment (AmenPay), continue d'étendre ses chantiers liés à la digitalisation par des produits basés sur le MarketPlace, la Blockchain, et l'IA (Intelligence Artificielle). Ainsi plusieurs solutions basées sur l'IA ont été lancées : ChatBot, Profiling LAB,...

b- Elargissement de la base clientèle et collecte des ressources peu coûteuses

AMEN BANK continuera à soutenir sa clientèle, tout en faisant des efforts pour mobiliser davantage de dépôts peu coûteux, notamment les dépôts à vue et les dépôts d'épargne. Signalons que la banque a d'ores et déjà mis en place une politique proactive de collecte des ressources en focalisant ses efforts sur la Banque de flux.

Ces objectifs seront atteints à travers :

L'élargissement de la base clientèle pour le segment Retail en axant sur le démarchage des professionnels, des TRE, et des jeunes à haut potentiel.

Pour le Corporate, les équipes d'AMEN BANK misent sur le renforcement de l'activité « conseil », et le développement de la Banque d'affaires et des montages financiers en consolidant la synergie avec les sociétés du groupe.

Le développement de la Banque des flux génératrice de commissions et drainant un volume important de dépôts à vue. Dans cet objectif, il a été assigné un plan d'action portant sur tous les métiers de la Banque des flux avec une proposition des axes d'amélioration afin d'atteindre nos objectifs en terme de part de marché.

L'amélioration de la qualité des services à travers la formation continue du personnel et son incitation.

L'amélioration du parcours Réclamation par la mise en place d'une nouvelle application informatique « Gestion des réclamations V2 », développée en interne, et permettant des meilleures fonctionnalités.

D'autre part, AMEN BANK a une position solide en matière de mobilisation de lignes extérieures avec une bonne réputation auprès des bailleurs de fonds et l'impact de la dernière dégradation de la note souveraine suivie par la dégradation de celle de l'AMEN BANK est jugé, à l'état actuel, maîtrisé compte tenu des mesures correctives prises par la Banque.

c- Développement ciblé des crédits en respect de la politique Risques

Il est prévu que la Banque poursuive sa politique de développement ciblé de ses engagements. Il convient de signaler également que la stratégie de la Banque tend vers l'augmentation de sa part de marché relative aux crédits Retail (professions libérales, TRE,...) tout en consolidant celle relative aux entreprises.

Certains secteurs seront ciblés en priorité tel que les projets de Green Finance, les exportations, les investissements étrangers (aéronautique, composants automobile), le secteur de l'industrie agroalimentaire, le segment Retail,...

Les financements seront octroyés en respect de la politique Risques (lignes de défense, secteurs cibles,...)

La Banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources et le respect des ratios réglementaires LCR et LTD.

d- Qualité du portefeuille et couverture des engagements

Un des principaux défis de la Banque consiste en l'amélioration de son taux de créances classées en conformité avec sa stratégie de résolution des créances classées ainsi que de son taux couverture des créances classées notamment en prévision de l'entrée en vigueur des normes IFRS. Pour réaliser cet objectif, l'action de la banque est axée sur deux facteurs : la consolidation du provisionnement et l'intensification du recouvrement.

Ces actions qui commencent à donner leurs fruits seront poursuivies en vue d'assurer une bonne couverture des créances classées.

e- Maîtrise des charges

AMEN BANK poursuivra ses efforts dans la maîtrise de ses charges notamment par l'externalisation de certaines activités, la poursuite de l'automatisation de certaines tâches et la restructuration et l'optimisation de son réseau d'agence, avec une extension ciblée en adéquation avec le nouveau maillage du réseau.

En parallèle, et conformément à son plan stratégique de transformation NEXT, le réseau évolue vers la spécialisation par des locaux dédiés au segment Retail, aux entreprises et également des espaces de Libre-Service Bancaire « LSB » et s'investit dans une digitalisation poussée des services de banque électronique permettant d'améliorer le parcours client, de sauvegarder la qualité de services et de réduire les coûts d'exploitation.

f- Recouvrement

Les efforts seront axés pour les prochaines années sur le renforcement du recouvrement. En effet cette stratégie, matérialisée par un nouveau process de recouvrement, et initiée depuis fin 2017, a commencé à donner ses fruits au cours des exercices précédents.

Pour le segment Corporate, les axes entamés seront consolidés par la création d'un fond de restructuration outre le fond de retournement « INKADH » créé en 2021.



ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
DE TRANSFORMATION **NEXT**

6/ ÉTAT D'AVANCEMENT ET REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION NEXT

Le programme de transformation NEXT a pour objectif de renforcer la satisfaction de la clientèle, d'améliorer la rentabilité, de garantir la conformité réglementaire et de séparer les trois lignes de défense. Il vise également la spécialisation de réseau, la maîtrise des coûts de risque et de ressources et l'industrialisation des processus back office.

En 2022, NEXT a vu l'atterrissage et l'opérationnalisation de plusieurs chantiers majeurs.

Segmentation niveau I

L'une des premières réalisations importantes de l'année 2022 a été l'implémentation de la nouvelle version de la segmentation niveau I (séparation entre clientèle Retail et Clientèle Corporate). Cette actualisation a été faite grâce à la mise à jour des critères de segmentation et à la fiabilisation des données. La segmentation permet de mieux cibler les clients, d'adapter les offres et de personnaliser les services.

Catégorisation des agences Retail

Suite au déploiement de tout réseau et la spécialisation des agences, une nouvelle catégorisation conforme à la stratégie de la Banque a été finalisée.

La nouvelle catégorisation des agences Retail a été mise en place pour mieux répondre aux besoins des clients. Les agences ont été classées en quatre catégories en fonction de leur taille, basée sur l'encours en termes de ressources et d'emploi et de leur portefeuille client. Cette catégorisation permet de mieux répartir les ressources, d'adapter les offres et de personnaliser les services.

La catégorisation des agences est utilisée également comme levier dans la gestion des carrières et dans la politique d'incentives.

La catégorisation sera revue annuellement, afin d'incarner la nouvelle stratégie de la Banque, basée sur l'élargissement de la base clientèle et sur l'augmentation de l'encours des ressources et des emplois.

Coaching et stabilisation du CAF Les berges du lac

En 2022, le CAF Les berges du lac a été stabilisé conformément au metamodèle, grâce à un coaching efficace. Le CAF a été renforcé par la mise en place d'une équipe spécialisée, répartie entre chargés d'affaires, experts métiers et experts transactionnels. Cette équipe a été formée pour mieux répondre aux attentes des clients, pour résoudre les problèmes rapidement et pour garantir la satisfaction de la clientèle.

Nouvelle Méthodologie d'incentives pour les points de vente Retail et les Centres d'Affaires Corporate

En 2022, une nouvelle méthodologie d'incentive a été mise en place pour les points de vente Retail et les centres d'affaires Corporate. Cette méthode permet de mieux récompenser les collaborateurs en fonction de leurs performances, de leur qualité de service et de leur engagement envers la Banque. Elle permet également de mieux motiver les collaborateurs pour atteindre les objectifs de la Banque.

L'intéressement est basé principalement sur le taux de réalisation d'objectifs répartis en 4 rubriques

- Le taux de satisfaction de la clientèle,
- L'élargissement de la base clientèle
- L'augmentation des encours
- La gestion du risque

Renforcement du pilotage de toutes les structures de la Banque

Le renforcement du pilotage de toutes les structures de la Banque a été réalisé grâce à l'implémentation de management par les KPIs à tous les niveaux. Cette méthode permet de mieux suivre les performances de chaque collaborateur, de chaque service et de chaque agence. Elle permet également de mieux piloter la Banque et d'adapter les stratégies en fonction des résultats.

Les différents tableaux de bord des structures sont progressivement mis en place sur le serveur Power BI.

Les tableaux de bord de pilotage stratégique ont ainsi été mis en place sur le serveur Power avec des KPI pour le suivi de l'évolution des emplois, de ressources, de mouvements, de l'élargissement de la clientèle et de l'équipement des clients ainsi que le suivi des risques de crédit avec une comparaison aux objectifs de la Banque ainsi que l'évolution par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour le pilotage de activités de de Pôle Retail, une deuxième version du tableau de bord a été mis en place. Ainsi, chaque chargé de clientèle, chaque PVT, chaque zone et la direction centrale de distribution ainsi que le département d'animation commerciale, disposent d'un tableau de bord sur le serveur Power BI regroupant les différents KPI qui sont mis à jour quotidiennement avec une comparaison par rapport à l'objectif annuel.

De même pour les centres d'affaires et l'animation commerciale du Pôle Corporate, où des différents blocs de suivi de la performance sur le Power BI, sont à la disposition des chargés d'affaires et de l'équipe d'animation.

A la fin de la journée, les KPI de production, de l'EER (entrées en relation), de l'évolution des ressources, des emplois, de la

variation des flux par client et par groupe et de l'impayé commercial, sont mis à jour. Les taux de réalisation des différents objectifs sont également affichés.

Formations certifiantes de collaborateurs des points de vente Retail

La finalisation des formations certifiantes des collaborateurs des points de vente Retail a été une autre réalisation importante de 2022. Cette formation basée sur l'amélioration de soft skills et de la maîtrise de la connaissance métier, a été mise en place pour mieux incarner le changement et l'adoption de nouveaux rôles. Elle permettra également de mieux adapter les compétences des collaborateurs aux besoins de la Banque et d'offrir à nos clients un service de qualité supérieure, en ligne avec les dernières tendances du marché.

Optimisation des processus :

Dans le cadre de projet d'allègement des tâches des zones, 15 pistes d'optimisation ont été identifiées, dont 13 ont déjà été mises en production ; les deux améliorations suivantes sont en cours d'opérationnalisation et seront mises en œuvre au cours de l'année 2023 :

- La mise à jour de limites Autra Zone pour les virements émis et les opérations de retrait en espèces.
- L'automatisation des règlements BAO par la mise en place d'une autorisation de découvert dynamique allouée en fonction des revenus des clients salariés

Par ailleurs, la centralisation de la gestion des incidents de paiement dans le centre de services partagés est un chantier qui sera exécuté au cours de l'année 2023. Ce transfert concerne toute tâche en liaison avec le cycle de vie du chèque dont le traitement ne nécessite pas la présence du client.

D'autres projets sont aussi prévus durant l'année 2023 à savoir :

- Optimisation de la gestion des encaisses

Il s'agit de mettre en place un dispositif et de processus efficaces de gestion des fonds, à travers le déploiement de caisses régionales ou l'externalisation de l'activité. Toute tâche entrant dans le cadre de la gestion des fonds est à optimiser :

- l'envoi et la collecte des fonds auprès des CAF/PVT
- Le cash collecte auprès de la clientèle
- Le comptage, le triage et la conservation physique des fonds
- Le dépôt et le retrait auprès des comptoirs BCT
- Les moyens de contrôle, de suivi et de sécurisation des fonds

- Optimisation et révision des habilitations (FRONT)

Il s'agit de réviser les habilitations attribuées à chaque profil du CAF et PVT en conformité avec le modèle fixé dans le programme NEXT. Une liste des habilitations a été arrêtée pour les centres d'affaires et les points de vente de façon à :

- Se conformer aux fiches de postes des CAF et des PVT
- Eviter le cumul des tâches incompatibles et les risques opérationnels inhérents,
- Assurer la fluidité et la continuité du travail

Politique de gouvernance des données

Dans le cadre du programme de Transformation NEXT, AMEN BANK a instauré sa politique de gouvernance des données qui définit l'organisation et le cadre général pour la collecte, la création, l'utilisation, le traitement et la gestion des données tout au long de leur cycle de vie, dans le respect de la réglementation en vigueur tout en s'inspirant des normes internationales de bonne gouvernance et de sécurité .

L'objectif de la politique de gouvernance des données est de développer une culture orientée Data, à tous les niveaux de la Banque. Elle est basée sur le partage des données et le travail collaboratif, en particulier une sensibilisation à la qualité, la fiabilité et la sécurité des données.

Optimisation de l'expérience client dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle

Un projet d'envergure a été lancé par la priorisation de quatre parcours clients Retail et Corporate comme suit :

- Entrée en relation Retail
- Octroi des crédits à la consommation
- Octroi des crédits habitat
- Renouvellement des crédits de gestion

Durant la phase Maitriser de chaque macro processus, plus que 40 entretiens avec les différents responsables de processus ont été réalisés, afin de disséquer et décortiquer le mode opératoire adopté en termes de tâches, de contrôles et de reporting ainsi que d'identifier tous les moyens, outils et méthodologies à leur disposition pour réaliser leurs tâches

Un livrable de la phase Agir du parcours EER a été finalisé pour résoudre les différentes défaillances identifiées lors de la phase Maitriser. 10 projets, avec des volets et composantes organisationnels, opérationnels et technologiques, afin d'assurer le maximum d'impact, sont en cours de validation.

Parmi les 10 projets AGIR EER, 3 sont transverses et applicables à d'autres processus et parcours clients à savoir :

1- La Robotisation de processus via la technologie RPA :

afin d'assurer la Réduction du coût des opérations notamment en termes de charges directes, la Réduction significative de

la durée de traitement et absorption de toute surcharge de travail et L'élimination des risques opérationnels et de non-conformité

Pour la transformation du parcours EER, deux Robots seront mis en place ;

- Robotisation de contrôle de conformité et sécurité financière sur SafeWatch
- Robotisation des enquêtes de satisfaction client

2- Formalisation de processus :

Mise en place d'un outil de modélisation innovant de Formalisation des processus pour la :

- ▶ Diminution des risques opérationnels liés aux erreurs, oubli ou mauvaises manipulations
- ▶ Maîtrise du Business et standardisation des pratiques
- ▶ Simplification de l'actualisation du mode opératoire

3- Mise en place d'un agent virtuel interne :

Un chatbot interne pour assurer la simplification de l'accès des collaborateurs à toutes les informations requises (circulaires, procédures, produits et services, etc.), la minimisation de la sollicitation des structures centrales et régionales ainsi que la mitigation des risques opérationnels et de non-conformité

Par ailleurs, 7 autres projets spécifiques au parcours EER sont lancés afin d'améliorer l'expérience client et d'atteindre l'excellence opérationnelle. Leur mise en œuvre est prévue pour 2023.

1- Proposition des offres par le Portail :

- Intégration de la proposition des offres de produits/services par segment au niveau du Portail lors de l'EER et la justification des cas particuliers.
- Amélioration du taux d'équipement pour les hauts de gamme et récupération du manque à gagner en termes de commissions.

2- Upgrade du dispositif de prospection :

- Revue des rôles et des responsabilités des parties prenantes intervenant dans le dispositif de prospection
- Revue du processus de prospection (tâches et CRM)
- Traçabilité des actions de prospection et suivi du taux de conversion
- Augmentation du nombre d'actions de prospection et de taux de transformation de prospects en EER

3- Élargissement des rôles et des responsabilités du CSP :

- Affectation de la validation de l'ouverture de certains comptes pour certains clients au lieu du Département de Gestion des Comptes
- Diminution de la durée moyenne d'ouverture des comptes
- Diminution du nombre de dossiers traités par la Division Gestion des Compte

4- Optimisation de la documentation d'Onboarding :

- Optimisation du nombre d'informations à saisir dans le cadre de l'EER
- Optimisation de la durée d'entretien avec le client
- Sécurisation d'un Good First Impression du client
- Limitation des erreurs dues à la non-correspondance des informations entre les documents

5- Mise en place d'un moteur ICR/IWR :

- Automatisation de l'extraction de certaines informations et des contrôles de format via l'ICR/IWR
- Diminution du taux de rejet des dossiers EER pour motif de non-conformité et/ou non-exhaustivité
- Atténuation des risques opérationnels

6- Renforcement de l'optimisation et de la digitalisation du parcours :

- Activation de la priorisation par segment au niveau du Portail
- Mise en place de l'E-Sign
- Amélioration de l'expérience des clients haut de gamme via la priorisation de leurs dossiers
- Automatisation à 100% du parcours d'EER et annulation du parcours hybride

7- Enrichissement des Dashboards de pilotage du parcours d'EER

- Intégration des KPI de performance opérationnelle et éventuellement d'autres KPI dans le Dashboard des commerciaux sur le serveur Power BI
- Accès instantané et suivi plus rigoureux des performances commerciales et opérationnelles des agences

L'équipe de transformation est également en train d'identifier et de valider les projets d'optimisation et de digitalisation des trois autres parcours, à savoir l'octroi de crédits à la consommation, des crédits Habitat et de renouvellement des crédits de gestion pour les clients Corporate avec une maîtrise et un renforcement de gestion des risques opérationnels et de crédit tout en améliorant l'efficacité opérationnelle de la Banque.

Durant 2023, Le programme de transformation sera renforcé par le lancement du CAF Ben Arous, par l'aménagement de 40 points de ventes Retail, permettant l'implémentation du métamodèle et du parcours physique des clients. Egalement, le projet d'optimisation de l'expérience client dans le cadre des améliorations d'opérations et la digitalisation de reste de parcours clients sera opérationnel au cours de la même année.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES 2022

7-1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AMEN BANK relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AMEN BANK, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 302 173 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **154 879 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (66%) et qui totalise, au 31 décembre 2022, 6 889 784 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à 58 213 KDT en provisions individuelles et additionnelles et 15 809 KDT en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur:

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 720 420 KDT (Compte tenu des créances rattachées pour 30 622 KDT), couverts par des provisions à concurrence de 23 049 KDT, soit un montant net de 697 371 KDT, représentant 6% du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant 30% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 652 221 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la Banque (66%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourraient avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la Banque. C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

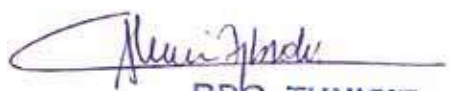
Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Immeuble ENNOUR BUILDING
T. 11 D, 3ème étage, 1082 Tunis-Mahrajène
T: (216) 71 754 903 (Lignes Groupées)
Fax: (216) 71 753 153

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

SICAR AMEN

- 11 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle AMEN BANK détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :

- AMEN BANK 2022/1 d'une valeur de 6 500 KDT.
- AMEN BANK 2022/2 d'une valeur de 6 500 KDT.
- AMEN BANK 2022/3 d'une valeur de 11 245 KDT.
- AMEN BANK 2022/4 d'une valeur de 11 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/5 d'une valeur de 11 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/6 d'une valeur de 11 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2022/11 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 107 245 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 414 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2022.

- Une nouvelle convention de gestion de fonds est conclue le 29/11/2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle AMEN BANK détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2022/12 d'une valeur de 1 660 KDT. En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 569 DT(HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance réuni le 22 février 2023.

SMART Recovery

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

SOGEREC

AMEN BANK a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et

A1.9), se trouvant au 1^{er} étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Montplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m²/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;
- Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 018,6 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 751,5 DT HT.

Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 14 KDT.

Groupe HORCHANI

La Banque a cédé au groupe HORCHANI sa participation dans la société Taysir Microfinance à un prix de 270 dinars/action. Le montant global de la cession de 6.609 actions s'élève à 1.784mD.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

AMEN BANK a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Aucun produit n'a été comptabilisé par la Banque au titre de 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Société «PGI Holding»

"AMEN BANK" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient 20.85% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

1. "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la Banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la Banque avec un plafond de 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la Banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à 160 KDT (HT).

2. "AMEN BANK" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2022 s'élève à 173 KDT (HT).

Société «COMAR»

"AMEN BANK" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

1. Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "AMEN BANK". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17 KDT (HT).
2. Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à 925 KDT ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la Banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à 3 783 KDT (HT).

Société «SICAR Amen»

1. La Banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient 88,20% du capital, vingt-sept (27) conventions de gestion de fonds (dont deux fonds ont été échues au cours de l'exercice 2022) portant sur un encours confié de 580 893 KDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 852 KDT (HT).

2. En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2020, AMEN BANK est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds

qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « AMEN BANK » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
- 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
- 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 KDT (HT).

Société « Le recouvrement »

La Banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 1.500 dinars (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la Banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT. AMEN BANK perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 4 636 KDT au titre de l'exercice 2022.

Société « Tunisys »

- AMEN BANK a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de 1 609 KDT (HT).
- Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble d'AMEN BANK sis à Chargaia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première", "SICAV Amen" et "Amen Alliance Sicav" les rémunérations revenant à AMEN BANK au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2022 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	275 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	112 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	170 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	424 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La Banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. En date du 1^{er} Février 2016, la Banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK. Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 65 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la Banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 129 KDT.

Société « SOGEREC » :

La Banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la Banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2^{ème} étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

2. Au cours de 2021, « AMEN BANK » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT.

3. Au cours de 2019, "AMEN BANK" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "AMEN BANK" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1^{er} janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 1 083 KDT.

GEST IMMO AMEN

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

AMEN BANK a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5^{ème} étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 55 KDT (HT).

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2. Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE		MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE & DES DIFFÉRENTS COMITÉS	
	CHARGE 2022	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE 2022	PASSIF AU 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

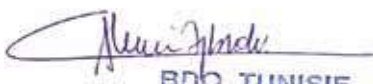
	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE			MEMBRES DU DIRECTOIRE		
	CHARGE 2022	CHARGES SOCIALES 2022	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE 2022	CHARGES SOCIALES 2022	PASSIF AU 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Immeuble ENNAOUR BUILDING
T: r.D. 3ème étage, 1082 Tunis-Mahrajane
T: (216) 71 754 903 (Lignes Groupées)
Fax: (216) 71 753 153

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-3 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN	66
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	66
ETAT DE RESULTAT	67
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	68
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIFS	75
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIFS	88
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	92
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	93
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	95
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	100
(7) AUTRES NOTES	101

Bilan arrêté au 31/12/2022
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 ^(*)	31/12/2021
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 813	169 241	169 241
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	142 141	360 094	360 094
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 889 784	6 245 664	6 245 664
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	72 286	94 308	212 215
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 296 013	2 176 090	2 058 183
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	397 473	270 250	270 250
AC7 Autres actifs	(1-7)	163 260	227 763	227 763
Total actifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	815 324	595 871	595 871
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589	258 589
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 990 819	6 343 825	6 343 825
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	825 551	926 283	926 283
PA5 Autres passifs	(2-5)	230 533	232 599	232 599
Total passifs		9 104 597	8 357 167	8 357 167
CP1 Capital		132 405	132 405	132 405
CP2 Réserves		1 014 465	923 755	923 755
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423
CP5 Résultats reportés		1	5	5
CP6 Résultat de l'exercice		154 879	129 655	129 655
Total capitaux propres	(3)	1 302 173	1 186 243	1 186 243
Total capitaux propres et passifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note AC-4/5)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	905 816	811 015
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	558 808	421 145
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188
HB05 Engagements sur titres		21 508	30 889
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus		-	-
HB07 Garanties reçues	(4-5)	3 888 902	3 690 448

Etat de résultat Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021 ^(*)	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	652 221	571 351	571 351
PR 2	Commissions (en produits) (5-2)	136 562	128 018	128 018
PR 3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*) (5-3)	48 024	37 351	46 738
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement (*) (5-4)	147 997	137 019	127 632
Total Produits d'Exploitation Bancaire		984 804	873 739	873 739
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(473 779)	(407 717)	(407 717)
CH 2	Commissions encourues	(16 165)	(11 793)	(11 793)
Total Charges d'Exploitation Bancaire		(489 944)	(419 510)	(419 510)
PRODUIT NET BANCAIRE		494 860	454 229	454 229
PR 5/CH 4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs (5-6)	(118 575)	(104 189)	(104 189)
PR 6/CH 5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement (5-7)	91	(12 274)	(12 274)
PR 7	Autres produits d'exploitation	681	879	879
CH 6	Frais de personnel (5-8)	(140 456)	(130 396)	(130 396)
CH 7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(47 686)	(44 846)	(44 846)
CH 8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (5-8)	(9 459)	(9 552)	(9 552)
RESULTAT D'EXPLOITATION		179 456	153 851	153 851
PR 8/CH 9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	(1 099)	20	20
CH 11	Impôt sur les bénéfices	(21 624)	(11 721)	(11 721)
Résultat sur les activités ordinaires		156 733	142 150	142 150
PR 9/CH 10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires (5-10)	(1 854)	(12 495)	(12 495)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		154 879	129 655	129 655
Effets des modifications comptables		-	-	-
Résultat Net des modifications comptables		154 879	129 655	129 655
Résultat de base par action (en dinars) (5-11)		5,849	4,896	4,896
Résultat dilué par action (en dinars)		5,849	4,896	4,896

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 5-3/4)

Etat de Flux de Trésorerie Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		815 693	725 800
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(473 728)	(441 771)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 063)	(369 999)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		631 072	501 006
Titres de placement		(51 421)	10 157
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(127 565)	(194 563)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 804	28 928
Impôts sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		48 031	234 714
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		142 479	131 031
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(114 316)	(94 791)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(136 773)	(70 538)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(108 610)	(34 298)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(45 759)	(36 885)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(38 397)	(56 934)
Mouvements sur fond social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(139 680)	(99 412)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(200 259)	101 004
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(335 353)	(436 357)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(535 612)	(335 353)

7-4 Notes aux états financiers individuels Exercice clos au 31 Décembre 2022

I- Présentation de la Banque

AMEN BANK est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la Banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la Banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

AMEN BANK est une Banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,38% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	(%)
Actionnaires Tunisiens	131 903	99,62%
Actionnaires Etrangers	502	0,38%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'AMEN BANK sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2022 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la Banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la Banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la Banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- * La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- * L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- * L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- * Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- * Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de la dite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la Banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	322 777	PA 01	Banque centrale, CCP	90
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	44 111	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	93 427
AC 03	Créances sur la clientèle	683 183	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	777 707
AC 07	Autres actifs	25 977	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	76 312
			PA 05	Autres passifs	128 512
Total Actifs		1 076 048	Total Passifs		1 076 048

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2022 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2022.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 813 mDT contre 169 241 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 113	48 517	6 596	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 724	269 976	224%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 522	6 592	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 113	48 517	6 596	14%
BCT	390 845	120 869	269 976	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 684	269 976	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	40	40	-	0%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 142 141 mDT contre 360 094 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	12 883	(553)	(4%)
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	44 111	272 125	(228 014)	(84%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	5	1	20%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	1 058	152	14%
Total créances sur établissements financiers	98 030	87 969	10 061	11%
Total	142 141	360 094	(217 953)	(61%)

Au 31.12.2022, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	44 111	-	-	-	44 111
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	-	-	-	12 330
Prêts aux établissements bancaires	31 784	-	-	-	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	-	-	-	(3)
Etablissements financiers	9 604	25 155	63 271	-	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	-	-	-	6
Prêts aux établissements financiers	8 388	25 155	63 271	-	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	-	-	-	1 210
Total	53 715	25 155	63 271	-	142 141

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	44 111	44 111
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	12 330	12 330
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 784	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(3)	(3)
Etablissements financiers	-	24 343	73 687	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	6	6
Prêts aux établissements financiers	-	24 343	72 471	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 210	1 210
Total	-	24 343	117 798	142 141

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 195 538	1 148 724	46 814	4%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 240 839	4 546 118	694 721	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Total	6 889 784	6 245 664	644 120	10%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2022 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 109	1 109 958	46 151	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
TOTAL	1 195 538	1 148 724	46 814	4%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 568 752	3 904 593	664 159	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
TOTAL	5 240 839	4 546 118	694 721	15%

Au 31.12.2022, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 401 millions de dinars contre 1 293 millions de dinars au 31.12.2021.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 776	132 090	3 686	3%
Créances sur ressources extérieures	317 631	418 732	(101 101)	(24%)
TOTAL	453 407	550 822	(97 415)	(18%)

Il est à préciser que la Banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Provisions au 31/12/N-1	365 680	378 221	(12 541)	(3%)
Dotation de l'exercice	58 319	61 035	(2 716)	(4%)
Reprise de l'exercice	(22 477)	(24 322)	1 845	(8%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(16 628)	(49 254)	32 626	(66%)
Provisions au 31/12/N	384 894	365 680	19 214	5%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 518)	(16%)
TOTAL NET DES CRÉANCES	656 654	666 615	(9 961)	(1%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Montant brut des créances non classées	60 977	34 966	26 011	74%
Montant brut des créances touristiques non classées	156 002	229 192	(73 190)	(32%)
Agios réservés au 31/12/N-1	319 878	287 798	32 080	11%
Dotation aux agios réservés	89 591	85 653	3 938	5%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(16 465)	(72)	(16 393)	22768%
Reprise sur agios réservés sur créances	(26 893)	(32 563)	5 670	(17%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(30 946)	(20 938)	(10 008)	48%
TOTAL DES AGIOS RÉSERVÉS AU 31/12/N	335 165	319 878	15 287	5%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	172 275	146 887	25 388	17%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	143 978	156 074	(12 096)	(8%)
Agios sur Engagements par signature	1 142	-	1 142	100%
Agios sur ressources extérieures	17 770	16 917	853	5%
TOTAL NET DES AGIOS RÉSERVÉS	335 165	319 878	15 287	5%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 318 332	8 305 359	1 012 973	12,2%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2,5%)
Total des engagements (b)	10 579 510	9 598 801	980 709	10,2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(324 391)	(294 093)	(30 298)	10,3%
Provisions affectées aux engagements par signature	(3 204)	(2 881)	(323)	11,2%
Provisions affectées aux engagements classés	(381 690)	(362 799)	(18 891)	5,2%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(219 631)	(261 148)	41 517	(15,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	(928 916)	(920 921)	(7 995)	0,9%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,65%	71,20%	2,5%	3,4%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	64,53%	62,72%	1,8%	2,9%
Taux des engagements classés (a/b)	11,92%	13,48%	(1,6%)	(11,5%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(3 114)	(1 660)	(1 454)	87,6%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(7 660)	(24 125)	16 465	(68,2%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(147 562)	(131 753)	(15 809)	12,0%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(158 336)	(157 538)	(798)	0,5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 087 252)	(1 078 459)	(8 793)	0,8%
TAUX DE COUVERTURE DE L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS (D/B)	10,28%	11,24%	(1,0%)	(8,5%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	748 883	755 701	(6 818)	(1%)
Provisions sur créances classées	381 690	362 799	18 891	5%
Provisions collectives	147 562	131 753	15 809	12%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 517)	(16%)
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Total provisions sur créances	752 087	758 582	(6 495)	(1%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	30 298	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	3 114	1 660	1 454	88%
Agios réservés affectés aux engagements relevant sur secteur touristique courant	7 660	24 125	(16 465)	(68%)
Total agios réservés	335 165	319 878	15 287	5%
TOTAL GÉNÉRAL DES PROVISIONS ET AGIOS RÉSERVÉS	1 087 252	1 078 459	8 793	1%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la Banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	505 335	92 594	4 928	8 592	548 848	4 040	1 164 337
Escomptes	348 623	36 266	48	172	10 236	49	395 394
Crédit court terme	918 795	188 767	298	969	165 520	533	1 274 882
Crédit moyen et long terme	4 074 722	664 116	17 706	15 704	474 951	753	5 247 952
Engagements par signature	2 423 361	65 753	228	139	7 464	-	2 496 945
Total	8 270 836	1 047 496	23 208	25 576	1 207 019	5 375	10 579 510
Dont impayés	22 431	152 888	846	3 366	485 352	1 390	666 273

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2022:

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2022	%	2021	%
I - Agriculture	115 979	1,10%	121 358	1,26%
II - Industrie	3 098 288	29,29%	2 339 846	24,38%
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%
Énergie	89 250	0,84%	68 060	0,71%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 589	2,41%
Industrie Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%
III - Services	7 365 242	69,62%	7 137 597	74,36%
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%
Commerce quincaillerie et assimilés	82 860	0,78%	65 289	0,68%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%
Commerce divers	446 494	4,22%	446 731	4,65%
Commerce Automobiles & Véhicules	442 352	4,18%	383 375	3,99%
Grande distribution	78 045	0,74%	59 326	0,62%
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%
Leasing et factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%
Total	10 579 510	100%	9 598 801	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 15,61% du total des engagements de la Banque au 31.12.2022.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 195 538	-	-	-	1 195 538
Comptes débiteurs de la clientèle	1 156 109	-	-	-	1 156 109
Créances rattachées	39 429	-	-	-	39 429
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 084 896	968 839	2 408 763	778 341	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	733 548	879 671	2 218 333	737 200	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	351 348	89 168	190 430	41 141	672 087
Crédits sur ressources spéciales	84 519	119 651	145 176	104 061	453 407
Créances sur ressources budgétaires	55 480	10 667	31 728	37 901	135 776
Créances sur ressources extérieures	29 039	108 984	113 448	66 160	317 631
Total	2 364 953	1 088 490	2 553 939	882 402	6 889 784

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	1 865	1 193 673	1 195 538
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	22 350	5 218 489	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	-	22 350	4 546 402	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	672 087	672 087
Crédits sur ressources spéciales	-	-	453 407	453 407
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 776	135 776
Créances sur ressources extérieures	-	-	317 631	317 631
Total	-	24 215	6 865 569	6 889 784

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 72 286 mDT contre un solde de 94 308 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	-	76 083	76 083	(76 083)	(100%)
Bons de trésor	-	76 600	76 600	(76 600)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	517	(100%)
Titres de placement	72 286	18 225	136 132	54 061	297%
Titres à revenu fixe	50 563	-	117 907	50 563	100%
Emprunts Obligataires (*)	50 000	-	111 244	50 000	100%
Créances rattachées / Emprunts obligataires (*)	563	-	6 663	563	100%
Titres à revenu variable	21 723	18 225	18 225	3 498	19%
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	3 836	18%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(338)	12%
Total	72 286	94 308	212 215	(22 022)	(23%)

(*) Courant 2022, la Banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 119 mDT contre 121 mDT au 31.12.2021.

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2022 et comparativement à 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	24 798	20 962	3 836	18%
Provisions au 31/12/N-1	(2 737)	(3 603)	866	(24%)
Dotation de l'exercice	(1 764)	(317)	(1 447)	456%
Reprise de provisions	1 425	1 184	242	20%
Provisions au 31/12/N	(3 075)	(2 737)	(339)	12%
Total net des titres de placement	21 723	18 225	3 497	19%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 2 296 013 mDT contre 2 176 090 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement (1) (*)	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%
Titres de participation (2)	79 418	70 189	70 189	9 229	13%
Parts dans les entreprises associées (3)	150 852	151 777	151 777	(925)	(1%)
Parts dans les entreprises liées (4)	9 221	10 034	10 034	(812)	(8%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	19 764	29 532	29 532	(9 768)	(33%)
Total	2 296 013	2 176 090	2 058 183	119 923	6%

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(*) Courant 2022, la Banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 201 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DESCRIPTION	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2021	1 143 112	607 632	6 510	113 914	164 361	9 230	40 558	2 085 317
Montant restant à libérer	-	-	-	(30 889)	-	-	-	(30 889)
Créances rattachées	39 523	23 295	115	-	-	804	-	63 737
Provisions	(300)	(23 236)	-	(12 836)	(12 584)	-	(11 026)	(59 982)
Total net au 31/12/2021	1 182 335	607 691	6 625	70 189	151 777	10 034	29 532	2 058 183
Acquisitions/ Reclassements 2022	204 716	108 905	-	321	1 058	-	-	315 000
Cessions/ Réduction de capital 2022	(56 844)	(26 739)	(3 000)	(998)	(2 100)	-	(9 875)	(99 556)
Valeur brute au 31/12/2022	1 290 984	689 798	3 510	113 237	163 319	9 230	30 683	2 300 761
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Dotations	-	(480)	-	(1 075)	-	(9)	(84)	(1 648)
Reprise	-	666	-	865	65	-	190	1 786
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	1 335 611	697 371	3 776	79 418	150 852	9 221	19 764	2 296 013

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Bons de trésor	1 124 015	1 180 357	1 180 357	(56 342)	(5%)
Bons de trésor	1 092 208	1 141 066	1 141 066	(48 858)	(4%)
Créances rattachées	31 807	39 291	39 291	(7 484)	(19%)
Obligations	211 596	119 885	1 978	91 711	76%
Obligations brutes (*)	198 776	113 290	2 046	85 486	75%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	13 120	6 895	232	6 225	90%
Fonds gérés	697 371	607 691	607 691	89 680	15%
Encours brut des fonds gérés	689 798	607 632	607 632	82 166	14%
Provisions sur fonds gérés	(23 049)	(23 236)	(23 236)	187	(1%)
Créances rattachées	30 622	23 295	23 295	7 327	31%
Titres participatifs	3 776	6 625	6 625	(2 849)	(43%)
Montant brut des titres participatifs	3 510	6 510	6 510	(3 000)	(46%)
Créances rattachées / titres participatifs	266	115	115	151	131%
Total	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%

(*) Courant 2022, la Banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 124 015	1 124 015
Obligations	-	-	2 520	211 596	211 596
Fonds gérés	-	-	-	697 371	697 371
Titres participatifs	-	-	-	3 776	3 776
Total	-	-	2 520	2 036 758	2 036 758

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de participation	113 237	113 914	(677)	(1%)
Provisions sur titres de participation	(13 047)	(12 836)	(211)	2%
Créances rattachées sur titres de participation	48	-	48	100%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(30 889)	10 069	(33%)
Total	79 418	70 189	9 229	13%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022				31/12/2021			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 505	-	13 505	(3 345)	13 371	-	13 371	(3 625)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 417	-	1 417	(397)	1 283	-	1 283	(693)
MIP	4,71%	973	-	973	(948)	973	-	973	(932)
Titres non cotés		99 732	20 820	78 912	(9 702)	100 543	30 889	69 654	(9 211)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	21 000	7 000	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(481)	3 300	-	3 300	(367)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(241)	3 268	-	3 268	(183)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(464)	5 000	-	5 000	(146)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	4 056	944	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,54%	2 088	-	2 088	(175)	2 088	-	2 088	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(344)	1 500	-	1 500	(212)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(381)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	23,78%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	1 003	-	1 003	(130)	1 003	-	1 003	(225)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(485)	810	-	810	(469)
FINACORP OBLIGATION SICAV	24,11%	1 269	-	1 269	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(184)	700	-	700	(232)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	70,95%	1 904	-	1 904	(124)	1 904	-	1 904	(190)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	(156)
FCPR FONDS DE DEVEL REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	0,00%	-	-	-	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	8,61%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(321)	400	-	400	(194)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	19,09%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	331	-	331	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	(38)	914	-	914	(73)
ST H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(53)	100	-	100	(51)
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	(9)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(205)	1 984	-	1 984	(205)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	8,00%	2 344	-	2 344	(298)	2 344	-	2 344	(180)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	(5)
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	-	9 583	5 833	3 750	-
FCP AMEN SELECTION	68,71%	1 001	-	1 001	(66)	1 001	-	1 001	(106)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	(116)
AUTRES		49	-	49	(29)	49	-	49	(28)
Total		113 237	20 820	92 417	(13 047)	113 914	30 889	83 025	(12 836)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises associées	163 319	164 361	(1 042)	(1%)
Créances rattachées	53	-	53	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(12 520)	(12 584)	64	(1%)
Total	150 852	151 777	(925)	(1%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
Titres cotés		43 503	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 503	-
Titres non cotés		119 816	(12 520)	120 858	(12 584)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 210)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(93)	18 313	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,35%	2 146	-	2 146	(65)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	8 518	-	7 938	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 331	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,70%	7 715	-	7 237	-
Total		163 319	(12 520)	164 361	(12 584)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 230	9 230	-	(0%)
Créances rattachées	-	804	(804)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	-	(9)	(100%)
Total	9 221	10 034	(813)	(8%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMOBILIERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
Total		9 230	(9)	9 230	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	30 683	40 558	(9 875)	(24%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(10 919)	(11 026)	107	(1%)
Total	19 764	29 532	(9 768)	(33%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la Banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De contrôle	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	18 093	3 222
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	5 756	2 293
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	245	25
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 630	17
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 982	226
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 683	(58)
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	386	(121)
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	300	0
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00% (*)	33	23

(*) La Banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 397 473 mDT contre un solde de 270 250 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 432	1 790	(358)	(20%)
Immobilisations incorporelles	12 026	11 744	282	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 410)	(9 770)	(641)	7%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	392 149	260 452	131 697	51%
Immobilisations corporelles	486 381	348 111	138 270	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 035)	(87 462)	(6 573)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Total	397 473	270 250	127 223	47%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la Banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2022 un montant de 127 806 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présentent comme suit :

Description	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021	Dotation	Reprise / Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
1) Immobilisation Incorporelles	11 744	282	-	12 026	(9 953)	(641)	-	(10 594)	1 432
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	10 595	282	-	10 877	(8 902)	(601)	-	(9 503)	1 374
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	-	(907)	58
2) Immobilisations Corporelles	348 111	146 154	(7 884)	486 381	(87 659)	(7 147)	574	(94 232)	392 149
Immobilisation d'exploitation	151 088	8 409	-	159 497	(44 888)	(3 703)	-	(48 591)	110 906
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	73 142	7 366	-	80 508	(20 682)	(1 528)	-	(22 210)	58 298
Aménagements de bâtiments	35 671	1 043	-	36 714	(24 206)	(2 175)	-	(26 381)	10 333
Immobilisation hors exploitation	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693
Bâtiments	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693
Mobiliers de bureau	10 432	399	(118)	10 713	(7 047)	(858)	118	(7 787)	2 926
Matériels de transport	4 666	-	(428)	4 238	(3 457)	(429)	426	(3 460)	778
Matériels informatique	15 019	1 209	-	16 228	(11 496)	(978)	-	(12 474)	3 754
Machines DAB	8 794	604	-	9 398	(6 732)	(368)	-	(7 100)	2 298
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 952)	(73)	30	(1 995)	558
Autres immobilisations	7 592	409	-	8 001	(6 404)	(361)	-	(6 765)	1 236
3) Immobilisations encours	8 008	2 039	(6 155)	3 892	-	-	-	-	3 892
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 807	(6 155)	3 403	-	-	-	-	3 403
Immobilisations incorporelles encours	257	232	-	489	-	-	-	-	489
Total	367 863	148 475	(14 039)	502 299	(97 612)	(7 788)	574	(104 826)	397 473

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 260 mDT contre un montant de 227 763 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 311	33 638	(6 327)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 916</u>	<u>24 291</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 305	8 601	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 395</u>	<u>9 347</u>	<u>(3 952)</u>	<u>(42%)</u>
Autres	135 949	194 125	(58 176)	(30%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(397%)
Etat, impôts et taxes	13 408	16 185	(2 777)	(17%)
Allocations familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	102	102	-	0%
Opérations avec le personnel	102 418	91 406	11 012	12%
Débiteurs divers	15 468	77 933	(62 465)	(80%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	(0%)
Autres	2 736	7 498	(4 762)	(64%)
Total	163 260	227 763	(64 503)	(28%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 330)	(17 333)	3	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 343)	(15 346)	3	(0%)
Total	(32 290)	(32 843)	553	(2%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 510)	(12)	562	(14 960)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 889)	-	548	(6 341)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 290)	(12)	14	(1 288)
Provisions sur autres comptes	(17 333)	-	3	(17 330)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 346)	-	3	(15 343)
Total	(32 843)	(12)	565	(32 290)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une hausse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	43%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 990 819 mDT contre un solde de 6 343 825 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 910 262	1 834 198	76 064	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 080 557	4 509 627	570 930	13%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 851</u>	<u>195 556</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 696 120</u>	<u>2 309 007</u>	<u>387 113</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 465 045	2 157 943	307 101	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 883	(273)	13 156	(4816%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 157	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	699	103%
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>139 030</u>	<u>150 769</u>	<u>(11 738)</u>	<u>(8%)</u>
Total	6 990 819	6 343 825	646 994	10%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 910 262	-	-	-	1 910 262
Epargne	2 245 407	-	-	-	2 245 407
Dépôts à terme en dinars	1 542 058	836 097	86 890	-	2 465 045
Dépôts à terme en devises	96 776	118 491	1 547	-	216 814
Dettes rattachées dépôts à terme	14 262	-	-	-	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	-	-	-	139 030
Total	5 947 795	954 588	88 437	-	6 990 819

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	17 502	41 006	1 851 754	1 910 262
Epargne	-	-	2 245 407	2 245 407
Dépôts à terme	7 320	17 245	2 657 293	2 681 858
Dettes rattachées	-	3 048	11 214	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	139 030	139 030
Total	24 822	61 299	6 904 698	6 990 819

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 825 551 mDT contre 926 283 mDT au 31.12.2021 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	308 920	314 678	(5 758)	(2%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	825 551	926 283	(100 732)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	282 577	292 203	(9 626)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 343	22 475	3 868	17%
Total	308 920	314 678	(5 758)	(2%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2022 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Émissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	670 700				291 703	(9 126)	282 577
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023		2 665	(1 333)	1 332
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028		7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		21 304	(5 336)	15 968
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		1 000	(1 000)	-
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		4 140	(4 140)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016 - 21/11/2021		-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		9 338	(4 669)	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017 - 30/04/2022		4 780	(4 780)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024		1 800	(600)	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		150	(150)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		1 400	(1 400)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		750	(250)	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025		10 800	(2 700)	8 100
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025		26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026		11 100	(2 220)	8 880
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026		52 730	(10 546)	42 184
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028		36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028		30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031		10 000	(1 000)	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A							
TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A							
TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B							
TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B							
TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	5 000				500	(500)	-
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	(500)	-
Total	675 700				292 203	(9 626)	282 577

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	348 149	455 991	(107 842)	(24%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 968	5 750	(782)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	3 741	5 420	(1 679)	(31%)
Ligne CFD RESTRUCTURATION FINANCIÈRE	75	515	(440)	(85%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	370	1 513	(1 143)	(76%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	8	319	(311)	(97%)
Ligne AFD HOTELLERIE	8 951	13 511	(4 560)	(34%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	47 871	121 902	(74 031)	(61%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	32 249	36 650	(4 401)	(12%)
Ligne BAD-MPME	714	1 429	(715)	(50%)
Ligne SANAD	45 361	48 252	(2 891)	(6%)
Ligne FADES	12 026	14 222	(2 196)	(15%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 889	4 444	(555)	(12%)
Ligne AFD-IMF	28 157	35 166	(7 009)	(20%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	23 760	30 889	(7 129)	(23%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	25 174	25 174	-	0%
Lignes extérieures en devises	76 312	63 730	12 582	20%
Ligne en EURO	76 310	63 728	12 582	20%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	424 461	519 721	(95 260)	(18%)
Dettes rattachées	9 454	9 306	148	2%
Total	433 915	529 027	(95 112)	(18%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	39 109	21 853	215 652	32 306	308 920
Emprunts matérialisés	12 766	21 853	215 652	32 306	282 577
Dettes rattachées	26 343	-	-	-	26 343
Ressources extérieures	22 151	115 872	229 732	66 160	433 915
Ressources extérieures en dinars	12 688	41 372	227 929	66 160	348 149
Ressources extérieures en devises	9	74 500	1 803	-	76 312
Dettes rattachées	9 454	-	-	-	9 454
Ressources budgétaires	2 419	10 667	31 728	37 902	82 716
Ressources budgétaires	994	10 667	31 728	37 902	81 291
Dettes rattachées	1 425	-	-	-	1 425
Total	63 679	148 392	477 112	136 368	825 551

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	32 431	276 489	308 920
Ressources budgétaires	-	-	82 716	82 716
Ressources extérieures	-	-	433 915	433 915
Total	-	32 431	793 120	825 551

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	4 609	4 109	500	12%
Provisions pour passifs et charges	7 813	6 990	823	12%
Comptes d'attente et de régularisation	222 720	225 608	(2 888)	(1%)
Comptes d'attente	11 142	9 080	2 062	23%
Créditeurs divers	158 317	179 852	(21 535)	(12%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	95 602	88 195	7 407	8%
Etat, impôts et taxes	48 109	32 473	15 636	48%
Autres	5 152	4 203	949	23%
Total autres passifs	230 533	232 598	(2 065)	(1%)

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 000	1 500	500	33%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	4 609	4 109	500	12%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 1 302 173 mDT au 31.12.2022 enregistrant ainsi une augmentation de 115 930 mDT par rapport au 31.12.2021.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2021 avec des dividendes distribués pour 38 397 mDT;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 551 mDT;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2022 pour 154 879 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Spécial et réinst	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Écart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2021	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation du résultat 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(38 397)	-	(38 397)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(551)	-	-	-	(551)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	154 879	154 879
Solde au 31/12/2022	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2022:

- * Fonds social (utilisation remboursable) pour : 57 105 mDT
- * Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 942 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 463	79 471	35%
Total	834 979	769 694	65 285	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	529 045	529 045
Cautions en faveur de la clientèle	-	2 911	303 023	305 934
Total	-	2 911	832 068	834 979

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	20 255	282 225	302 480
Crédits documentaires Export	-	-	256 328	256 328
Total	-	20 255	538 553	558 808

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la Banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 133	7%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
Participations non libérées	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
Titres à recevoir	618	-	618	100%
Titres à livrer	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	31 547	1 000 773	1 032 320
Engagements de financement donnés	-	31 520	939 821	971 341
Autorisation de crédits par carte	-	27	60 952	60 979
Engagements sur titres	-	-	21 508	21 508
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à recevoir	-	-	618	618
Titres à livrer	-	-	70	70
Total	-	31 547	1 022 282	1 053 828

Note 4-5. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la Banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	2 023 906	109 743	143 594	268 260	1 240	13 265	2 560 008
Classe 1	617 210	102 119	13 000	1 105	121	450	734 005
Classe 2	18 498	-	-	-	-	-	18 498
Classe 3	13 356	156	-	38	-	-	13 550
Classe 4	529 221	28 530	-	3 215	-	566	561 532
Classe 5	1 278	-	-	31	-	-	1 309
Total	3 203 469	240 548	156 594	272 649	1 361	14 281	3 888 902

Note 4-6 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 22 156 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Devises vendues au comptant à livrer	(43 571)	(53 642)	10 071	(19%)
Devises achetées au comptant à recevoir	21 415	41 598	(20 182)	(49%)
Total	(22 156)	(12 045)	(10 112)	84%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 124 225 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Devises vendues à terme à livrer	(209 771)	(319 910)	110 139	(34%)
Devises achetées à terme à recevoir	85 545	169 557	(84 012)	(50%)
Total	(124 225)	(150 353)	26 127	(17%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 221 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 682	13 743	2 939	21%
Opérations avec la clientèle	599 477	531 912	67 565	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 062	25 696	10 366	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 968	6 552	1 416	22%
Total	652 221	571 351	80 870	14%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 128 018 mDT en 2021 à 136 562 mDT en 2022. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	78 736	2 103	3%
Opérations sur placement et titres	4 500	3 437	1 063	31%
Opérations de change	1 827	1 446	381	26%
Opérations de commerce extérieur	4 672	4 006	666	17%
Gestion, étude et engagement	9 206	9 427	(221)	(2%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 637	4 241	396	9%
Banque d'affaires	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	1 952	1 897	55	3%
Total	136 562	128 018	8 544	7%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variations	(%)
Gains nets sur titres de transaction	2 003	5 562	5 562	(3 559)	(64%)
Gains nets sur titres de placement (*)	3 157	1 194	10 581	1 963	164%
Gains nets sur opérations de change	42 864	30 595	30 595	12 269	40%
Total	48 024	37 351	46 738	10 673	29%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 003	5 562	(3 559)	(64%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	2 003	5 562	(3 559)	(64%)

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variations	(%)
Titres de placement à revenu fixe	1 406	(737)	8 650	2 143	(291%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	1 288	(737)	(737)	2 025	(275%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement (*)	118	-	9 387	118	100%
Titres de placement à revenu variable	1 751	1 931	1 931	(180)	(9%)
Dividendes sur les titres de placement	870	704	704	166	24%
Plus-values de cession	1 220	361	361	859	238%
Moins-values de cession des titres de placement	-	(1)	(1)	1	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 764)	(317)	(317)	(1 447)	456%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 425	1 184	1 184	241	20%
Total	3 157	1 194	10 581	1 963	164%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Gain net sur opérations de change BBE	2 873	1 213	1 660	137%
Gain net sur opérations de change en compte	39 588	29 119	10 469	36%
Autres résultats nets de change	403	263	140	53%
Total	42 864	30 595	12 269	40

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 147 997 mDT contre 137 019 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement (*)	135 919	124 231	114 844	11 688	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 295	1 223	1 223	72	6%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 033	3 550	3 550	(517)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 566	7 389	7 389	177	2%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	626	(442)	(71%)
Total	147 997	137 019	127 631	10 978	8%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	90 658	89 351	89 351	1 307	1%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	31 970	24 759	24 759	7 211	29%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires (*)	12 999	9 495	108	3 504	37%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	292	626	626	(334)	(53%)
Total	135 919	124 231	114 844	11 688	9%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 779 mDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 953)	(376 081)	(67 872)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 086)	(86 053)	(15 033)	17%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(245 148)	(54 911)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 779)	(407 717)	(66 062)	16%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 118 575 mDT, enregistrant une hausse de 14 386 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 319)	(61 035)	2 716	(4%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(24 309)	(15 048)	(9 261)	62%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(12)	(20)	8	(40%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(126 348)	(148 607)	22 259	(15%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(284 202)	(259 924)	(24 278)	9%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	8 500	-	8 500	100%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	569	380	189	50%
Reprises de provisions pour risques et charges	-	4 501	(4 501)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	162 259	155 305	6 954	4%
Recouvrement des créances radiées	3 368	430	2 938	683%
Total des reprises et des récupérations sur créances	165 627	155 735	9 892	6%
Total	(118 575)	(104 189)	(14 386)	14%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 91 mDT, enregistrant une variation de 12 365 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 648)	(13 869)	12 221	(88%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	802	984	123%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 718	793	1 925	243%
Pertes sur titres d'investissement	(2 765)	-	(2 765)	(100%)
Total	91	(12 274)	12 365	(101%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 197 601 mDT, en hausse de 12807 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Frais du personnel	(140 456)	(130 396)	(10 060)	8%
Rémunération du personnel	(104 532)	(97 457)	(7 075)	7%
Charges sociales	(25 502)	(23 751)	(1 751)	7%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 005)	(7 051)	(954)	14%
Charges générales d'exploitation	(47 686)	(44 846)	(2 840)	6%
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 604)	(1 713)	15%
Autres charges d'exploitation	(34 370)	(33 242)	(1 128)	3%
Dotations aux amortissements	(9 459)	(9 552)	93	(1%)
Total	(197 601)	(184 794)	(12 807)	7%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Impôt suite au contrôle fiscal	-	(5 076)	5 076	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(618)	(250)	(368)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	4 244	(4 633)	(109%)
Total	(1 099)	20	(1 119)	(5595%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(500)	(1 354)	271%
Pertes extraordinaires	-	(11 995)	11 995	(100%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,849 dinars contre 4,896 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Résultat net en mDT	154 879	129 655	25 224
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,849	4,896	0,953
Résultat dilué par action (en DT)	5,849	4,896	0,953

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2022, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (335 353) mDT à (535 612) mDT enregistrant une baisse de (200 259) mDT soit 59,72%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 48 031 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (108 610) mDT et des flux de financement de (139 680) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 48 031 mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 341 965 mDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 631 072 mDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 804 mDT ;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (762 063) mDT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour (127 565) mDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (21 624) mDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour (51 421) mDT;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à (108 610) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des intérêts et dividendes pour 142 479 mDT ;

Flux nets négatifs :

- Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (136 773) mDT ;
- Les flux nets sur portefeuille investissement (114 316) mDT;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (139 680) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Émission d'emprunt pour 40 000 mDT.
- Le remboursement des annuités venant à échéance pour 5 759 mDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des ressources spéciales pour (94 973) mDT ;
- Le versement des dividendes pour (38 397) mDT.
- Le mouvement du fonds social de (551) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (535 612) mDT contre (335 353) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2022	2021
Actifs	489 656	517 743
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 242
Caisse	55 113	48 517
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	40	40
Créances sur les Établissements bancaires et financiers	44 120	271 901
Créances sur les Établissements bancaires < 90 jours	44 114	271 896
Avoirs en compte sur les Établissements bancaires	12 330	12 883
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	31 784	259 013
Créances sur les Établissements financiers < 90 jours	6	5
Titres de transaction	-	76 600
Passifs	(1 025 268)	(853 096)
Banque centrale, CCP	(814 118)	(595 028)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(118)	(28)
Emprunts auprès de la BCT	(814 000)	(595 000)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires et financiers	(211 150)	(258 068)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires < 90 jours	(196 112)	(247 949)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires	(139 802)	(81 269)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(56 310)	(166 680)
Dépôts et avoirs sur les Établissements financiers <90 jours	(15 038)	(10 119)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(535 612)	(335 353)

7- Autres Notes

7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 30,80% des droits de vote;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,85% du capital d'AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital d'AMEN BANK;
- La société STE EKUIY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par AMEN BANK ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Société «PGI Holding»

- AMEN BANK loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 173 mDT (HT).
- AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2022 est de 160 mDT (HT). L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'AMEN BANK s'élève à 16 000 mDT

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 -Le total engagement de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 28 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 856 mDT;
- 2 -Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "AMEN BANK". Les revenus de

loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17KDT (HT).

3 -Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 925 KDT ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 783 KDT (HT).
L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève au 31.12.2022 à 6 000 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 2453 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK au titre de l'exercice 2022, s'élève à 58 111 mDT y compris un engagement hors bilan de 34 059 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'AMEN BANK au 31 décembre 2022 s'élève à 695 mDT.

Société « ENNAKL»

la société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'AMEN BANK détient un total engagement auprès d'AMEN BANK s'élevant à 27 469 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 143 233 mDT.

Par ailleurs, l'encours des dépôts à vue auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2022 à 1 681 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le groupe HORCHANI FINANCE qui détient 5,45% du capital AMEN BANK présente un total engagement de 2 mDT au cours de l'exercice 2022.

Société «SICAR Amen»

La Banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1- Trente-neuf (39) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2022 de 689 798 mDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 267 mDT (HT).
- 2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "AMEN BANK" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la Banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
- La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 500 mDT

Société «LE RECOUVREMENT»

La Banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 809 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 65 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'AMEN BANK s'élève à 15 mDT.

Société «Amen Invest»

En date du 03 Octobre 2016, la Banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 129 KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

Au 31.12.2022; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 296 mDT.

Société «SOGEREC»

La Banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. L'AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par L'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1^{er} janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit d'AMEN BANK du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à : 9 027 KDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouvrés, s'élève. pour l'exercice 2022, à : 1 083 KDT en HT.

2. Au 1^{er} Janvier 2016, la Banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2^{ème} étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

3. Au cours de 2021, « AMEN BANK » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT (HT).

4. Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1^{er} étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT HT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 200mDT.

Société «Amen Project»

AMEN BANK détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'AMEN BANK s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

AMEN BANK a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

AMEN BANK détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT.

2 - Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "AMEN BANK". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2022 s'élève à 55 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'AMEN BANK s'élève à 24 343 mDT. y compris un engagement hors bilan 43 630KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'AMEN BANK s'élève à 15 000 mDT au 31 décembre 2022 et un encours des dépôts à vue pour 6 156 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 7 438 mDT ainsi qu'un encours des placements à terme pour 800 mDT au 31 décembre 2022.

AMEN BANK a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 1 609 mDT.

Le Conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble d'AMEN BANK sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%, cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2022 à 687 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la Banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payés à AMEN BANK au 31.12.2022 s'élève à 4 636 KDT.

L'encours des engagements de la société « Hayett » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2022, à 3 KDT y compris un engagement hors bilan de 2 KDT.

L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève au 31.12.2022 à 1 273 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 12 480 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 949 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 359 mDT et l'encours des placements auprès d'AMEN BANK pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 445 mDT.

Société « Amen Santé »

AMEN BANK détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

AMEN SANTE a procédé à la réduction de son capital de 94 822 KDT à 85 340 KDT soit une réduction de 9 482 KDT et ce par la diminution de la valeur nominal de l'action de dix (10) à neuf (9) dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber des pertes antérieures.

Société « COMAR CI »

AMEN BANK détient 30,00% du capital de la société COMAR CI.

Au cours de 2022, la société COMAR CI a procédé à une première augmentation du capital de 392,150 MF CFA (597 828 euro) qui a porté le capital de 6 666 680 F CFA (10,16 M EURO) à 7 058 830 F CFA (10,761 M euro) et ce, par l'émission au pair de 39 215 actions numéraires d'une valeur nominal de 10 000 FCFA.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'AMEN BANK s'élève à 9 867 mDT, y compris un engagement hors bilan 256 mDT au titre de l'exercice 2022.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première, SICAV Amen et Amen Alliance Sicav, les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit:

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2022 en mDT		68 514	21 214	46 189
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	169 568 DT HT	13 263 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	423 919 DT HT	112 279 DT HT	274 927 DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2022 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue au 31/12/2022
SICAV AMEN	4 560
AMEN PREMIERE SICAV	8 583
STE AMEN ALLIANCE SICAV	13 649

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit (en TND):

Description	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
Total	350 000	-	320 000	-

Description	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la Banque.

A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2023 s'est établi à 131,250% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

7-5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 366 659 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 152 579 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe d'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe AMEN BANK est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (67%) et qui totalise, au 31 décembre 2022, 6 890 918 KDT ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur:

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de 393 428 KDT et représentant 4% du total bilan consolidé et 21% du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 652 227 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (67%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit

et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

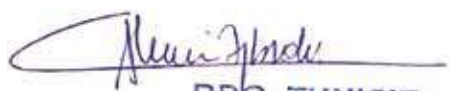
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Immeuble ENVOUR BUILDING
T. D. 3ème étage, 1082 Tunis-Mahrajène
T: (216) 71 754 903 (Lignes Groupées)
Fax: (216) 71 753 153

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-6 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE	112
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE	112
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE	113
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	114
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	115
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIF	122
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIF	126
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - INTERETS MINORITAIRES	128
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	128
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	130
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	131
(7) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	135

Bilan consolidé arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 814	169 242
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	162 276	374 860
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 890 918	6 246 735
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	101 127	226 253
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 872 939	1 692 373
Titres mis en équivalence	(1-5)	207 186	192 358
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	399 698	272 615
AC7 Autres actifs	(1-7)	163 101	235 368
Total actifs		10 243 059	9 409 804
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	815 324	595 871
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 742 578	6 147 610
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	827 286	926 283
PA5 Autres passifs	(2-5)	244 299	235 265
Total passifs		8 871 857	8 163 618
Intérêts minoritaires	(3)	4 543	4 322
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		1 081 251	972 884
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	5
CP6 Résultat de l'exercice		152 579	136 147
Total capitaux propres	(4)	1 366 659	1 241 864
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		10 243 059	9 409 804

État des engagements Hors Bilan consolidé arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	905 816	811 015
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	558 808	421 145
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188
HB05 Engagements sur titres		21 508	30 888
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus		-	-
HB07 Garanties reçues	(5-5)	3 888 902	3 690 448

Etat de Résultat consolidé Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	Du 1 ^{er} Janv au 31 dec 2022	Du 1 ^{er} Janv au 31 dec 2021
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	652 227	571 372
PR2 Commissions (en produits)	(6-2)	140 382	132 230
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	48 140	46 891
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	137 553	116 698
Total produits d'exploitation Bancaire		978 302	867 191
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(473 781)	(406 949)
CH2 Commissions encourues		(16 125)	(7 084)
Total charges d'exploitation Bancaire		(489 906)	(414 033)
Produits nets Bancaires		488 396	453 158
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(115 763)	(102 540)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	336	(6 539)
PR7 Autres produits d'exploitation		741	446
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(143 932)	(133 086)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(45 651)	(46 524)
CH8 Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(9 863)	(9 947)
Résultat d'exploitation		174 264	154 968
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12 167	6 963
PR8/CH9 Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(1 107)	179
CH11 Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(30 404)	(12 920)
Résultat des activités ordinaires		154 920	149 190
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(1 854)	(12 495)
Résultat net consolidé		153 066	136 695
Part du résultat revenant aux minoritaires		488	548
Résultat net part du groupe		152 578	136 147
Résultat de base par action (en dinars)		5,762	5,141
Résultat dilué par action (en dinars)		5,762	5,141

Etat de Flux de Trésorerie consolidé Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DESIGNATION	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation (7-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		819 651	730 132
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(475 344)	(436 325)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 134)	(374 991)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		580 699	478 223
Titres de placement		(66 756)	9 952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(124 980)	(195 959)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18 730	28 237
Impôts sur les bénéfices		(21 894)	(12 097)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(11 165)	214 049
Activités d'investissement (7-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		132 094	120 097
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(56 153)	(58 307)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(137 038)	(71 535)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(61 097)	(9 745)
Activités de financement (7-3)			
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(44 018)	(34 626)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(23 085)	(50 483)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(122 627)	(90 702)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(394)	-
Incidence des reclassements et de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(195 283)	113 602
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(320 589)	(434 191)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période (7-4)		(515 478)	(320 589)

7-7 Notes aux états financiers consolidés Exercice clos au 31 Décembre 2022

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Sociétés	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
AMEN BANK	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	61,65%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,35%	0,35%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,71%	1,70%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2022, le Groupe AMEN BANK n'a enregistré aucune nouvelle entrée en périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par AMEN BANK correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la Banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la Banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des Banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...) ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles depuis 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la Banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé

par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

5.12 Charge d'impôt

En 2022, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans. Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'AMEN BANK ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère AMEN BANK.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 814 mDT contre 169 242 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 517	6 597	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 725	269 975	224%
TOTAL	445 814	169 242	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 115	48 522	6 593	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 114	48 517	6 597	14%
BCT	390 845	120 870	269 975	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 685	269 975	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	40	40	-	0%
TOTAL	445 814	169 242	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 162 276 mDT contre 374 860 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 135	27 509	3 626	13%
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	62 916	286 751	(223 835)	(78%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 334	144	1 190	826%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 212	1 059	153	14%
Total créances sur établissements financiers	99 360	88 109	11 251	13%
TOTAL	162 276	374 860	(212 584)	(57%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 195 537	1 148 724	46 813	4%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 108	1 109 958	46 150	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 241 974	4 547 189	694 785	15%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 569 887	3 905 664	664 223	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Crédits sur ressources spéciales	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Créances sur ressources budgétaires	135 776	141 374	(5 598)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	317 631	409 448	(91 817)	(22%)
TOTAL	6 890 918	6 246 735	644 183	10%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 101 127 mDT contre un solde de 226 253 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Titres de transaction	28 322	89 606	(61 284)	(68%)
Bons de trésors	28 322	90 108	(61 786)	(69%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(515)	515	(100%)
Créances rattachées	-	13	(13)	(100%)
Titres de placement	72 805	136 647	(63 842)	(47%)
Titres à revenu fixe	50 563	117 906	(67 343)	(57%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	(2)	(2)	-	0%
Emprunts Obligataires	50 000	111 245	(61 245)	(55%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	565	6 663	(6 098)	(92%)
Titres à revenu variable	22 242	18 741	3 501	19%
Actions cotées	25 317	21 478	3 839	18%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(338)	12%
TOTAL	101 127	226 253	(125 126)	(55%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 1 872 939 mDT contre 1 692 373 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Titres d'investissement	1 301 984	1 156 630	145 354	13%
Titres de participation	77 475	68 129	9 346	14%
Participations avec convention en rétrocession (*)	493 480	467 614	25 866	6%
TOTAL	1 872 939	1 692 373	180 566	11%

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 393 428 mDT

Note 1-6. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 contre un solde de 192 358 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
MLA	102 732	93 461
TUNISIE LEASING & FACTORING	56 417	52 059
AMEN SANTE	13 610	16 531
TLG Finance	4 226	2 869
HAYETT	10 746	10 746
EL IMRANE	1 844	2 144
TUNINVEST INNOVATION SICAR	268	258
EL KAWARIS	830	837
TUNISYS	899	771
AMEN ALLIANCE SICAV	1 169	1 107
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	14
SUNAGRI	126	126
AMEN PREMIERE	75	75
SICAV AMEN	74	71
COMAR COTE D'IVOIRE	11 147	8 271
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 009	3 018
Total	207 186	192 358

Note 1-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 399 698 mDT contre un solde de 272 615 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
Immobilisations incorporelles	2 297	2 885	(588)	(20%)
Immobilisations incorporelles	13 732	9 185	4 547	50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 251)	(6 116)	(5 135)	84%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	393 321	261 655	131 666	50%
Immobilisations corporelles	488 430	350 028	138 402	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 912)	(88 176)	(6 736)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
TOTAL	399 698	272 615	127 083	47%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2022 accuse un solde net de 798 mDT contre 1 045 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Integration GW sur acquisition 2022	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2022	Amort cumul au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2022	Amort cumul au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2022
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	-	4 232	(3 362)	(234)	(3 596)	870	-	636
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(81)	(13)	(94)	175	-	162
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-	-	-
Total	1 220	-	-	1 220	(175)	(247)	(422)	1 045	-	798

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

Description	Valeur Brute au 31/12/2021 consolidée	Acquisition	Cession / T ransfert	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021 consolidée	Dotation	Reprise / Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022 consolidée	VCN au 31/12/2022 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	9 185	4 549	(1)	13 733	(6 300)	(909)	(4 249)	(11 436)	2 297
Goodwill	(3 029)	4 249	-	1 220	4 074	(247)	(4 249)	(422)	798
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 024	298	(1)	11 321	(9 304)	(617)	(1)	(9 922)	1 399
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	(1)	(908)	57
Autres immobilisations incorporelles	41	2	-	43	(19)	(5)	2	-	43
2) Immobilisations Corporelles	350 031	146 316	(7 917)	488 430	(88 376)	(6 741)	7	(95 109)	393 321
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>151 094</u>	<u>8 414</u>	<u>(4)</u>	<u>159 503</u>	<u>(44 888)</u>	<u>(3 704)</u>	<u>1</u>	<u>(48 591)</u>	<u>110 912</u>
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	73 143	7 366	-	80 508	(20 683)	(1 528)	1	(22 210)	58 298
Aménagements de bâtiments	35 675	1 048	(4)	36 719	(24 205)	(2 176)	-	(26 381)	10 338
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>148 680</u>	<u>135 114</u>	<u>(7 308)</u>	<u>276 486</u>	<u>(5 690)</u>	<u>(413)</u>	<u>-</u>	<u>(6 103)</u>	<u>270 383</u>
Bâtiments	148 680	135 114	(7 308)	276 486	(5 690)	(413)	-	(6 103)	270 383
Mobiliers de bureau	10 688	482	(142)	11 028	(7 278)	(758)	26	(8 010)	3 018
Matériels de transport	4 942	56	(428)	4 570	(3 604)	(68)	(20)	(3 692)	878
Matériels informatique	15 569	1 222	-	16 791	(11 824)	(1 025)	-	(12 849)	3 942
Machines DAB	8 793	603	-	9 397	(6 733)	(368)	-	(7 100)	2 297
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 951)	(44)	-	(1 995)	558
Autres immobilisations	7 692	415	(5)	8 102	(6 408)	(361)	-	(6 769)	1 333
3) Immobilisations encours	8 075	2 158	(6 154)	4 080	-	-	-	-	4 080
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 813	(6 153)	3 411	-	-	-	-	3 411
Immobilisations incorporelles encours	324	345	(1)	669	-	-	-	-	669
Total	367 291	153 023	(14 072)	506 243	(94 676)	(7 650)	(4 242)	(106 545)	399 698

Note 1-8. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 101 mDT contre un montant de 235 368 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 864	34 192	(6 328)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 954</u>	<u>24 329</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 343	8 639	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 910</u>	<u>9 863</u>	<u>(3 953)</u>	<u>(40%)</u>
Autres	135 237	201 176	(65 939)	(33%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(398%)
Etat, impôts et taxes	19 279	21 303	(2 024)	(10%)
Allocation familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	304	304	-	0%
Opérations avec le personnel	102 442	91 431	11 011	12%
Débiteurs divers	17 249	78 530	(61 281)	(78%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	0%
Autres	3 526	9 283	(5 757)	(62%)
Actif d'impôt différé	(9 380)	(676)	(8 704)	1288%
Total	163 101	235 368	(72 267)	(31%)

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 836)	(18 854)	18	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 867)	(1 900)	33	(2%)
Provisions sur autres comptes	(16 277)	(16 262)	(15)	0%
Total	(33 796)	(34 364)	568	(2%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une baisse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	100%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Avoirs sur établissements financiers	15 038	10 120	4 918	49%
Emprunts auprès des établissements financiers	21	46	(25)	(54%)
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 742 578 mDT contre un solde de 6 147 610 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 956 374	1 888 497	67 877	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 786 204	4 259 113	527 091	12%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 852</u>	<u>195 555</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 401 767</u>	<u>2 058 492</u>	<u>343 275</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 172 450	1 913 997	258 453	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	11 124	(6 842)	17 966	(263%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 158	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	698	102%
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	150 769	(11 739)	(8%)
Total	6 742 578	6 147 610	594 968	10%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 827 286 mDT contre 926 283 mDT au 31/12/2021 se détaille comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	310 655	314 678	(4 023)	(1%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	827 286	926 283	(98 997)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	284 317	292 203	(7 886)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 338	22 475	3 863	17%
Total	310 655	314 678	(4 023)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 230	7 369	861	12%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	5 026	4 488	538	12%
Comptes d'attente et de régularisation	236 069	227 896	8 173	4%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>11 606</u>	<u>9 131</u>	<u>2 475</u>	<u>27%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>159 412</u>	<u>178 003</u>	<u>(18 591)</u>	<u>(10%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	96 697	86 346	10 351	12%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>48 413</u>	<u>33 046</u>	<u>15 367</u>	<u>47%</u>
<u>Autres</u>	<u>16 638</u>	<u>7 716</u>	<u>8 922</u>	<u>116%</u>
Total autres passifs	244 299	235 265	9 034	4%

3. Notes explicatives sur le bilan - Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

4- Notes explicatives sur le bilan - Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 032 658	937 469	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	135 521	123 535	
	Total	1 301 008	1 193 837	
SICAR AMEN	Réserves	10 912	9 684	
	Résultat	2 842	3 072	
	Total	13 754	12 756	
LE RECOUVREMENT	Réserves	3 159	2 413	
	Résultat	2 291	1 934	
	Total	5 449	4 347	
AMEN PROJECT	Réserves	(9)	(7)	
	Résultat	13	(2)	
	Total	4	(9)	
SOGEREC	Réserves	1 314	916	
	Résultat	16	398	
	Total	1 331	1 314	
AMEN CAPITAL	Réserves	627	621	
	Résultat	121	7	
	Total	749	628	
GEST IMMO	Réserves	206	-	
	Résultat	(120)	281	
	Total	86	281	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	5	(28)	
	Résultat	12	38	
	Total	17	10	
AMEN INVEST	Réserves	874	732	
	Résultat	(37)	168	
	Total	837	900	

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
SMART RECOVERY	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	24 912	24 191	
	Résultat	5 730	2 309	
	Total	30 642	26 500	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 300	14 232	
	Résultat	6 667	5 464	
	Total	28 967	19 696	
EL IMRANE	Réserves	744	995	
	Résultat	(300)	(251)	
	Total	444	744	
KAWARIS	Réserves	114	134	
	Résultat	72	60	
	Total	182	194	
TLG FINANCE	Réserves	(14 000)	(13 040)	
	Résultat	(92)	(2 396)	
	Total	(14 092)	(15 436)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(6 615)	(6 192)	
	Résultat	64	57	
	Total	(6 551)	(6 135)	
HAYETT	Réserves	5 802	5 802	
	Résultat	1 931	1 931	
	Total	7 733	7 733	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	72	61	
	Résultat	10	11	
	Total	82	72	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	12	13	
	Résultat	-	(1)	
	Total	12	12	
TUNISYS	Réserves	453	456	
	Résultat	146	15	
	Total	598	471	
AMEN SANTE	Réserves	(1 053)	(2 160)	
	Résultat	(1 965)	(100)	
	Total	(3 016)	(2 260)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 002)	
	Résultat	4	3	
	Total	(999)	(999)	
SICAV AMEN	Réserves	(2 075)	(2 078)	
	Résultat	3	3	
	Total	(2 072)	(2 075)	
SUNAGRI	Réserves	(111)	(111)	
	Résultat	9	9	
	Total	(102)	(102)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 356	134	
	Résultat	(441)	(432)	
	Total	1 915	(298)	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(403)	(346)	
	Résultat	81	34	
	Total	(321)	(312)	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 081 251	972 884	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	152 579	136 147	
	Total	1 366 659	1 241 864	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2022 :

Description	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	132 405	975 925	(2 618)	5	1 105 717	136 147	1 241 864
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	97 753	-	38 394	136 147	(136 147)	-
Dividendes versés	-	7 238	-	(38 397)	(31 159)	-	(31 159)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	331	-	-	331	-	331
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(551)	-	-	(551)	-	(551)
Variation de périmètre de consolidation	-	3 595	-	-	3 595	-	3 595
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	152 579	152 579
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	132 405	1 084 292	(2 618)	1	1 214 080	152 579	1 366 659

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 462	79 472	35%
Total	834 979	769 693	65 286	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la Banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 132	7%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
Participations non libérées	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
Titres à recevoir	618	-	618	100%
Titres à livrer	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2022

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 227 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 687	13 764	2 923	21%
Opérations avec la clientèle	599 479	531 912	67 567	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 061	25 696	10 365	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 967	6 552	1 415	22%
Total	652 227	571 372	80 855	14%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	80 450	389	0%
Opérations sur placement et titres	4 867	3 959	908	23%
Opérations de change	1 826	1 446	380	26%
Opérations de commerce extérieur	4 674	4 006	668	17%
Gestion, étude et engagement	11 975	13 118	(1 143)	(9%)
Opérations monétaires et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 636	4 241	395	9%
Banque d'affaire	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	2 636	182	2 454	1348%
Total	140 382	132 230	8 152	6%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Gain net sur titres de transaction	2 136	5 660	(3 524)	(62%)
Gain net sur titres de placement	3 141	10 636	(7 495)	(70%)
Gain net sur opérations de change	42 863	30 595	12 268	40%
Total	48 140	46 891	1 249	3%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 137 553 mDT contre 116 698 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	135 941	114 844	21 097	18%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 428	1 228	200	16%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	(442)	(71%)
Total	137 553	116 698	20 855	18%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 781 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 955)	(375 313)	(68 642)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 088)	(85 921)	(15 167)	18%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(244 512)	(55 547)	23%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 781)	(406 949)	(66 832)	16%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 115 763 mDT, enregistrant une baisse de 13 223 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 320)	(61 285)	2 965	(5%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(15 809)	(15 048)	(761)	5%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(664)	(573)	(91)	16%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(118 501)	(149 410)	30 909	(21%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(276 355)	(260 727)	(15 628)	6%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	948	744	204	27%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	4 501	(4 501)	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	154 138	155 669	(1 531)	(1%)
Recouvrement des créances radiées	6 454	2 518	3 936	156%
Total des reprises et des récupérations sur créances	160 592	158 187	2 405	2%
Total	(115 763)	(102 540)	(13 223)	13%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 336 mDT, enregistrant une variation de 6 875 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 639)	(8 158)	6 519	(80%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	803	983	122%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	3 028	840	2 188	260%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(2 774)	(11)	(2 763)	25118%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(65)	(13)	(52)	400%
Total	336	(6 539)	6 875	(105%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 199 446 mDT, en hausse de 9 889 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Frais du personnel	(143 932)	(133 086)	(10 846)	8%
Rémunération du personnel	(107 636)	(99 901)	(7 735)	8%
Charges sociales	(25 762)	(23 906)	(1 856)	8%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 117)	(7 141)	(976)	14%
Charges générales d'exploitation	(45 651)	(46 524)	873	(2%)
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 616)	(1 701)	15%
Autres charges d'exploitation	(36 860)	(34 908)	(1 952)	6%
Dotations aux amortissements	(9 863)	(9 947)	84	(1%)
Total	(199 446)	(189 557)	(9 889)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Contribution sociale de solidarité CSS	(626)	(253)	(373)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	(670)	281	(42%)
Total	(1 107)	179	(1 286)	(718%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Impôts courants	(21 700)	(12 042)	(9 658)	80%
Impôts différés	(8 704)	(878)	(7 826)	891%
Total	(30 404)	(12 920)	(17 484)	135%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,762 dinars contre 5,141 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Résultat net en mDT	152 579	136 147	16 432
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,762	5,141	0,621
Résultat dilué par action (en DT)	5,762	5,141	0,621

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (320 589) mDT à (515 478) mDT, enregistrant une hausse de (194 889) mDT ou 60,79%.

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 11 165 mDT et des activités d'investissement pour 61 097 mDT et des activités de financement à hauteur de 122 627 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (11 165) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 344 307 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 580 699 mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 18 730 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 762 134 mDT.
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 66 756 mDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 124 980 mDT;
4. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 21 894 mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (61 097) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 132 094 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (56 153) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (137 038) mDT;

Note 7.3 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (122 627) mDT au 31 décembre 2022 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 40 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour 44 018 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 94 973 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 23 085 mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 551 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (515 478) mDT contre (320 589) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Actifs	509 789	532 508
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 243
Caisse	55 114	48 518
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	39	40
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	64 253	286 664
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	62 919	286 521
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 334	143
Titres de transaction	-	76 600
Passifs	1 025 267	853 096
Banque centrale, CCP	814 118	595 028
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28
Emprunts auprès de la BCT	814 000	595 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	211 149	258 068
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	196 111	247 948
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	139 802	81 269
Emprunts interbancaires < 90 jours	56 309	166 680
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers < 90 jours	15 038	10 120
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(515 478)	(320 589)

8- Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



INFORMATIONS FINANCIERES SUR
LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP

8/ INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP

AMEN Group compte plus d'une cinquantaine de sociétés opérant dans divers secteurs, réparties en cinq pôles : Pôle Agroalimentaire et Hôtelier, Pôle Bancaire, Pôle Assurance et Santé, Pôle Commerce de Biens d'Equipements et de Matériel de Transport et Pôle Services Financiers Spécialisés.

AMEN BANK

Créée en 1971, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 132.405.000 dinars, détenu à hauteur de 66,5% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque, dont le capital social s'élève au 31/12/2022 à 2,5 millions de dinars, détenu à hauteur de 88,20% par AMEN BANK. Agréée par le Ministère des Finances le 1^{er} Août 1996, SICAR AMEN a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises définies par la loi n°88-92 du 02 août 1988, telle que modifiée par les textes subséquents, dont notamment les entreprises établies dans les zones de développement régional.

A fin de l'année 2022, le chiffre d'affaires de SICAR AMEN a atteint 3,850 millions de dinars contre 3,744 millions de dinars pour l'exercice 2021. Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève à 3,221 millions de dinars.

Au 31 décembre 2022, SICAR AMEN a géré 51 Fonds dont l'encours s'élève à 700,568 millions de dinars.

Au cours de l'année 2022, les approbations ont totalisé 81,450 millions de dinars et les décaissements ont totalisé 73,950 millions de dinars. Quant aux désinvestissements, 18 opérations ont été réalisées pour un montant total de 63,248 millions de dinars.

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR

Tuninvest International Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en 1998, régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle intervient exclusivement au moyen de son capital dans les sociétés tunisiennes non cotées en bourse, en fonds propres ou quasi fonds propres par acquisition d'actions, de titres participatifs et d'obligations convertibles en actions. Tuninvest International Sicar est aujourd'hui en phase de désinvestissement.

Elle a ramené son capital de 10 millions de dinars à 5 mille dinars, suite à plusieurs restitutions aux actionnaires, qui au total ont récupéré entre dividendes et remboursement du capital, 196,8% des montants investis. A fin 2022, son total bilan s'est établi à 867 mille dinars et elle a réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 mille dinars.

TUNIVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information

et des communications, notamment l'infrastructure télécom, les équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information, ainsi que le domaine des sciences de la vie. Tuninvest Innovations Sicar est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 million de dinars. En 2022 son total bilan s'est élevé à 1,25 million de dinars et son résultat net s'est établi à 22 mille dinars. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élève à 19,8 millions de dinars, représentant 275% des montants investis.

AMEN PROJECT

AMEN PROJECT avait la forme d'une société d'investissement à capital fixe, créée en 1993. En 2018 elle a été transformée en société anonyme, ayant pour objet la gestion des participations. La société est dotée d'un capital de 200.000 dinars et compte à son actif une participation.

A fin 2022, l'encours global brut du portefeuille de participation s'est élevé à 84.600 dinars et le résultat positif dégagé était de 24.836 dinars

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier.

Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier.

Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse.

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier.

Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier.

Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse.

En 2022 AMEN INVEST a finalisé la mise en production de son nouveau système d'information, cette action a sensiblement renforcé la sécurité informatique de la gestion de sa plate-forme.

En cette année 2022, AMEN INVEST a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 millions de dinars avec un total bilan de 6,7 millions de dinars.

SICAV AMEN

Sicav AMEN est une Sicav constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une Sicav mixte de distribution et entrée en exploitation le 1^{er} Octobre 1992. L'Assemblée Générale

Extraordinaire de Sicav AMEN tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018, sous le numéro 02-2018. Sicav AMEN est une Sicav de capitalisation depuis 01-01-2004.

Sicav AMEN a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK. Son actif net s'est élevé à 22,104 millions de dinars à fin 2022. Il est composé à raison de 19,81%, en obligations d'Etat, 51,07% en obligations de sociétés, 2,25% en certificat de dépôt et 16,82% en Pension Livrée. Les 10,05% restants, sont placés en dépôts à vue. Le rendement réalisé par Sicav AMEN en 2022 s'est élevé à 4,83% net d'impôts.

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIÈRE Sicav est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire et distributeur AMEN BANK. Son actif net s'est élevé, à fin 2022, à 45,038 millions de dinars.

Le rendement réalisé durant l'année 2022, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 4,491 dinars, s'élève à 4,66%

AMEN ALLIANCE SICAV

AMEN ALLIANCE Sicav est un nouveau produit qui s'inscrit dans la panoplie de produits d'épargne et de placement offerts par AMEN BANK et qui s'adresse à des épargnants désireux d'opter pour ce type de placement mixte et acceptant un risque faible à modéré.

Son actif est en permanence composé d'actions dans la limite de 30% et d'une part prépondérante en Bons du Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires.

Elle vise en priorité à assurer dans la mesure du possible, à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

«AMEN ALLIANCE Sicav», étant une Sicav de type capitalisation, les sommes distribuables ne seront pas distribuées, mais intégralement capitalisées chaque année. Elle a été ouverte au public le 17/02/2020 et son actif a atteint 68,5 millions de dinars au 30/12/2022.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 588 230 dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 51%, par d'autres sociétés d'AMEN Group à hauteur de 34% et par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) à hauteur de 15%. L'objet AMEN CAPITAL poursuit deux métiers.

Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type Sicar et Sicaf. à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2022, les fonds sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 57,083 millions de dinars et son résultat net a atteint 225,600 mille dinars.

ASSURANCES

COMAR

Après plus de 50 ans d'activité, COMAR Assurances continue de se positionner comme le premier assureur privé en Tunisie, grâce notamment à sa riche gamme de produits, la performance de son réseau de distribution et sa rigueur dans la gestion technique et financière.

Malgré une conjoncture difficile, la COMAR continue à réaliser de bonnes performances grâce à sa capacité d'adaptation. L'année 2022 s'est soldée par une croissance de 9,28% de son chiffre d'affaires (247,9 millions de dinars) et un bénéfice net de 30,5 millions de dinars.

COMAR Assurances a réussi à consolider ses fonds propres et ses actifs et présente des ratios de solvabilité et de solidité financière dépassant largement le minimum réglementaire. En effet, le taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle a atteint 113,78% et le taux de couverture de la marge de solvabilité minimale est de 597,67%.

Après 5 années d'existence, la filiale de la COMAR en Côte d'Ivoire, lancée en septembre 2017, enregistre un chiffre d'affaires de 12,98 millions d'euros (presque 43 millions de dinars) en 2022. La compagnie se classe ainsi 11^{ème} sur les 21 compagnies d'assurance du marché non-vie en Côte d'Ivoire. Notre filiale ivoirienne a connu en 2022 son premier exercice bénéficiaire avec un résultat de plus de 800 mille Euros.

HAYETT

Grâce à sa capacité d'adaptation aux changements de l'environnement, l'innovation en matière de produits et de services et le niveau d'expertise de ses équipes techniques et commerciales, Hayett poursuit la consolidation de sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie. En 2022, Hayett a réalisé une croissance de plus que 3% pour un chiffre d'affaires qui a atteint 83,1 millions de dinars et un bénéfice net de 6,4 millions de dinars. Le taux de participation aux bénéfices accordé à la clientèle a été de 6,4% net.

METIERS SPECIALISES

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Créée en 1984, Tunisie Leasing et Factoring (TLF) est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne.

TLF est leader de son marché du leasing en Tunisie, avec 18% de parts de marché. Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, TLF, en association avec son actionnaire de référence AMEN BANK et ses partenaires PROPARGO et RESPONSABILITY, a racheté une participation majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant en Afrique Subsaharienne.

TLF a été la première société à lancer l'activité du factoring en Tunisie en 1996 et l'activité de la location longue durée en 2004 par le biais de sa captive Tunisie LLD. Tunisie Leasing et Factoring est cotée à la bourse de Tunis, depuis 1992. En 2022 les fonds propres consolidés y compris les intérêts minoritaires, se sont élevés à 418 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'est établi à 20.7 millions de dinars.

ENNAKL AUTOMOBILES

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques. Elle a été privatisée au courant de l'année 2006. Elle a à ce jour un capital social de 30 millions de dinars. Elle est le représentant et concessionnaire officiel en Tunisie du groupe Volkswagen dont elle distribue 7 marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Seat, Porsche, Audi, Skoda et Cupra. Elle représente également le constructeur de poids lourds Renault Trucks du groupe AB Volvo. Elle est aussi le représentant de la franchise Hertz depuis 2018. En effet, la société a pour objet principal le commerce du matériel de transport et les services qui se rapportent à ce domaine (ventes de voitures neuves et d'occasion, vente de pièces de rechange, service après-vente, location de voitures). Elle peut s'intéresser par voie de souscription, d'apports, fusion, ou par tout autre moyen, à toutes entreprises connexes en quelque lieu que s'exerce l'action de son entreprise.

Par ailleurs, au terme de l'année 2022, la société Ennakl Automobiles est en 4^{ème} position avec une part de marché de 10,1% soit 5 621 immatriculations.

Au terme de l'année 2022, le chiffre d'affaires a connu une progression de 2,5% par rapport à l'année 2021, passant de 485 millions de dinars à 497 millions de dinars.

Le résultat avant impôt a enregistré une augmentation de 30,5% passant d'un montant de 38 millions de dinars en 2021 à 50 millions de dinars en 2022.

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par actions de droit algérien et promu par le groupe AMEN en partenariat avec plusieurs institutions financières internationales notamment les groupes Banque Mondiale, AFD et FMO.

Son capital a été renforcé en 2020 pour atteindre la contre-valeur de 134 Millions de Dinars Tunisiens, dont 75% détenu par le groupe AMEN, dont 54% par AMEN BANK et 21% par Tunisie Leasing & Factoring.

A la clôture de l'exercice 2022, le réseau de MLA est composé de 13 agences, et elle se positionne au premier rang avec une part de marché de 19% du marché du Leasing en termes de Mises en force avec une production pour la contre-valeur de 181 millions de dinars Tunisiens.

Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2022, l'activité de MLA a généré des revenus de l'ordre de 74 millions de dinars Tunisiens et des bénéfices de l'ordre de 13.1 millions de dinars Tunisiens.

TLG FINANCE

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en octobre 2014 ; son capital actuel s'élève à 21,877 millions d'euros. Elle a été créée dans le but d'acquies 59,34% du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing, le crédit à la consommation, le crédit d'équipement et la location longue durée. Ces sociétés opèrent dans 9 pays de l'Afrique Subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon, le Cameroun, la Zambie, le Kenya et la Tanzanie.

Au 31 décembre 2022 le total des capitaux propres d'Alios consolidés se sont élevés à 17 433 375 Euros avec un Produit

Net Bancaire de 11 610 805 Euros et un résultat global consolidé négatif de 341 895 Euros

SOCIETE LE RECOUVREMENT

Constituée en avril 2001 avec un capital de 300 mille dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-4 du 2/2/1998 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2003-42 du 9/6/2003. En 2022, elle a réalisé un bénéfice net de 2 293 366 dinars

SOGEREC

La SOGEREC, « Société La Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », a été créée en 2009 pour épauler l'effort d'AMEN BANK en matière de recouvrement des créances. A fin 2022, son chiffre d'affaires s'est établi à 1,086 millions de dinars avec un résultat net de Seize mille dinars.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart Recovery » société anonyme au capital de 300.000 D inscrite au RNE sous le numéro 1749660X, pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

Le montant recouvré en 2022 est de 5.700 KDT.

Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

AUTRES PARTICIPATIONS

AMEN SANTE

AMEN Santé a été créée en 2009 ; son capital actuel s'élève à 85,339 millions de dinars. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe AMEN, leur mise en conformité aux standards internationaux. Elle veille à assurer une haute qualité de soins et une maîtrise des coûts. A noter que le pôle Santé du groupe AMEN compte 6 cliniques en activité, situées à Mutuelleville, La Marsa, Gafsa, Béja, Bizerte et Nabeul. A fin 202, le chiffre d'affaires consolidé de la société AMEN Santé s'est élevé à 51,35 millions de dinars contre 60,77 millions de dinars en 2021.

EL IMRANE

La société EL IMRANE est une affaire de Promotion immobilière qui exerce son activité depuis plus de 40 ans. Elle a réalisé plusieurs projets immobiliers dans plusieurs régions en Tunisie.

Son chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 3 697 mille dinars contre 6 952 mille dinars en 2021. Le total des engagements de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 12 529 mille dinars, avec un engagement hors bilan de 20 049 mille dinars. Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 768 mille dinars. Actuellement, elle est en cours de réalisation d'une opération résidentielle sise à Choutrana III (Chiffre d'affaires prévisionnel de 30 millions de dinars) et compte démarrer une autre sise aux jardins d'El Menzah (Chiffre d'affaires de 43 millions de dinars). D'autres opérations seront programmées dans la région de jardins de Carthage.

TUNISYS

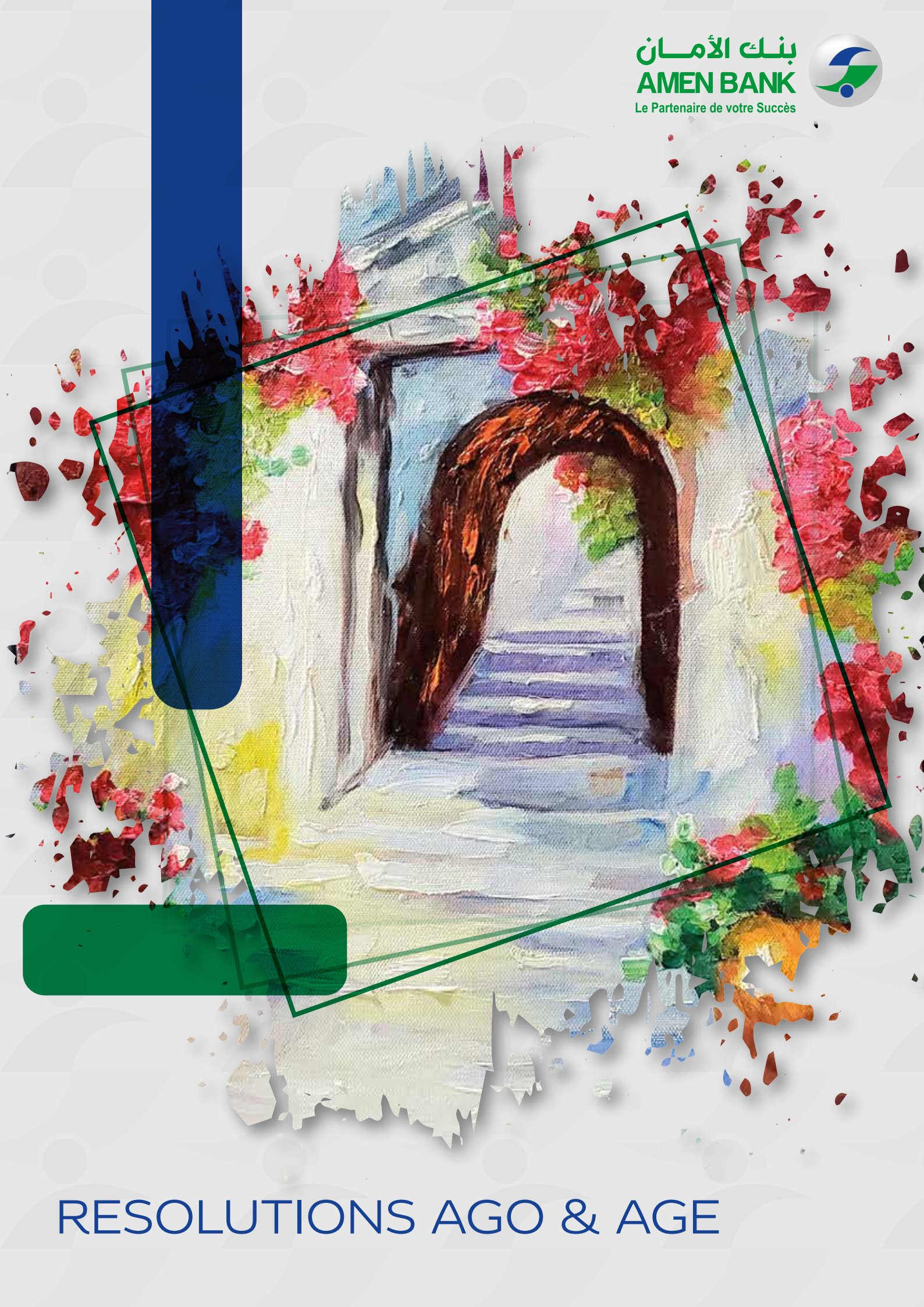
Télécommunication à forte valeur ajoutée. Au 31/12/2022, le chiffre d'affaires réalisé a atteint 10.671 mille dinars contre 6.232 mille dinars au 31/12/2021. L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 728 mille dinars.

KAWARIS

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993. Son capital est de 3,3 millions de dinars, dont 20% détenus par AMEN BANK. Lors de la campagne agricole 2021-2022, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 millions de dinars et un bénéfice net de 350 mille dinars contre respectivement un chiffre d'affaires de 3,6 millions de dinars et un bénéfice net de 299 mille de dinars, la campagne précédente.

GEST IMMO AMEN

Au cours de l'année 2022, AMEN BANK a conclu une convention de mandat de gestion avec la société "Gest Immo Amen", dont le capital social s'élève à 300 000 D. En vertu de cette convention, AMEN BANK donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers, lui appartenant en vue de procéder à leur vente. Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 210 millions de dinars. Son chiffre d'affaires s'élève à 1.187.382,784 D et son résultat net est de 352.913,911 D.



RESOLUTIONS AGO & AGE

9/ RESOLUTIONS AGO & AGE

Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2022 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 36 176 988,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec les dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances pour l'année 2014, fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013) à la somme de trente et un millions neuf mille deux cent cinquante et un dinars (31 009 251,000 Dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2022	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	154 878 965,406
Report à Nouveau	734,725
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	36 176 988,000
MONTANT A REPARTIR	191 056 688,131
Réserve Spéciale De Réinvestissement	131 749 050,000
Fonds Social	4 300 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	54 206 607,000
Dont :	
• Dividendes provenant de réserve spéciale antérieure à 2014 à distribuer en franchise de retenue à la source	31 009 251,000
• Dividendes provenant de réserve spéciale postérieure à 2014	23 197 356,000
REPORT A NOUVEAU	1 031,131

En conséquence, le dividende est fixé à 2,047 Dinars par action, soit un Payout de 35%.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 18 mai 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2023, à trois cent mille dinars bruts (300.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2023, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars bruts (137.500 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale Extraordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social d'AMEN BANK de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars. Cette augmentation de 42.195.000 Dinars sera opérée en deux phases comme suit :

- Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 3.783.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes et porteront le capital à 151.320.000 dinars.

Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er Janvier 2023.

- Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 4.656.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes et porteront le capital à 174.600.000 dinars.

Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1^{er} Janvier 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, et d'en constater la réalisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital décidée soit, dans la première phase, de 132.405.000 dinars à 151.320.000 dinars et dans la deuxième phase, de 151.320.000 dinars à 174.600.000 dinars, autorise le Directoire à modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Président du Directoire ou à toute personne que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales relatives au dépôt au greffe, à l'enregistrement, à la publicité et à l'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE), ou remplir toute formalité de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Répartition du capital

STRUCTURE DU CAPITAL D'AMEN BANK AU 31/12/2022

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en Dinars Nominal Acts 5D	EN %
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	26 380 664	131 903 320,000	99,62%
PERSONNES MORALES PRIVEES	22 306 939	111 534 695,000	84,24%
STE ASSURANCE COMAR	8 155 146	40 775 730,000	30,80%
STE P.G.I HOLDING	5 520 342	27 601 710,000	20,85%
STE ENNAKL AUTOMOBILES	2 101 111	10 505 555,000	7,93%
STE PARENIN	1 234 632	6 173 160,000	4,66%
STE SICOF	597 905	2 989 525,000	2,26%
STE HORCHANI FINANCE	1 442 204	7 211 020,000	5,45%
STE BESTRIGO SARL	1082	5 410,000	0,00%
STE EKIITY CAPITAL	1 324 070	6 620 350,000	5,00%
STE EL HANA	432 623	2 163 115,000	1,63%
STE EL HADAYEK	278 448	1 392 240,000	1,05%
STE AGRICOLE ALBARAKA	12 600	63 000,000	0,05%
STE MEUBLATEX	404 647	2 023 235,000	1,53%
STE S I H EL MOURADI	50 479	252 395,000	0,19%
STE MENINX HOLDING	311 150	1 555 750,000	1,17%
STE LE PNEU	137 630	688 150,000	0,52%
AUTRES PERSONNES MORALES	302 870	1 514 350,000	1,14%
PERSONNES PHYSIQUES	4 073 725	20 368 625,000	15,38%
BEN YEDDER HAKIM	233 186	1 165 930,000	0,88%
BEN YEDDER NADHIM	218 492	1 092 460,000	0,83%
BEN YEDDER KARIM	210 000	1 050 000,000	0,79%
BEN YEDDER WASSIM	200 000	1 000 000,000	0,76%
BEN YEDDER HALIM	185 119	925 595,000	0,70%
BEN YEDDER AMEL	180 092	900 460,000	0,68%
BEN YEDDER MALEK	165 881	829 405,000	0,63%
BEN YEDDER NIHIL	112 630	563 150,000	0,43%
BEN YEDDER NEBIL	100 886	504 430,000	0,38%
BEN GAIED LASSAD	315 480	1 577 400,000	1,19%
BEN GAIED SONIA	120 365	601 825,000	0,45%
HERITIERS BEN GAIED RIDHA	85 000	425 000,000	0,32%
BEN GAIED MOUHIBA	74 509	372 545,000	0,28%
BEN GAIED NEE CHABIR MAHBOUBA	51 208	256 040,000	0,19%
BEN GAIED ADEL	27 849	139 245,000	0,11%
DRISS MOHAMED SADOK	143 302	716 510,000	0,54%
KHALFAT AMOR	108 334	541 670,000	0,41%
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	1 541 392	7 706 960,000	5,82%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	100 336	501 680,000	0,38%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	1 415	7 075,000	0,01%
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	98 921	494 605,000	0,37%
TOTAL GENERAL	26 481 000	132 405 000,000	100,00%

Répartition des droits de vote

Article 35: « Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale

Article 38 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : Conseil de Surveillance Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance En cas de vacance d'un poste au Conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables. Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax :	216.71.833.517
Télex :	18801/18800
Swift :	CFCTTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web :	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking :	www.amennet.com.tn
Date de constitution :	1967
Durée :	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre National des	0000221M
Entreprises (RNE) :	
Matricule fiscal :	000 M A 00221/M
Capital social :	132.405.000 de dinars divisés en 26.481.000 actions de nominal 5 dinars chacune et détenu à hauteur de 0.38 % par des actionnaires étrangers.
Objet social :	Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession du banquier.
Exercice social :	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Régime fiscal :	Droit commun.
Législation particulière applicable :	Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.
Lieu de consultation des documents :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :	Mr. Néji GHANDRI, Président du Directoire.

Réseau d'agences et Centres d'Affaires

AGENCE | TÉLÉPHONE

Zone Tunis I (71) 148 000

Avenue de France	71 340 511
Place Barcelone	71 336 024
Place 14 Janvier 2011	71 333 412
Ben Arous	71 385 110
Hammam-Lif	71 439 943
Le Passage	71 348 422
Montfleury	71 397 700
Boumhel	71 291 610
Rades	71 442 700
Megrine	71 428 317
M'ghira	79 408 422
El Mourouj	71 364 510
Soliman	72 392 730
Rades Port	71 449 181
Mandela	71 148 037
Zaghouan	72 681 002
Ezzahra	79 486 594
Borj Cedria	79 326 250
El Mourouj IV	71 475 767
Mornag	71 361 146
Nouvelle Medina	71 315 155

Zone Tunis II (71) 148 000

Les Jardins de la Soukra	71 938 500
La Marsa	71 748 492
Raoued	71 858 470
Le Kram	71 730 253
Les Berges du Lac II	71 961 782
Charguia II	71 942 517
Sidi Bou Said	71 980 012
Les Berges du Lac	71 965 303
La Charguia	71 205 159
La Soukra	70 680 813
Marsa Corniche	71 983 150
Carthage	71 277 800
El Aouina	70 737 535
Gammarth	71 917 362
Les Jardins du Lac (Lac III)	71 197 022
La Goulette	71 736 505
Dar Fadhal	71 758 058
La Soukra II	71 865 555
Les Pins- Les Berges du Lac II	71 804 080
Les Jardins de Carthage	71 266 050
Borj Louzir	70 698 170
Tunisia Mall	71 669 383
Ain Zaghouan	70 855 430

AGENCE | TÉLÉPHONE

Zone Tunis III (71) 148 000

El Menzeh VI	71 767 022
Bizerte	72 431 668
Ariana	71 715 903
El Menzah I	71 752 582
El Manar	71 885 595
Sidi Thabet	70 553 703
Les Olympiades	71 804 080
Jedeida	71 638 510
Docteur Burnet	71 792 729
Kheiredine Pacha	71 906 657
Kalaat El Andalous	71 558 450
Alain Savary	71 770 255
Ariana Centre	71 705 369
El Manar II (Campus)	71 885 200
Jardins d'El Menzah I	71 887 711
Ennasr II	71 828 700
Centre Urbain Nord	70 728 470
Riadh El Andalous	70 823 730
Montplaisir	71 904 686
Menzel Bourguiba	72 518 610
Ennasr	71 818 374
Carnoy	71 238 941
Jardins d'El Menzah II	70 733 557
M'nihla	70 564 921

Zone Tunis IV (71) 148 742

Place Pasteur	71 849 785
Bab El Alouj	71 565 602
El Omrane	71 897 106
Lafayette	71 783 120
Béja	78 450 020
Bab El Khadra	71 560 143
Souk Ettrouk	71 562 283
Taieb M'hiri	71 892 297
Le Bardo	71 220 500
Bab Souika	71 573 909
Bab Jedid	71 571 638
Ettahrir	71 505 416
Manouba	70 615 148
Sidi H'sine Sijoumi	71 935 766
Jendouba	78 610 000
Den Den	71 608 700
Ettadhamen	70 564 490
El Agba	71 646 111
Mornaguia	71 550 420
Le Kef	78 205 736
Siliana	78 872 972

AGENCE | TÉLÉPHONE

Douar Hicher	71 620 770
--------------	------------

ZONE CAP BON (72) 271 666

Nabeul	72 286 000
Kelibia	72 296 372
Beni Khiair	72 229 344
Hammamet	72 281 218
Grombalia	72 255 978
Korba	72 386 396
Dar Chaabene	72 320 020
Menzel Temime	72 300 451
Hammamet Marina	72 241 855
M'rezga	72 322 225
Menzel Bouzalfa	72 254 111

ZONE DU SAHEL (73) 224 029

Sousse Port	73 224 029
Kairouan	77 232 860
Hammam-Sousse	73 360 800
Sousse Senghor	73 211 050
M'saken	73 291 120
Ksar Helal	73 451 053
Monastir	73 462 789
Mahdia	73 692 241
Enfidha	73 381 950
Sousse Khézama	73 272 072
Sousse Erriadh	73 303 956
Moknine	73 438 308
Jammel	73 484 310
Sidi Abdelhamid	73 321 340
El Jem	73 633 699
Sahline	73 528 125
Ksour Essaf	73 621 333
Sahloul	73 822 992
Kalaa Kebira	73 317 777
Sousse Mall	73 815 100

ZONE DE SFAX (74) 148 980

Sfax Chaker	74 228 358
Sfax Medina	74 211 840
Sidi Bouzid	76 627 590
Sfax Gremda	74 443 176
Sfax El Jedida	74 408 190
Sfax Ariana	74 443 875

AGENCE | TÉLÉPHONE

Sfax Poudrière	74 286 060
Menzel Chaker	74 285 292
Sfax Thyna	74 463 258
Sfax Ceinture	74 625 230
Kasserine	77 472 800
Sfax Chihia	74 850 132
Sfax Nasria	74 418 152
Sakiet Eddaier	74 890 176
Sfax Lafrane	74 611 687
Sakiet Ezzit	74 250 185
Sbeitla	77 467 692

ZONE SUD (75) 277 130

Jerba H. Souk	75 652 666
Gabès Jara	75 276 066
Mareth	75 321 300
Jerba Midoun	75 730 666
Medenine	75 640 879
Zarzis	75 694 850
Jerba Ajim	75 661 666
Jerba El May	75 676 243
Tataouine	75 862 065
Ghannouch	75 225 164
Tozeur	76 460 456
Kebili	75 494 395
Gafsa	76 228 432

LES CENTRES D' AFFAIRES

Centre d'Affaires Mohamed V	71 148 055
Centre d'Affaires Sfax	74 297 314
Centre d'Affaires Sousse	73 205 684
Centre d'Affaires Les Berges du Lac	71 148 973

Ces agences sont équipées de Distributeurs Automatiques de Billets

DAB hors agences

- Kiosque Star Oil El Manar • Centre commercial Manar City • Hôtel Mövenpick Gammarth • Centre commercial ABC Les Berges du Lac
- Centre commercial Lac Mall 2 • Ecole Américaine Ain Zaghouan • Port de la Goulette • Hôtel Africa Tunis • Hôtel Laico Tunis • Aéroport Enfidha • Ezzahra Siège Poulina • Hôtel Odysée Zarzis • Hôtel Molka Gammarth • Carthage Land Hammamet Sud • Hammamet Medina
- Centre Pasino Jerba • Hôtel Rym Beach Jerba • Hôtel Vincci Helios Jerba • Clinique El AMEN Bizerte • ESPRIT • Carthage Présidence
- Clinique AMILCAR • Hopital Militaire • Caserne de Gammarth • AEROLIA • KROMBERG & SCHUBERT • Clinique El Amen Mutuelle Ville
- Hôtel Golden Gammarth • Hôtel Fiesta Beach • Hôtel Royal Tulip Korbous • Menzah7 • Usine Nani Menzel Bouzalfa

Espaces Libre Service

Agence la Marsa, Agence les Pins , Agence Place 14 janvier, Agence Sousse Khezama , Agence du Centre Commercial Mall of Sousse , Agence Mandela, Agence Docteur Burnet, Centre d'affaires Mohamed V , Centre d'affaires Sfax, Centre d'affaires Sousse et Centre d'affaires Les Berges du Lac, Agence du Centre Commercial Mall of Sousse , Agence Mandela, Agence Docteur Burnet, Centre d'affaires Mohamed V , Centre d'affaires Sfax, Centre d'affaires Sousse et Centre d'affaires Les Berges du Lac.

Illustrations : Œuvres d'art de l'artiste peintre INES JOMNI / Impression: SIMPACT / Conception: CYBERSTONE